



PREAMBULE

Généralités

L'ensemble du territoire communal de Gaillefontaine est concerné par les règles générales d'urbanisme instituées par l'article L. 111-1, aussi appelé « règlement national d'urbanisme », et le « principe de constructibilité limité » institué par l'article L. 111-1-2, fixant les cas et conditions dans lesquels une demande de permis de construire peut être refusée ou être accordée.

Ces règles générales d'urbanisme permettent d'apprécier, au cas par cas, si un terrain peut être constructible ou non, pour édifier une construction ou réaliser un lotissement. Elles permettent de prendre en considération, outre les caractéristiques propres au terrain par rapport à son environnement ou à ses équipements, les caractéristiques propres au projet envisagé : son implantation, sa dimension, son aspect, etc...

Le régime juridique des cartes communales

Le statut de document d'urbanisme des cartes communales.

L'article 6 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain insère dans le titre II relatif aux prévisions et règles d'urbanisme du livre 1^{er} du code de l'urbanisme un chapitre IV relatif aux cartes communales (articles L. 124-1 et suivants) consacrant législativement les cartes communales et donnant ainsi à ces documents le statut de document d'urbanisme.

Ce statut est notamment confirmé par le fait que :

- les cartes communales se situent dans le même titre du code de l'urbanisme que celui qui comporte les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme ;
- elles sont soumises à enquête publique avant leur approbation et leur durée de validité n'est plus limitée ;
- enfin, les cartes communales approuvées sont opposables aux tiers et ont pour effet la possibilité de transférer aux communes les compétences en matière de délivrance des autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol.

Ainsi les cartes communales deviennent des documents d'urbanisme opposables aux tiers, soumis aux obligations en matière de protection des espaces naturels, d'équilibre, d'utilisation économe de l'espace définies par l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme.

Elles peuvent être élaborées soit à l'échelle d'une commune, soit dans le cadre de groupements intercommunaux.

Le contenu du document

En application des articles L. 124-1 et L. 124-2 du code de l'urbanisme, les cartes communales doivent :

- d'une part, préciser les modalités d'application des règles générales d'urbanisme prises en application de l'article R. 111-1 du code de l'urbanisme, à savoir les articles R. 111-1 à R. 111-24 du code de l'urbanisme, communément appelés : règlement national d'urbanisme ou R.N.U. ;
- d'autre part, délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Le dossier de carte communale

La carte communale se compose d'un rapport de présentation et d'un ou plusieurs documents graphiques, ces derniers étant opposables aux tiers.

- Le rapport de présentation

Sur la base des principales caractéristiques géographiques de la commune, tout autant au sens physique, qu'au sens économique, social, culturel, patrimonial, et du projet de la commune, il doit expliquer et justifier les choix qui ont été opérés et la façon dont a été pris en compte l'ensemble des contraintes, juridiques notamment, qui s'imposent à la commune.

Ce rapport constitue en quelque sorte l'exposé des motifs à la fois des modalités d'application des règles générales d'urbanisme qui ont été précisées dans la carte communale et de la délimitation des secteurs constructibles ou non constructibles.

- Les documents graphiques

Ces documents graphiques ont pour objet de délimiter les secteurs constructibles et non constructibles de la commune, à l'exception s'agissant de ces derniers, de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ces documents graphiques peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Le cas échéant, et sans que cela soit une obligation et nuise à la lisibilité de ces documents graphiques, il peut être reporté sur ces derniers un certain nombre d'éléments d'information utiles à l'instruction des demandes d'occuper ou d'utiliser le sol : les réseaux, les servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol, etc...



INTRODUCTION

- ❑ Gaillefontaine, deuxième commune du canton de Forges-les-Eaux, par la population, doit faire face à des transformations :
 - Déclin démographique du territoire rural.
 - Fragilisation du tissu d'entreprises locales.
 - Développement communal à l'écart des grandes voies de circulation.
 - Concurrence des formes modernes de commerce.

- ❑ Face à ces menaces, la Commune de Gaillefontaine présente des atouts qu'elle entend valoriser par la mise en œuvre d'une politique urbaine volontaire :
 - Bon niveau d'équipements et de services.
 - Population en croissance régulière sur l'ensemble de la commune.
 - Maintien d'une structure de commerces traditionnels dans le centre.

- ❑ Par décision du Conseil Municipal du 4 janvier 1999, la Commune de Gaillefontaine a décidé la mise en révision de son POS approuvé le 28 septembre 1987.

- ❑ Par délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2002, la Commune de Gaillefontaine a approuvé la révision de son Plan d'Occupation des Sols.

- ❑ En application des dispositions de la loi du 2 mars 1982, la délibération approuvant la révision du POS a été annulée le 12 septembre 2002.

- ❑ Par délibération du 23 février 2004, la Commune de Gaillefontaine a prescrit l'élaboration d'une Carte Communale.



P R E M I E R E P A R T I E

" Diagnostic "

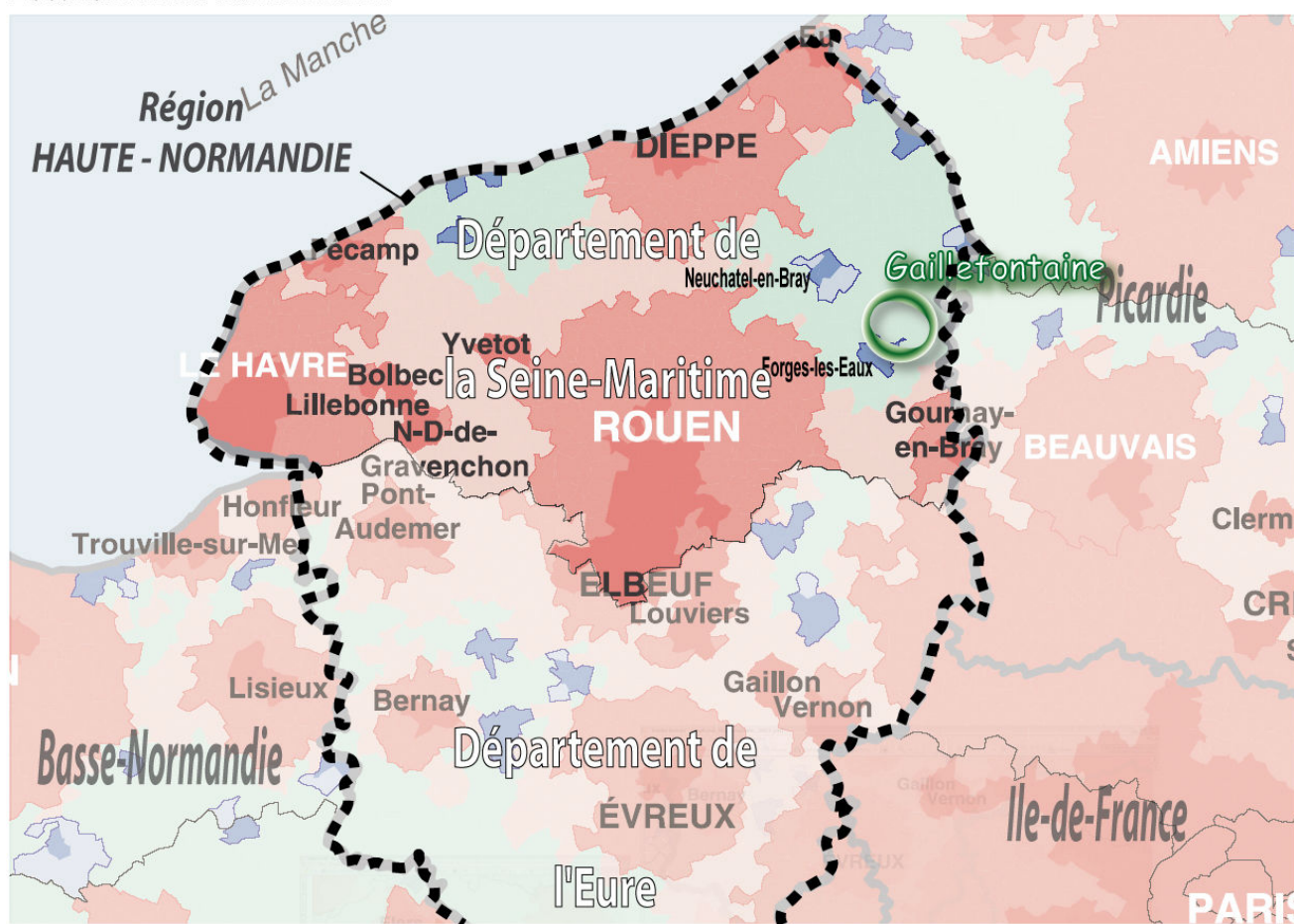
I – PRESENTATION GENERALE

I.1 - SITUATION GENERALE

Gaillefontaine est une commune du Département de la Seine-Maritime (76), qui fait partie de la région Haute-Normandie. La commune est située à l'Est du département, à proximité du département de l'Oise (Région Picardie).

D'une population de 1 480 habitants en 2004 (données communales), la commune fait partie du Pays de Bray.

Localisation de Gaillefontaine



Sources : INSEE

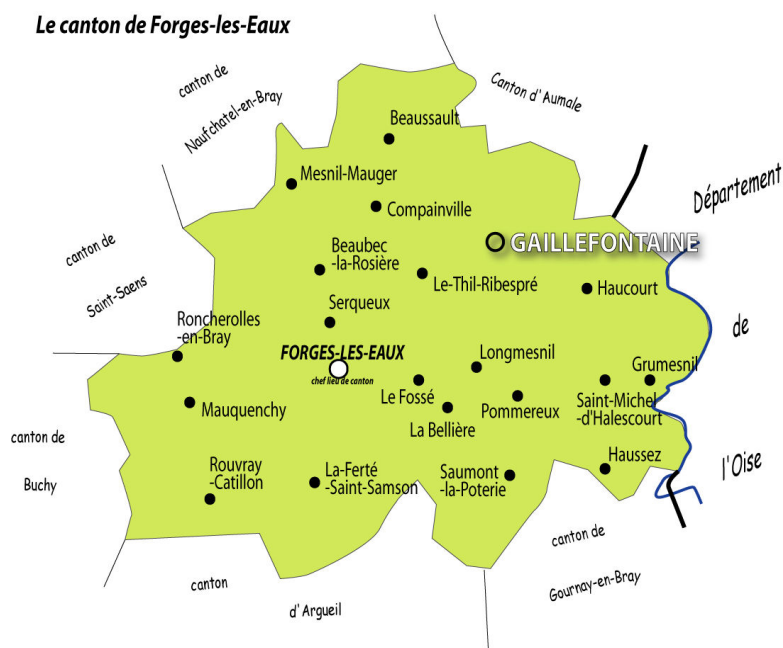
 Pôles urbains	 Pôles d'emploi de l'espace rural
 Couronnes périurbaines	 Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural
 Communes multipolarisées	 Autres communes de l'espace rural

Gaillefontaine est située à 50 Km de Rouen, à 8 Km de Forges-les-Eaux (le chef-lieu de canton) et 16 Km de Neuchâtel-en-Bray. La commune est considérée comme faisant partie de la couronne du pôle d'emplois rural de Forges-les-Eaux.

Gaillefontaine fait partie du canton de Forges-les-Eaux qui regroupe 21 communes. Elle est associée aux communes de Beaubec-la-Rosière, de Beaussault, de La Bellière, de Compainville, de La Ferté-St-Samson, du Fossé, de Forges-les-Eaux, de Grumesnil, de Haucourt, de Haussez, de Longmesnil, de Mauquenchy, de Mesnil-Mauger, de Pommereux, de Roncherolles-en-Bray, de Rouvray-Catillon, de St-Michel-d'Halescourt, de Saumont-la-Poterie, de Serqueux, du Thil-Riberpré.

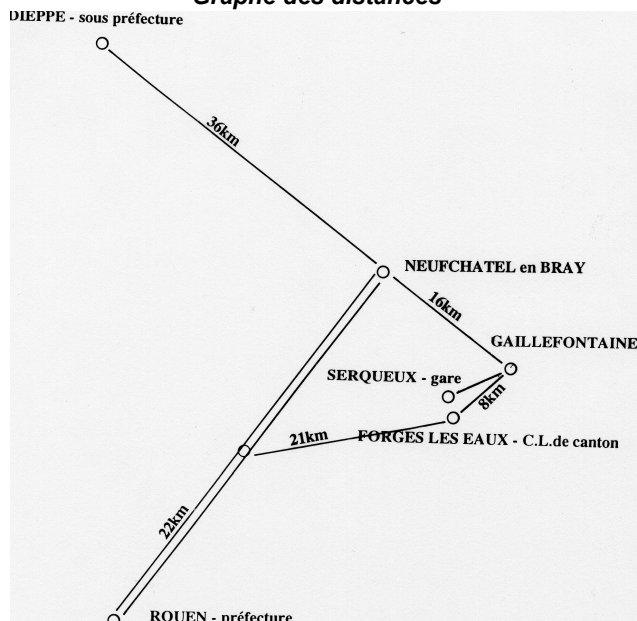


Le canton de Forges-les-Eaux



21 communes
10 340 habitants

Grappe des distances



I.2 – SUPERFICIE

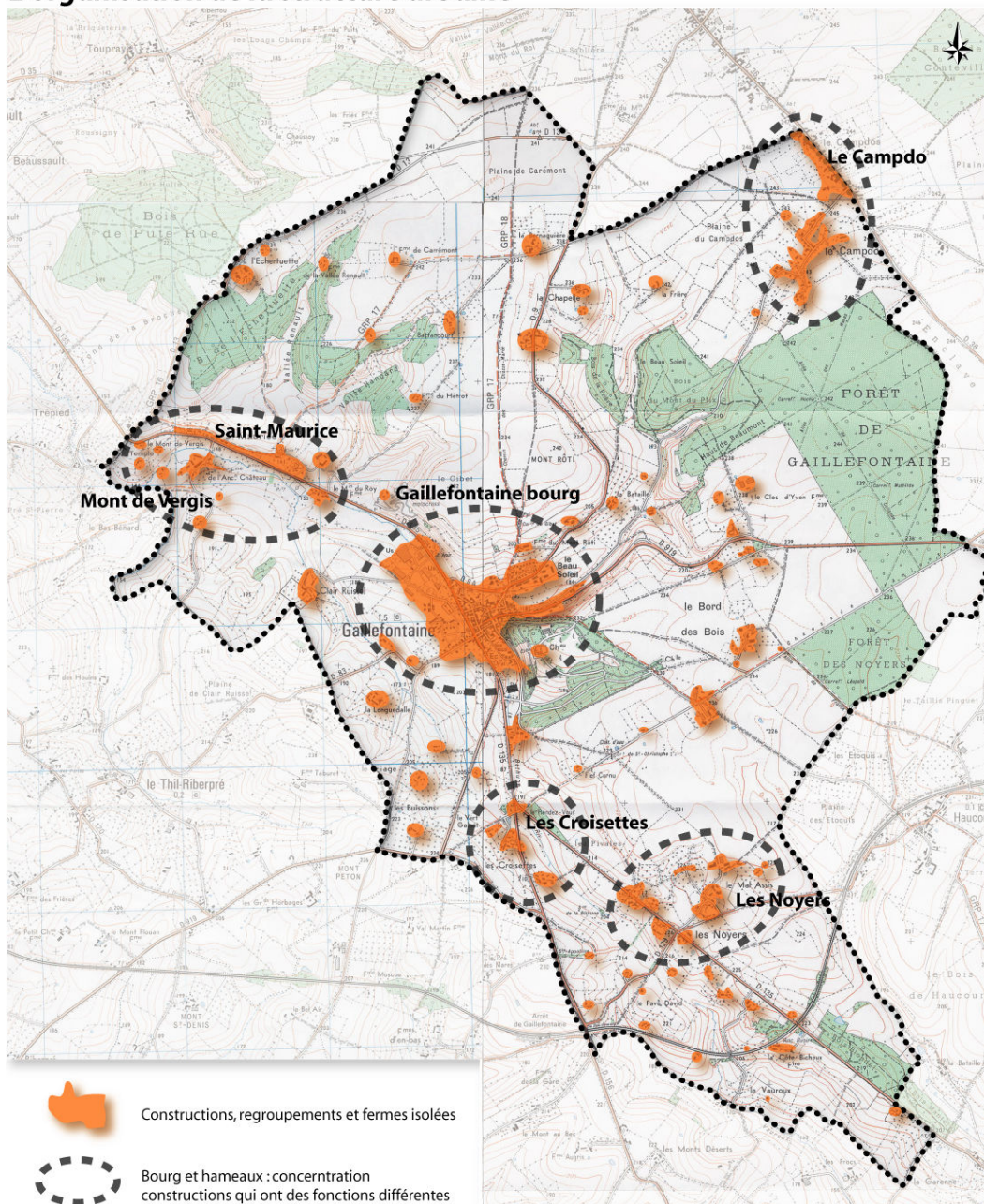
Le territoire communal de **Gaillefontaine** couvre une superficie de **2 623 hectares**.
Avec une population de **1 460 habitants en 1999** (données INSEE), la densité moyenne y était de **55 habitants / Km²**.

A titre de comparaison, la superficie du département de la Seine-Maritime est de 6 278 Km² pour 745 communes soit 1 223 429 habitants en 1999. La densité moyenne des communes de la Seine-Maritime est de l'ordre de **429 habitants / Km²**.
(Le canton de Forges-les-Eaux a une densité de population de 40 habitants /hectare)

Gaillefontaine fait partie des petites communes de la Seine-Maritime car sa superficie est 3 fois moins importante que la taille moyenne des communes du département. Elle n'en reste pas moins une des plus denses du canton.

I.3 LA STRUCTURE URBAINE

L'organisation de la structure urbaine



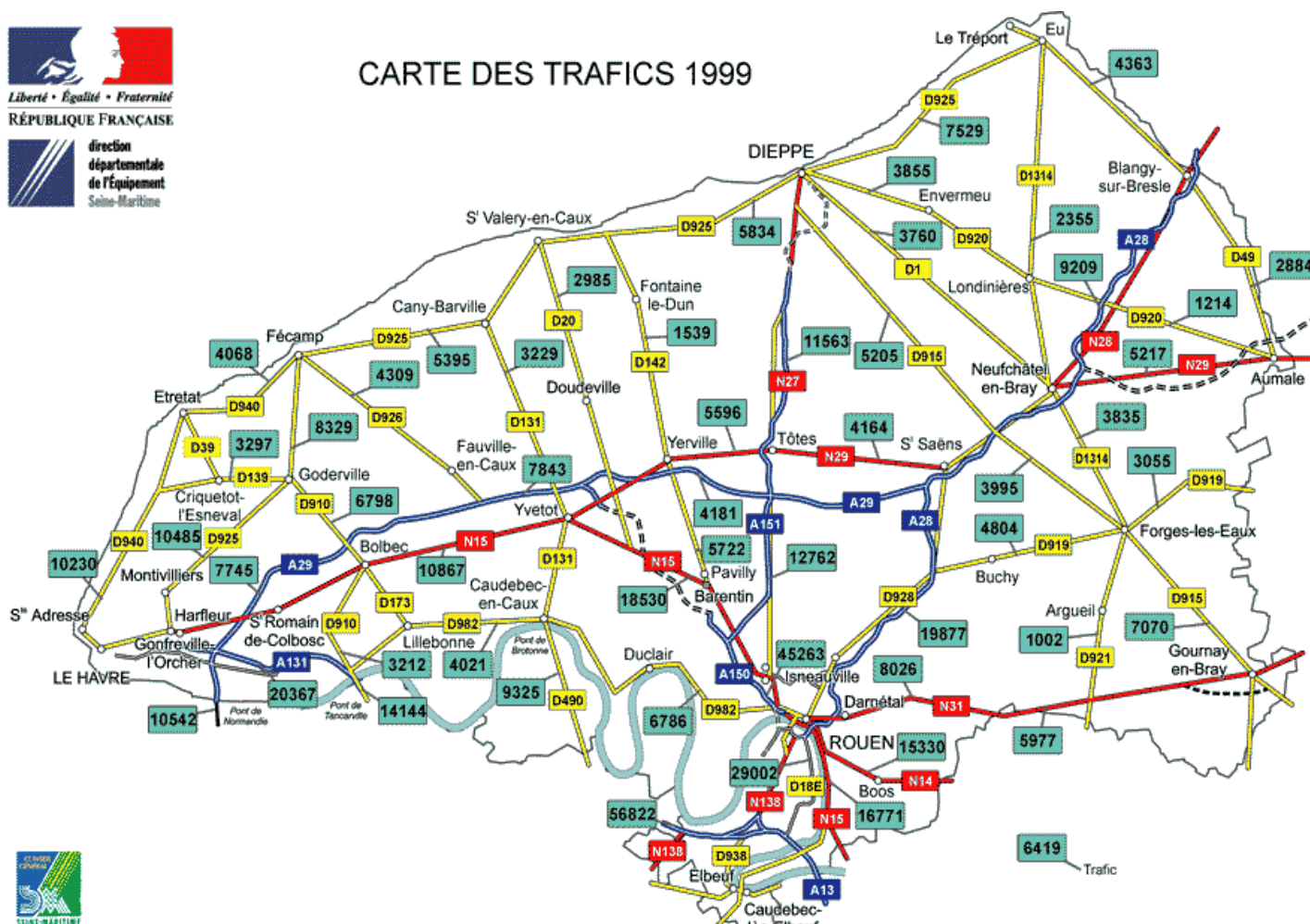
Gaillefontaine est organisée autour du centre bourg, de quatre hameaux principaux et de constructions isolées que sont les fermes et les habitations récentes. C'est une occupation typique de bocage normand dans le paysage de la Bray, aux confins de la Normandie et de la Picardie.

Le centre bourg est situé au pied d'un coteau, à peu près au centre de la commune. Les principaux hameaux sont les Croisettes et les Noyers au Sud du centre bourg ; Saint Maurice et Mont de Vergis au Nord-Ouest du centre bourg ; et le Campdos au Nord de la commune, dans la continuité de Conteville.

Les autres habitations et fermes sont nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire communal, hormis dans le Bois de Gaillefontaine (à l'Ouest) et le Bois de l'Echertuette (à l'Est).

I.4 ACCES ET DESSERTE

I.4.1 – La desserte routière



Cette carte présente les trafics disponibles pour tous véhicules au titre de l'année 1999, en moyenne journalière annuelle -MJA- sur le réseau des autoroutes, des routes nationales et principales routes départementales.

Si Gaillefontaine n'est pas située sur des grands axes routiers, elle n'en est pas éloignée.

La commune est située à proximité d'un réseau en étoile autour de Forges-les-Eaux, pôle local et micro-centre relais des circulations hors autoroute entre l'Oise (Beauvais), Dieppe et Rouen.

Gaillefontaine est desservie par deux voies importantes qui lui permettent de rallier Rouen :

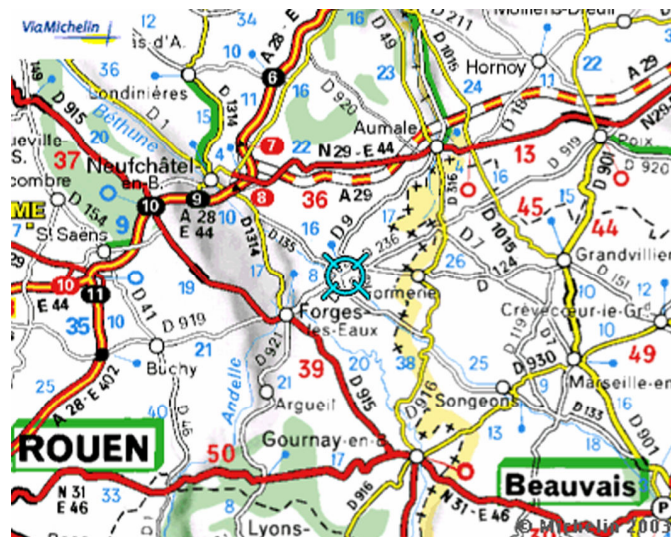
- la RD 1315 qui relie Forges-les-Eaux à l'autoroute A 28 ;
- la RD 919 qui relie Gaillefontaine à Forges-les-Eaux et à Rouen.

Cette proportion reste importante, et aurait tendance à augmenter, compte-tenu notamment du trafic des poids-lourds.

L'autoroute A 28 à proximité de Gaillefontaine



© Michelin



© Michelin

Le passage de l'autoroute A 28 à proximité de Gaillefontaine permet de dynamiser l'ensemble du Pays de Bray. Elle relie Abbeville et l'A 16 à Rouen, Alençon et Le Mans.

En prenant la RD 1314 ou la RD 919 à Gaillefontaine, il est possible de rallier Rouen en 50 Km, soit approximativement 45 minutes de trajet, en passant par Forges-les-Eaux.

Le parcours de l'A 28 et les communes desservies permettent à l'ensemble du Pays de Bray de bénéficier d'une meilleure desserte routière vers les grands pôles urbains de la Normandie et de la Picardie et les zones d'emplois des départements limitrophes : ce qui est un facteur de développement important pour les communes proches.

En effet, les communes de la Bray bénéficient d'un cadre de vie agréable et recherché qui peut attirer une population croissante désirant concilier proximité des zones d'emplois et cadre de vie de qualité.

A l'échelle locale, Gaillefontaine est traversée du Nord au Sud et d'Est en Ouest par des voies de communication routière, ce réseau routier constitue une structure en étoile.

Il existe une voie ferrée qui n'a pas d'arrêt dans la commune, au Sud du territoire communal.

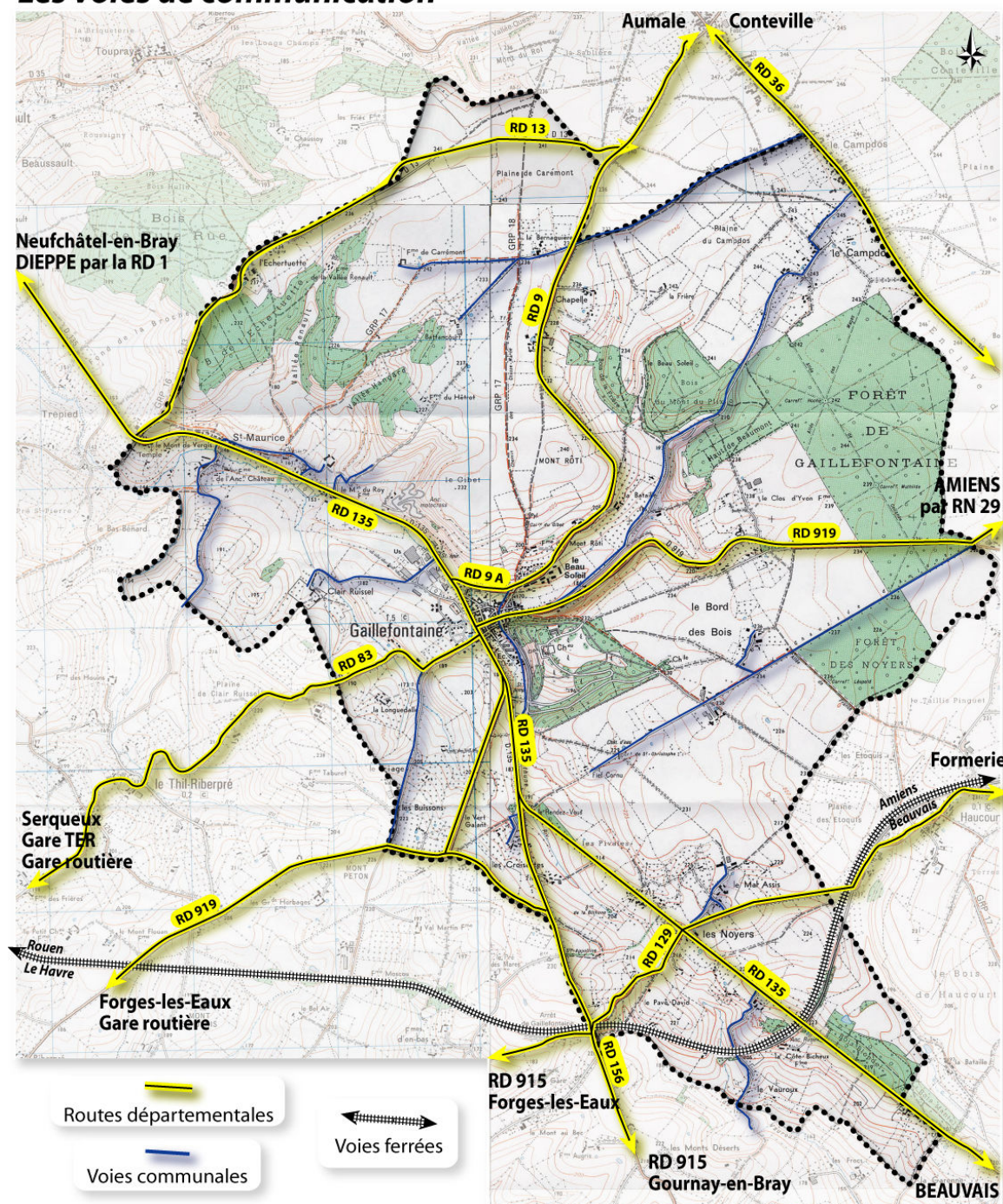
Les principales voies sont :

- la RD 919 qui relie Amiens (par la RN 29), à Forges-les-Eaux et à Rouen (par la RN 28) ;
- La RD 135 qui relie Beauvais à Neufchâtel-en-Bray et Dieppe ;
- La RD 83 qui relie Gaillefontaine à Serqueux (gare routière et TER) ;
- La RD 9 qui relie Gaillefontaine à Aumale et Conteville ;
- Les autres routes départementales qui permettent de relier Gaillefontaine aux villages et hameaux proches (Gournay-en-Bray, Formerie...) et de rejoindre les grands axes de circulation (RD 915, RN 28, RN 29 ...).

Le réseau routier de dimension locale, les chemins vicinaux, routes et rues qui desservent le bourg et les hameaux de Gaillefontaine se connectent aux routes départementales principales.

En termes de stationnement, c'est la Place du Champ de Foire qui est le parc de stationnement public le plus important. Cet espace et d'autres réservés à la même fonction mais pour des usages privés ou publics spécifiques permettent à Gaillefontaine de ne pas rencontrer de problèmes de manque ou d'insuffisance de places de stationnement.

Les voies de communication



I.4.2 – Les transports collectifs

Indépendamment de l'offre proposée par le Conseil Général en matière de transports collectifs, les cars de ramassages scolaires notamment, les transports en commun à Gaillefontaine sont peu représentés.

En effet, la commune ne dispose par de gare ferroviaire sur son territoire, ni de réseau de bus ou de cars internes.

Elle est toutefois située sur des lignes départementales et régionales de transport en commun, notamment le réseau TER de la SNCF (Transport Express Régional).

Ainsi, Gaillefontaine est à proximité des gares ferroviaires et routières de Forges-les-Eaux, Neufchâtel-en-Bray et Serqueux (à 8 Km), et des gares ferroviaires d'Amancourt et de Formery, ce qui lui permet de bénéficier de la desserte des grands pôles départementaux et régionaux que sont Rouen, Dieppe ou Beauvais (département de l'Oise).

Gaillefontaine bénéficie ainsi d'une liaison par bus quotidienne vers Rouen.

TER, ligne ferroviaire :

- **Rouen / Amiens / Lille**
avec un arrêt à Serqueux, près de Forges-les-Eaux
- **Rouen / Le Tréport / Beauvais / Paris** avec un arrêt à Serqueux, près de Forges-les-Eaux

TER, ligne routière :

- Dieppe / Serqueux / Gisors**
avec un arrêt à Neufchâtel-en-Bray, à Serqueux et à Forges-les-Eaux.

De Rouen, le trajet le plus rapide en transports en commun pour se rendre à Gaillefontaine est d'emprunter le réseau TER ferré par la ligne Rouen / Serqueux puis à Serqueux d'emprunter un car de la ligne Dieppe / Serqueux / Gisors en direction de Neufchâtel-en-Bray puis de prendre un véhicule particulier ou un taxi.

Un service de ramassage scolaire fait office de transport en commun, mais seulement pour les élèves du regroupement scolaire du SIVOS.

Carte du réseau TER - lignes ferroviaires et routières -



1.4.3 – Les circulations douces

☐ Cheminement piéton dans le bourg

La rue aux Juifs et la rue Dubus pour partie sont aménagées en secteur piétonnier accessible en automobile.

Un escalier et une sente relient la place du Champ de Foire au quartier des lotissements.

☐ Chemins de randonnée

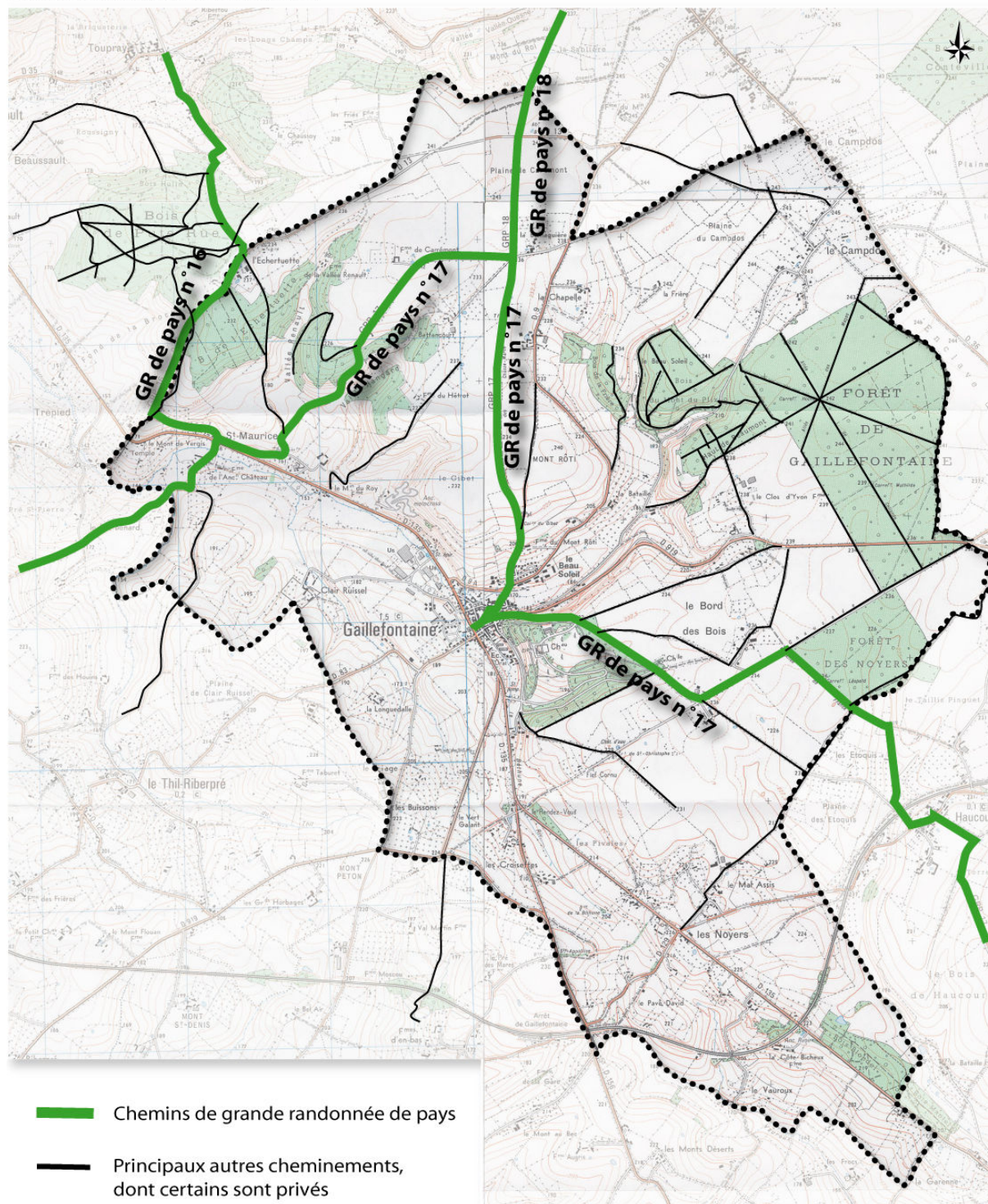
A Gaillefontaine, on compte trois GR de Pays le n°16, le n°17 et le n°18. Il s'agit de chemins de grande randonnée, balisés et entretenus.

Mais ce ne sont pas les seuls parcours possibles à Gaillefontaine et dans ses environs. En effet, il existe de nombreux cheminements par les sentiers agricoles, les sentiers forestiers et les accès aux

fermes et aux champs qui constituent un véritable réseau de cheminements piétonniers et cyclables de fait.

Qu'ils soient privés ou publics, ils restent ouverts aux promeneurs et cyclistes qui contribuent, par leur passage, à leur maintien et leur entretien.

Les circulations douces



I.5 – LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La commune de Gaillefontaine adhère au Syndicat de la Vallée de la Béthune qui gère l'assainissement et les problématiques de l'eau (potable, usées, inondations...), et au regroupement scolaire du SIVOS.

Gaillefontaine fait également partie d'une dynamique de regroupement intercommunal de la Communauté de Communes du Canton de Forges-les-Eaux (qui regroupe les 21 communes du canton).



Le Pays de Bray en HAUTE-NORMANDIE

Toutefois, Gaillefontaine fait partie de la dynamique du Pays de Bray, au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du Pays de Bray).

Le Pays d'Accueil Touristique de Bray est le plus ancien de Haute-Normandie puisque son existence remonte à 1978 et faisait alors partie des premiers PAT expérimentés en France par les ministères du Tourisme et l'Agriculture.

Il s'étend sur le périmètre des 7 cantons de Londinières, Bellencombre, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux, Argueil, Gournay-en-Bray et Saint-Saëns.

Il est porté par l'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray (ACTPB), qui fait partie du SMAD du Pays de Bray.



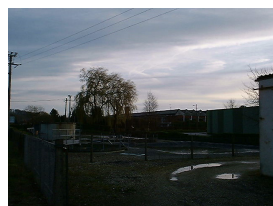
I.6 – LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE ET LES DIFFERENTS RESEAUX

❑ Pollutions domestiques et industrielles

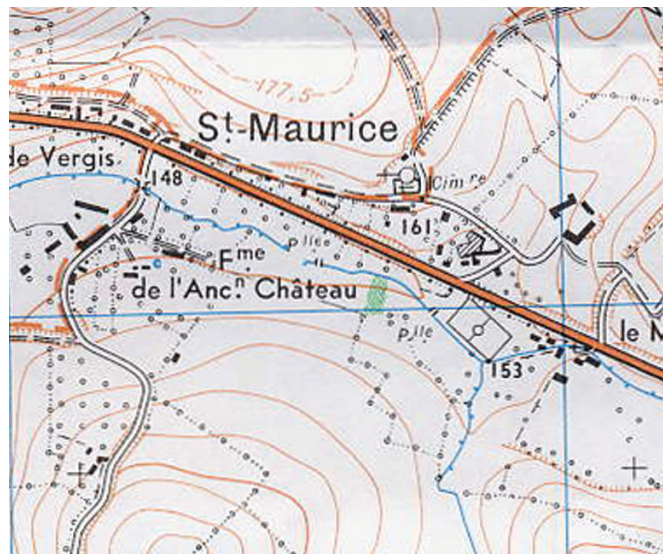
L'étude de schéma directeur d'assainissement eaux usées a mis en évidence la présence de rejets directs en milieu récepteur du fait de l'existence de plusieurs secteurs urbanisés non desservis par le réseau d'eaux usées dans les hameaux, mais aussi quelques-uns dans le bourg.

Le Schéma Directeur d'assainissement est en cours de réactualisation : les études ont débuté à l'automne 204.

La station est située le long de la RD 135, en amont du centre bourg.



Actuelle station d'épuration



Une étude est actuellement menée visant à déplacer la station d'épuration en aval de l'actuelle, à Saint-Maurice ↑.

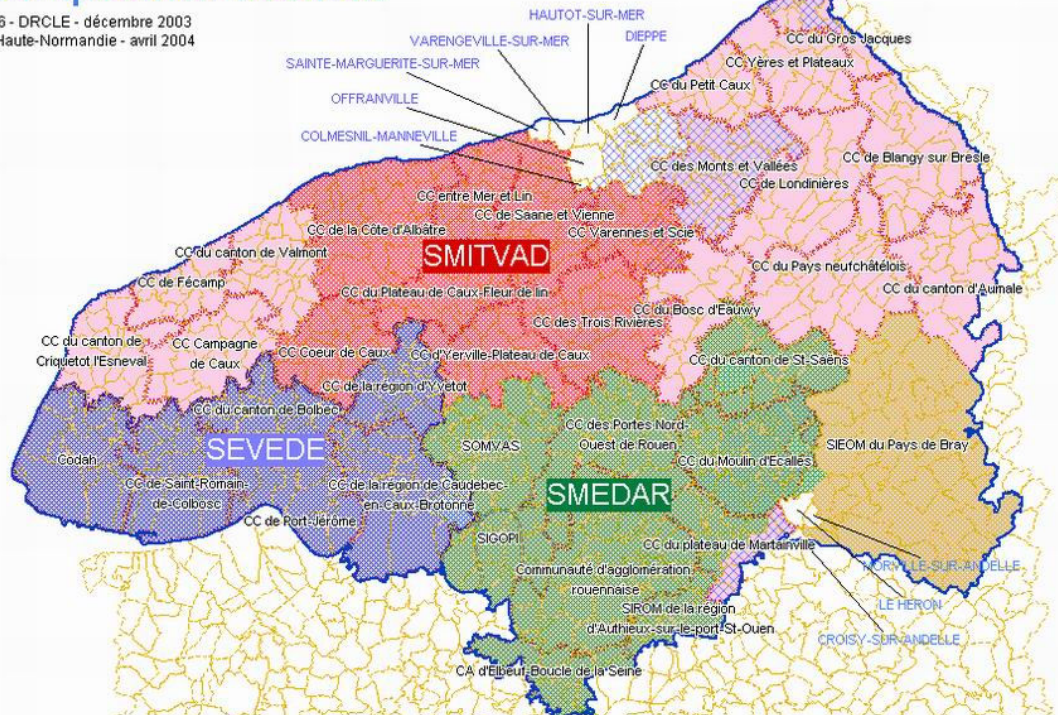
❑ Déchets

GAILLEFONTAINE est rattachée aux SIEOM du Pays de Bray qui a compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. La commune participe au tri sélectif des déchets.

Une déchetterie vient d'être mise en service sur le site de Serqueux (hors commune).

EPCI à compétence déchets

Source - Préfecture 76 - DRCLE - décembre 2003
Cartographie - Drire Haute-Normandie - avril 2004



Sources : DRIRE Haute Normandie

❑ Ressources en eau potable

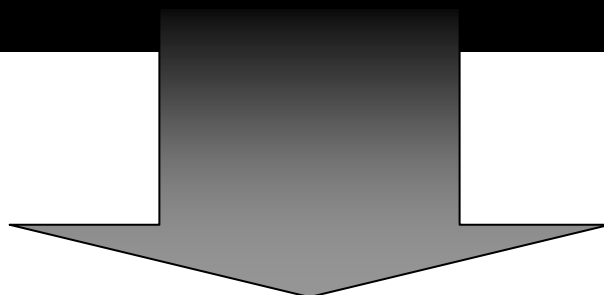
L'alimentation en eau potable de la commune de GAILLEFONTAINE se fait à partir d'un captage situé en amont du bourg dans la vallée et exploité par la commune en régie directe.

La qualité de l'eau est bonne et ne nécessite aucun traitement. Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis depuis 1980 (rapport Conrad).

EN RÉSUMÉ

AUJOURD'HUI, LE CONSTAT . . .

- Une commune de la Bray, située aux confins de la Seine-Maritime entre influence Picarde, Dieppoise et Rouennaise.
- Gaillefontaine est située à proximité d'un nœud routier : au croisement des axes qui relient Rouen à Amiens et Beauvais à Dleppe.
- Une bonne desserte routière mais des transports en commun de faible importance.
- Les circulations douces sont nombreuses, surtout pour les déplacements de proximité.
- Une dynamique intercommunale forte au travers du Pays de Bray.



. . . LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Le passage de l'autoroute A 28 à Neufchâtel-en-Bray permet de relier Gaillefontaine à la Picardie et au Nord-Pas-de-Calais,
- La réalisation de l'A 29 va s'accompagner de l'aménagement d'un accès à Aumale, à 18 Km de Gaillefontaine,
- L'A 28 et l'A 29 représentent une dynamique de développement pour l'ensemble de la Bray.
- Le PAYS DE BRAY permettra de fédérer les communautés de communes de la Bray et de promouvoir un développement durable au sein des communes elles-mêmes.
- La Communauté de Communes du Canton de Forges-les-Eaux devra orienter le développement du canton dans le sens d'une cohésion efficace et durable entre les communes et dans un contexte intercommunal naissant.
- Une commune idéalement située à proximité de Rouen et sur les grands axes de communications régionaux et inter-régionaux.
- Une propension à accueillir des migrants d'autres départements (Oise, Somme...) avec le passage des autoroutes A 28 et A 29 à proximité, dans un cadre de vie de qualité.

II – LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

L'analyse démographique de Gaillefontaine est essentiellement basée sur les recensements de 1982, de 1990 et 1999 (sources fournies par l'INSEE).

II.1 – LES EVOLUTIONS DE LA POPULATION

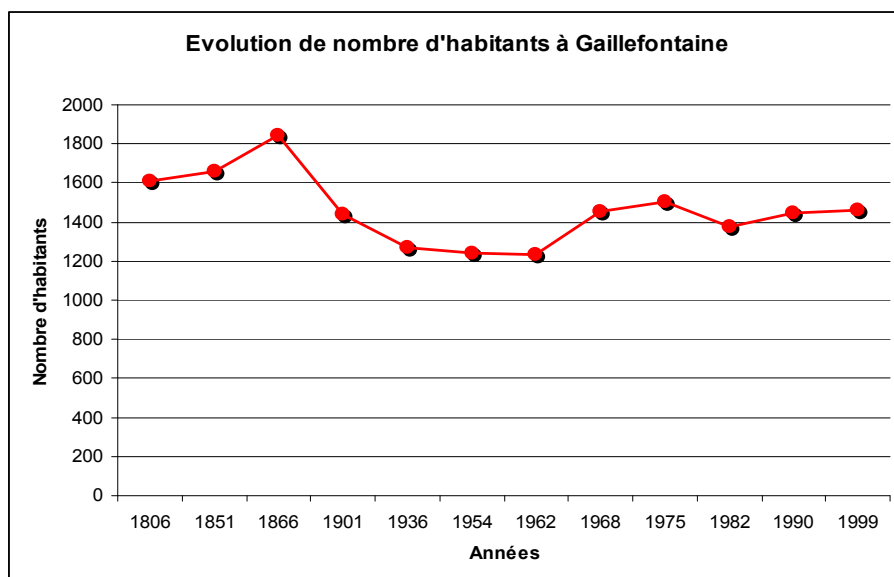
En 1999 Gaillefontaine comptait 1 460 habitants, contre 1 446 en 1990 et 1 373 en 1982. En 2004, elle comptait près de 1 480 habitants.

De 1975 à 1999 la population de Gaillefontaine a diminué de 3,9 % passant de 1 503 habitants en 1975 à 1 460 en 1999 alors que dans le même temps le canton de Forges-les-Eaux voyait sa population augmenter d'environ 2 % (passage de 10 077 à 10 340).

La population de Gaillefontaine a suivi une évolution assez forte jusqu'en 1866, puis une baisse prononcée jusqu'en 1962.

Entre 1962 et 1975, la commune a suivi l'évolution nationale de la croissance de la population causée en grande partie par une forte croissance des naissances.

Depuis 1982, la population de Gaillefontaine suit une évolution modérée, avec toutefois une légère augmentation de la population de 0,11 % / an entre 1990 et 1999, soit 14 habitants en plus entre les deux recensements.



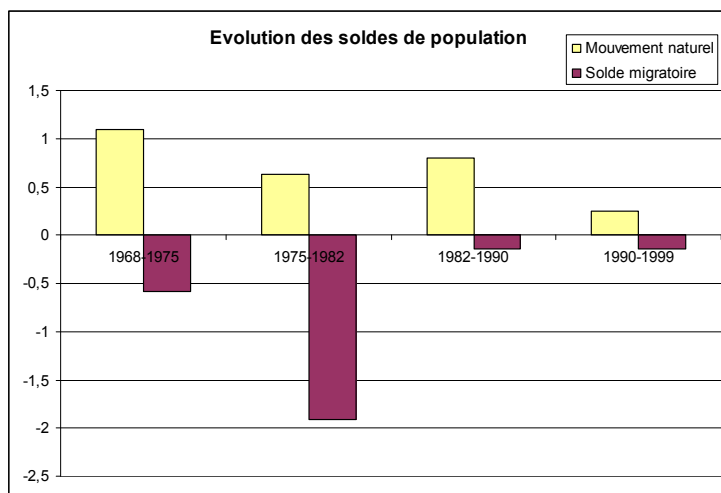
Sources : INSEE, RGP 1999

Taux de variation annuel

Taux démographiques (moyennes annuelles) à Gaillefontaine					
	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux d'évolution global	2,78 %	0,50 %	-1,28 %	0,65 %	0,11 %
- dû au solde naturel	1,04 %	1,09 %	0,63 %	0,80 %	0,28 %
- dû au solde migratoire	1,75 %	-0,59 %	-1,91 %	-0,15 %	-0,17 %
Taux de natalité pour 1000	20,40	22,20	17,80	17,90	14,70
Taux de mortalité pour 1000	10,00	11,30	11,50	9,90	11,90

Sources : INSEE, RGP 1999

Pendant la dernière décennie, le solde migratoire apparent négatif est compensé par le mouvement naturel lié à une population jeune.



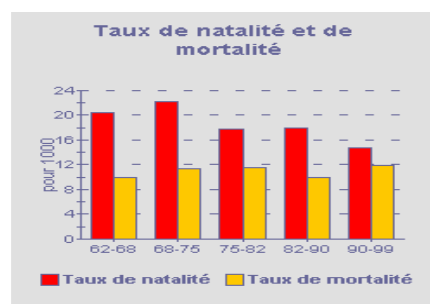
Sources : INSEE, RGP 1999

La croissance de la population de Gailfontaine a longtemps été due à un fort solde naturel. Entre 1975 et 1982, c'est le solde migratoire négatif important qui fait chuter la population de la commune car le solde naturel a quant à lui baisser par rapport à la période précédente.

Depuis la période 1982-1990, la commune de Gailfontaine doit sa croissance à un fort solde naturel et à un solde migratoire faible négatif (- 0,17 % / an entre 1990 et 1999, alors qu'il était de - 1,91 % / an entre 1975 et 1982).

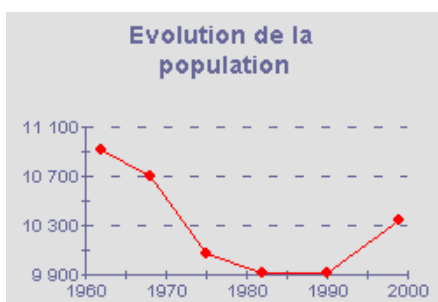
Il faut toutefois noter que la part de l'accroissement naturel dans la croissance de la population de Gailfontaine va diminuant, mais reste positive.

La natalité à Gailfontaine reste importante, comme on peut le remarquer depuis 1962 sur ce graphique, même si elle diminue depuis la période 1968-1975. La mortalité quant à elle, augmente régulièrement.

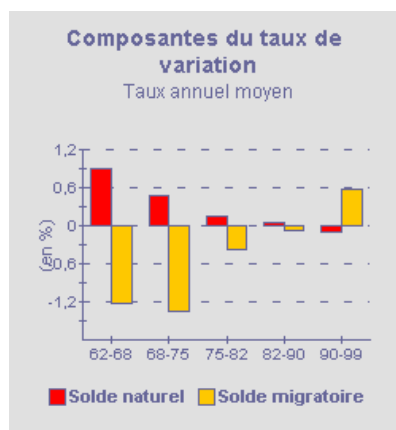


Dans le **canton de Forges-les-Eaux**, les évolutions sont amplifiées :

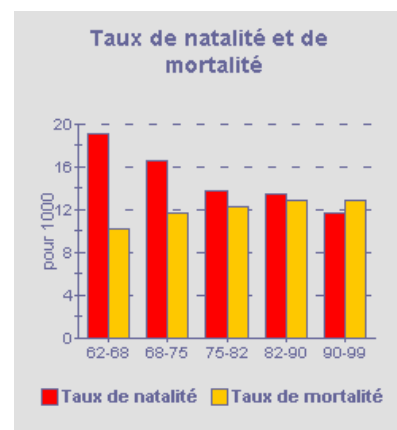
- la population a fortement diminué entre 1962 et 1982, pour se stabiliser entre 1982 et 1990. Depuis 1990, la population cantonale ne cesse d'augmenter (+ 0,47 % an entre 1990 et 1999).
- Contrairement à Gailfontaine, la croissance de la population cantonale est due à un solde migratoire excédentaire (+ 0,58 % / an) avec un solde naturel négatif (- 0,11 % / an).
- La mortalité augmente régulièrement depuis la période 1962-1968 pour dépasser en 1990-1999 une natalité qui diminue depuis la période 1962-1968.



Sources : INSEE, RGP 1999



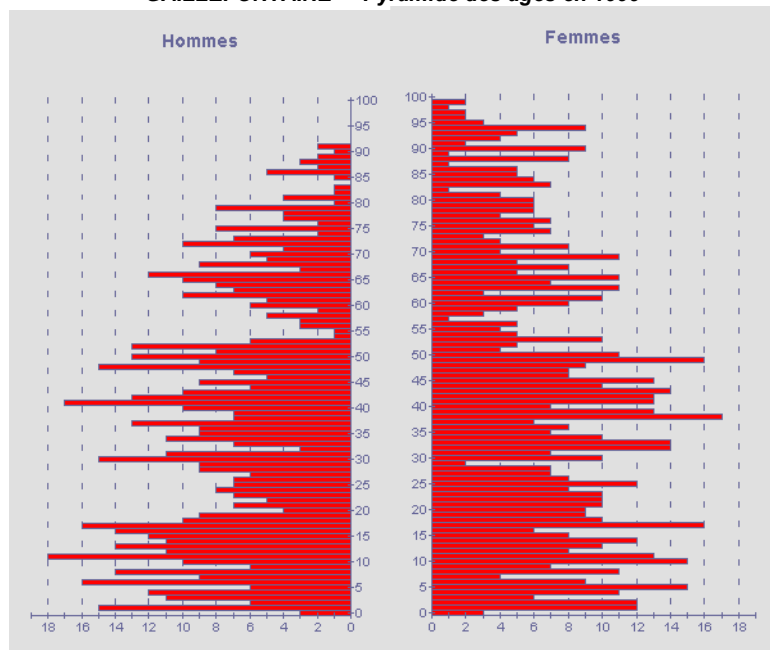
Sources : INSEE, RGP 1999



Sources : INSEE, RGP 1999

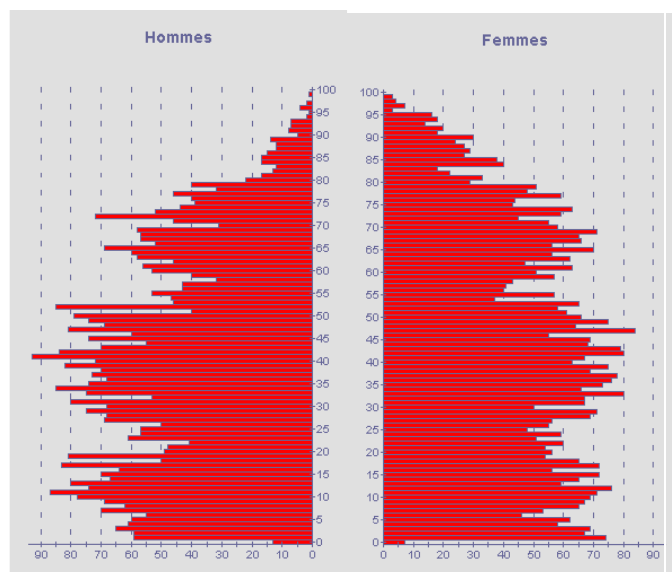
II.2 – COMPOSITION DE LA POPULATION

GAILLEFONTAINE - Pyramide des âges en 1999



Sources : INSEE, RGP 1999

Canton de Forges-les-Eaux - Pyramide des âges en 1999



Sources : INSEE, RGP 1999

Ces deux pyramides des âges montrent que la répartition de la population de Gaillefontaine est plus disparate que dans le canton :

- dans les classes d'âges les plus jeunes, tous les âges ne sont pas représentés à Gaillefontaine : il y a des âges qui sont quasiment absents à Gaillefontaine et qui sont représentés dans le canton.
- les disparités entre les classes d'âges sont plus fortes à Gaillefontaine que dans le canton : la faible importance des 55-60 ans est plus fortement marquée à Gaillefontaine que dans le canton, ce qui montre qu'il y a peu de représentants de cette catégorie de population dans la commune.
- les classes d'âges plus âgées, 90 ans et plus, sont nettement disparates : à Gaillefontaine, ce sont les femmes qui sont le plus représentées, il n'y a aucun homme de cet âge (en 1999), alors que dans le canton, les deux sexes sont représentés, avec une majorité de femmes néanmoins.

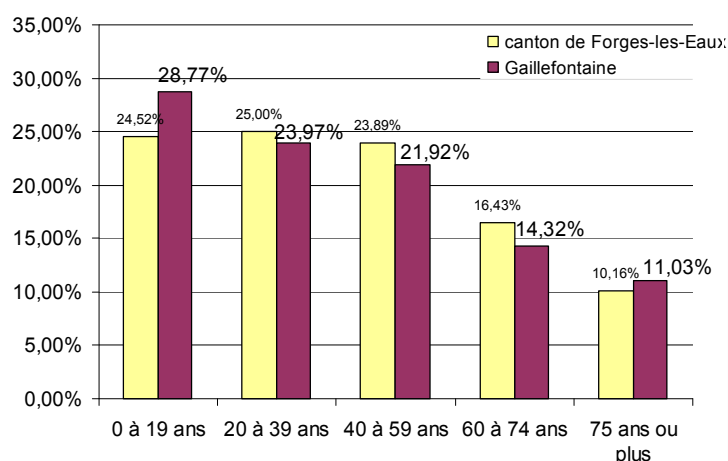
II.2.1 - Structure par âge

	Gaillefontaine	Canton de Forges-les-Eaux
0 à 19 ans	28,77%	24,52%
20 à 39 ans	23,97%	25,00%
40 à 59 ans	21,92%	23,89%
60 à 74 ans	14,32%	16,43%
75 ans ou plus	11,03%	10,16%

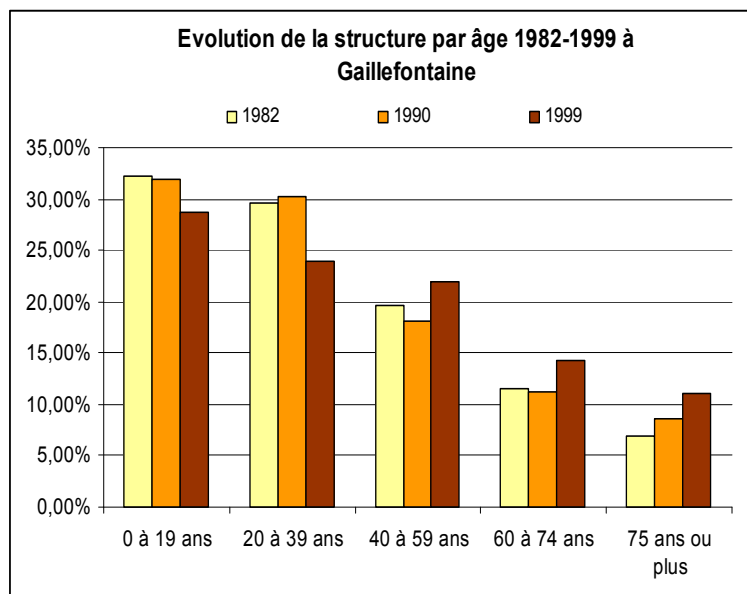
Gaillefontaine a une population plus jeune que dans le canton de Forges-les-Eaux.

Pour les classes d'âges plus âgées, Gaillefontaine a des proportions inférieures à celles du canton. On remarque toutefois que les plus de 75 ans sont en proportion supérieure à Gaillefontaine que dans le canton.

Structure par âges en 1999



Sources : INSEE, RGP 1999



Sources : INSEE, RGP 1999

	1982	1990	1999
0 à 19 ans	32,30%	31,90%	28,70%
20 à 39 ans	29,60%	30,20%	23,97%
40 à 59 ans	19,60%	18,10%	21,92%
60 à 74 ans	11,50%	11,20%	14,32%
75 ans ou plus	6,90%	8,60%	11,03%

La population de Gaillefontaine a une forte tendance à vieillir : en effet, la part des classes d'âges les plus jeunes diminue depuis 1982 passant pour les 0-19 ans de 32,8 % en 1982 à 28,7 % en 1999.

Cette baisse est également valable pour les 20-39 ans.

Mais la part des classes d'âges les plus âgées augmente depuis 1982, notamment pour les 75 ans et plus qui passent de 6,9 % de la population en 1982 à 11,03 % en 1999.

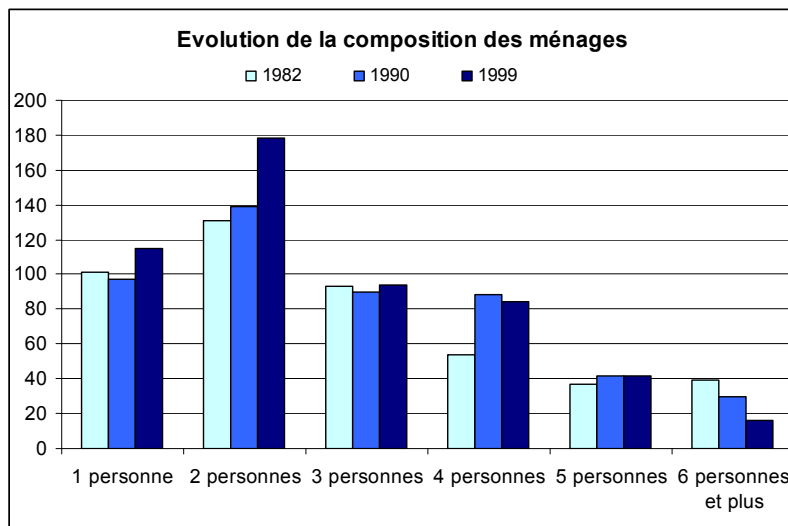
L'indice de jeunesse de Gaillefontaine (rapport entre la population de plus de 60 ans et la population de moins de 20 ans) confirme cette **tendance au vieillissement de sa population** : il diminue depuis 1982. Il était de 1,61 en 1990, il n'est plus que de 1,13 en 1999. L'indice de jeunesse de Gaillefontaine reste toutefois supérieur à celui du canton (0,92) mais inférieur à celui du Département de la Seine-Maritime (1,33).

II.2.2 – Les ménages

	1999	1990	1982
Population des ménages	1 400	1 403	1 311
Nombre de ménages	529	486	455
Nombre moyen de personnes par ménage	2,64	2,88	2,88

A Gaillefontaine, on remarque une augmentation du nombre des ménages et en parallèle une stabilité de la population des ménages entre 1990 et 1999.

Ceci traduit un fort taux de desserrement des ménages entre 1990 et 1999.



Sources : INSEE, RGP 1999

Et ce sont les ménages en couples et mono-parentaux (1 personnes et 2 personnes) qui sont en nette augmentation en valeur absolue.

En proportion, les ménages de 1 et 2 personnes ont augmenté de 5 points (passant de 50 % à 55 % de la population entre 1982 et 1999). Mais ce sont les ménages composés de 6 personnes et plus qui ont fortement diminué, passant de 8 % de la population en 1982 à 3% en 1999.

Cette situation s'explique en partie par le vieillissement de la population, car les personnes âgées vivent en couple ou seules, ce qui augmente la part et le nombre des petits ménages.

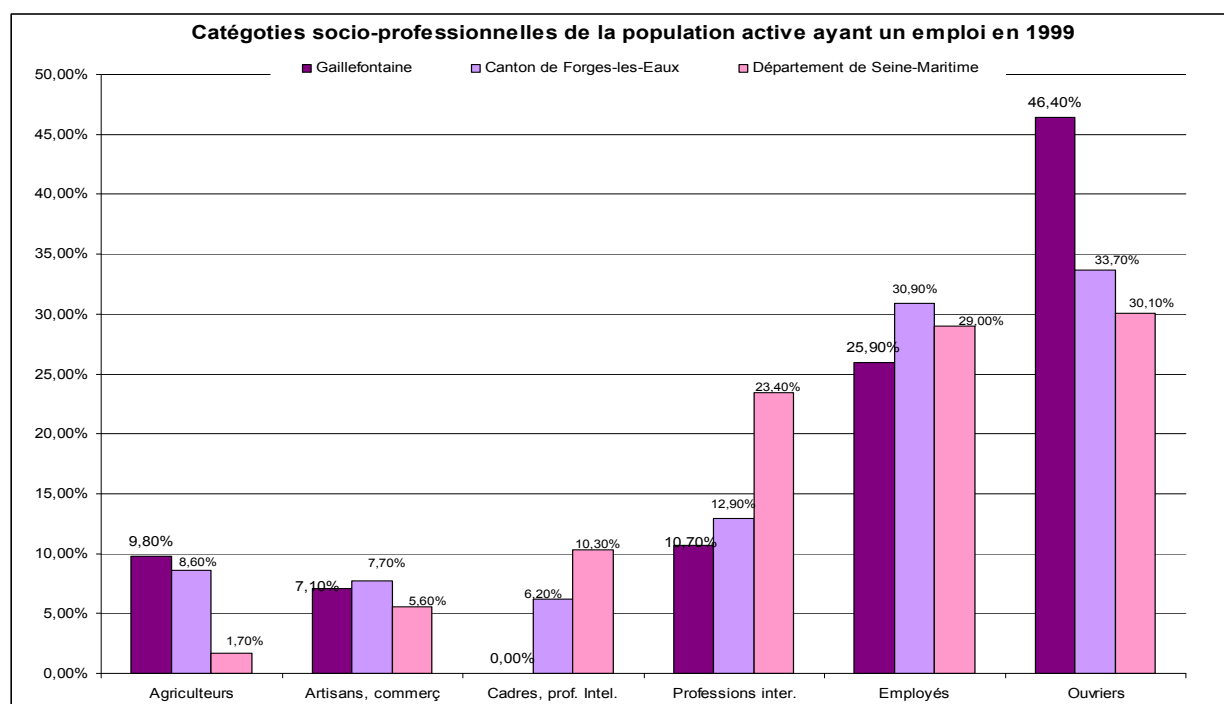
La part importante de logements collectifs et d'appartements peut également expliquer que les ménages de petite taille, surtout les couples, soient en augmentation : ils occupent une partie du parc de logements de petite taille, adapté à la structure du couple, sans enfant.

II.3 – LA POPULATION ACTIVE

II.3.1 – Les catégories socioprofessionnelles

	Catégories socioprofessionnelles à Gaillefontaine en 1999								
	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions Intellectuelles	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres inactifs	Total
15 à 29 ans	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	7,1%	15,2%	0,0%	0,0%	25,9%
30 à 49 ans	8,0%	4,5%	0,0%	5,4%	15,2%	28,6%	0,0%	0,0%	61,6%
50 ans ou plus	1,8%	2,7%	0,0%	1,8%	3,6%	2,7%	0,0%	0,0%	12,5%
Total	9,8%	7,1%	0,0%	10,7%	25,9%	46,4%	0,0%	0,0%	100,0%

Sources : INSEE, RGP 1999



Sources : INSEE, RGP 1999

Comparativement, la commune de Gaillefontaine comporte plus d'ouvriers, d'agriculteurs et d'artisans et commerçants que dans le canton et le département.

Il n'y a pas de cadres et de professions intellectuelles, même si un cabinet de médecins existe dans la commune.

Ce sont les catégories des ouvriers (46,4 % de la population active ayant un emploi), employés (25,9 %), puis des professions intermédiaires (10,7 %) et des agriculteurs (9,8 %) qui sont les C.S.P. les plus représentées à Gaillefontaine.

Cette organisation est similaire au canton de Forges-les-Eaux qui comporte toutefois plus d'employés et surtout des cadres et professions intellectuelles.

Parmi les jeunes actifs, ce sont les ouvriers qui sont les plus représentés, suivis des employés et des professions intermédiaires.

Parmi les actifs d'âges intermédiaires, les CSP les plus représentés sont également les ouvriers et les employés, suivis des agriculteurs, des professions intermédiaires et des artisans et commerçants.

Parmi les actifs les plus âgés, les employés sont les plus importants, suivis par les ouvriers et les artisans et commerçants, puis des professions intermédiaires et des agriculteurs.

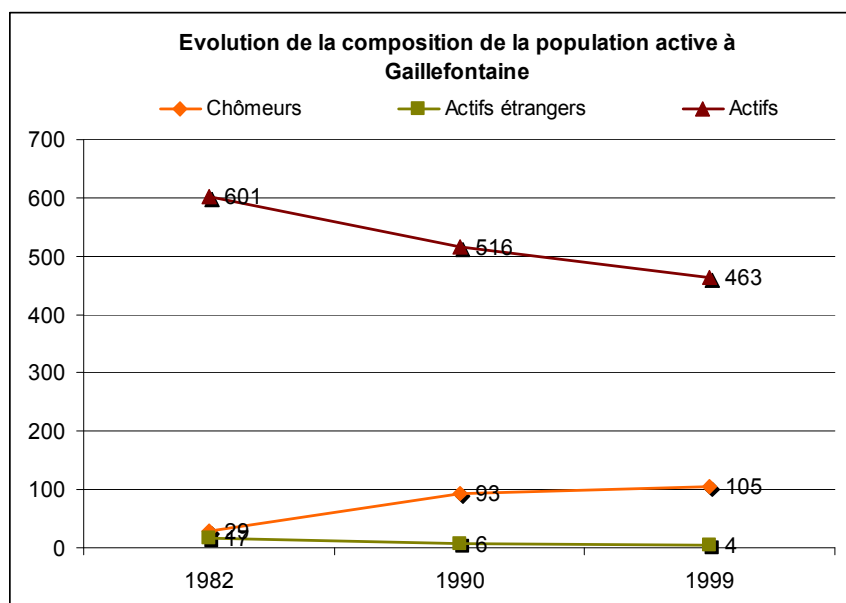
II.3.2 – Les actifs

• La population active

A Gaillefontaine en 1999, il y a 568 actifs, dont 463 actifs ayant un emploi et 105 chômeurs.

Le nombre d'actifs a constamment diminué, alors que le nombre de chômeurs n'a fortement augmenté qu'entre 1982 et 1990, pour ralentir sa progression entre 1990 et 1999.

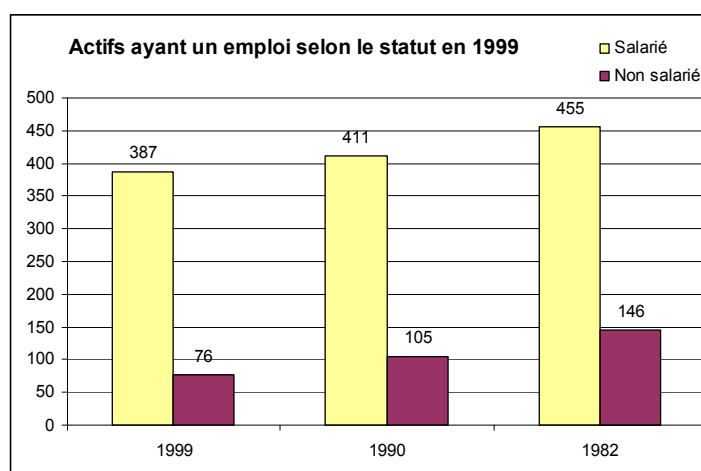
Le nombre d'actifs étrangers était marginal en 1982, en 1999 sa part est sensiblement identique.



Sources : INSEE, RGP 1999

Actifs ayant un emploi selon le statut et le sexe				
		1999	1990	1982
Salarié	Hommes	216	249	268
	Femmes	171	162	187
	Total	387	411	455
Non salarié	Hommes	49	65	86
	Femmes	27	40	60
	Total	76	105	146

Sources : INSEE, RGP 1999



Sources : INSEE, RGP 1999

Les salariés représentent près de 83,5 % de la population active de Gaillefontaine en 1999.

Leur proportion diminue depuis 1982, tout comme celle des non-salariés. Parmi les salariés de 1999, 76 % sont des salariés du Privé.

Parmi les salariés, ce sont les Hommes qui restent majoritaires même si leur proportion diminue.

Parmi les non-salariés, ce sont les Hommes également qui restent majoritaires malgré une diminution de leur proportion.

Les Femmes représentent en 1999 près de 42 % de la population active.

Leur proportion a augmenté depuis 1982 (41 %) et surtout 1990 où elle était de 39,1 %. Mais en valeur absolue leur nombre a diminué de près de 20 %.

Ceci s'explique en partie par le fait que le nombre des actifs ayant un emploi a diminué pour les Hommes comme pour les Femmes et également par le fait que les Femmes représentent encore 62,8 % des chômeurs.

• Le taux d'activités

Le taux d'activités à Gaillefontaine			
	1999	1990	1982
Hommes	92,1%	90,7%	93,1%
Femmes	70,3%	69,1%	69,8%
Total	80,6%	80,4%	81,9%

Sources : INSEE, RGP 1999

Le taux d'activités dans Le canton de Forges-les-Eaux			
	1999	1990	1982
Hommes	91,6%	90,4%	92,9%
Femmes	75,7%	71,7%	66,8%
Total	83,7%	81,3%	80,0%

Sources : INSEE, RGP 1999

En 1999, le taux d'activités de Gaillefontaine est de 80,6 %, contre 83,7 % dans le canton.

A Gaillefontaine, ce taux d'activités a baissé depuis 1982 (81,9 %), alors qu'il a augmenté dans le canton de Forges-les-Eaux (80 % en 1982).

Entre Hommes et Femmes les évolutions sont différentes :

- A Gaillefontaine, le taux d'activité chez les Hommes a diminué entre 1982 et 1990 (passant de 93,1 % à 92,1 %) alors qu'il a augmenté chez les Femmes (passant de 69,8 % à 70,3 %).
- Dans le canton de Forges-les-Eaux, le taux d'activités chez les Hommes a diminué entre 1982 et 1999 (passant de 92,9 % à 91,6 %) alors que chez les Femmes il a augmenté (passant de 66,8 % à 75,7 %).

II.3.3 – Le chômage

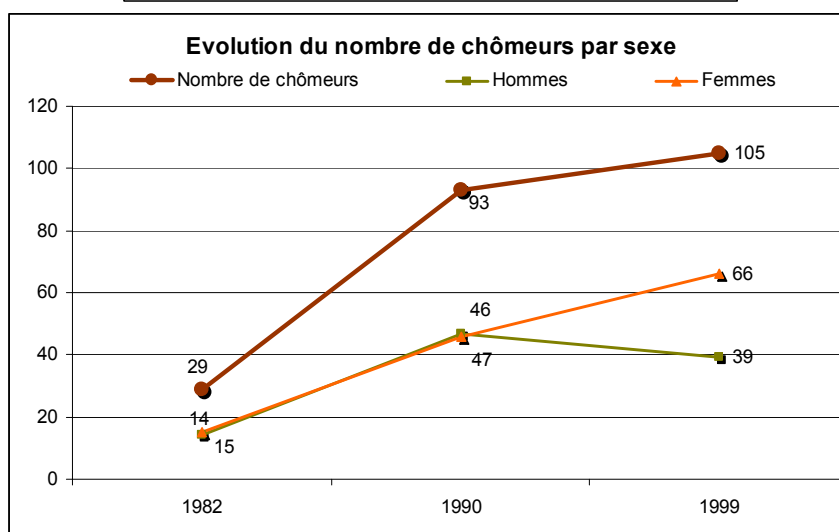
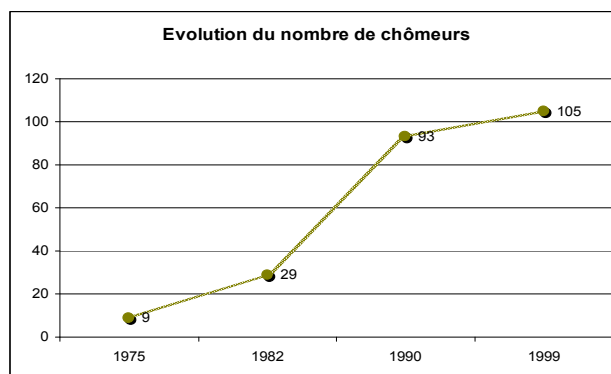
En 1999, le taux de chômage est de 18,4 % à Gaillefontaine contre 13,3 % dans le canton.

En 1990 le taux de chômage était important : 15,3 % contre 12,2 % dans le canton. Il continue à progresser car le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 18 % entre 1991 et 1997 contre 3 % dans le canton.

Ce sont les Femmes qui sont le plus touchées par le chômage.

En 1999, elles représentent 62,8 % des chômeurs contre 53,6 % dans le canton.

Le chômage des Femmes n'a cessé d'augmenter depuis 1982 : il est passé de 41 % de la population active en 1982, à 49,48 % en 1990 pour finir à 62,85 % en 1999.



Sources : INSEE, RGP 1999

II.3.4 - Les revenus

Le revenu moyen le plus faible et le taux de non imposé le plus fort dans un canton défavorisé.
Les revenus des ménages de Gaillefontaine sont les plus faibles du canton de Forges-les-Eaux. Ils sont inférieurs de 19 % à ceux du canton et de 34 % à la moyenne du département. De même, la part des non-imposés est la plus forte du canton où ce taux est très élevé (5^{ème} canton de Seine-Maritime en 1995 selon ce critère).

II.3.5 – Les déplacements domicile-travail

	Lieu de résidence - Lieu de travail							
	ensemble	dans la même commune	autre commune - ensemble	dont. même unité urbaine	dont. même zone emploi	dont. même département	dont même région	dont autres cas
Pas de transport	10,4%	23,1%	1,1%	-	2,2%	1,5%	1,5%	0,0%
Marche à pied seule	17,1%	38,5%	1,5%	-	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%
Un seul mode transport	68,5%	35,4%	92,5%	-	92,6%	92,8%	92,8%	91,9%
Plusieurs modes transport	4,1%	3,1%	4,9%	-	3,7%	4,1%	4,1%	6,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : INSEE, RGP 1999

Les déplacements du domicile au lieu de travail se font le plus souvent au moyen d'un véhicule particulier (voiture), et ce quelque soit le lieu de destination (commune de Gaillefontaine, même aire urbaine, zone d'emploi ou département).

Les autres modes de transport utilisés en priorité sont la marche à pied dans la même commune (celle de résidence et celle de travail, donc Gaillefontaine) et les deux roues, principalement dans le département et la zone d'emploi.

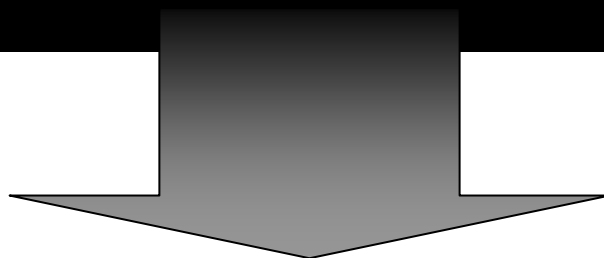
Il est à noter l'importance des personnes qui n'utilisent pas de moyens de transport car il s'agit des personnes qui ne sont pas comptabilisées comme actives ou qui travaillent chez elles.

Les actifs qui utilisent plusieurs modes de transports sont peu nombreux, voire quantité négligeable. Le plus souvent, les actifs de Gaillefontaine (ceux qui habitent la commune) se rendent dans les communes du canton et du département pour aller sur leur lieu de travail. Les trajets longue distance sont rares. Ce sont les déplacements de proximité qui sont les plus fréquents.

EN RÉSUMÉ

AUJOURD'HUI, LE CONSTAT . . .

- **Une population qui suit un rythme de croissance modéré voire faible depuis 1982, soit + 0,9 % entre 1982 et 1999 (+ 0,11 / an).**
- la croissance de la population s'expliquait par **un fort solde naturel**. Aujourd'hui, c'est toujours le solde naturel qui assure la croissance de la population mais dans des proportions moindres : solde naturel et solde migratoire ont tendance à s'équilibrer.
- **Une population jeune mais qui a tendance à vieillir :**
 - ▶ 61,9 % de la population à moins de 40 ans en 1999 ;
 - ▶ les plus de 60 ans ont crû de plus de 200 % entre 1982 et 1999 pour atteindre 25,35 % de la population en 1999 ;
 - ▶ un indice de jeunesse qui diminue (1,13 en 1999).
- **Le nombre des ménages de petite taille (1 et 2 personnes) a augmenté** (55 % de la population en 1999), leur taille moyenne a diminué pour se stabiliser autour de **2,64 personnes / ménage** (2,88 en 1982).
- Ce sont les **Ouvriers** et les **Employés** qui sont majoritaires dans la population communale.
- **Le nombre d'actifs diminue et le chômage augmente surtout chez les Femmes.**
- Les actifs de Gaillefontaine se déplacent pour se rendre sur leur lieu de travail en utilisant prioritairement une **voiture particulière**.



. . . LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Prévenir le vieillissement de la population en accueillant des populations nouvelles.
- Maintenir la population jeune à Gaillefontaine.
- Accroître la population de Gaillefontaine pour relancer une croissance du solde migratoire.
- Privilégier un renouvellement de la population, notamment en accueillant de jeunes ménages avec enfants.
- Diversifier la population par ses catégories socio-professionnelles.

III – LES DONNEES SUR LE LOGEMENT

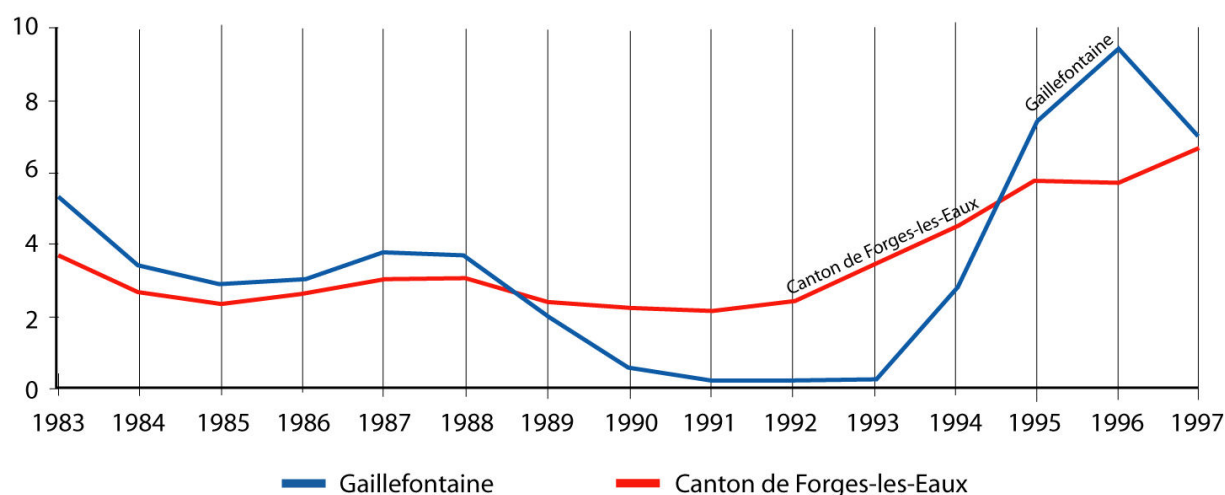
III.1 – LES GENERALITES

Un fort rythme de construction lié pour moitié aux logements PLA.

Le graphique ci-après décrit l'évolution des taux de construction de logements à Gaillefontaine et dans le canton de Forges-les-Eaux.

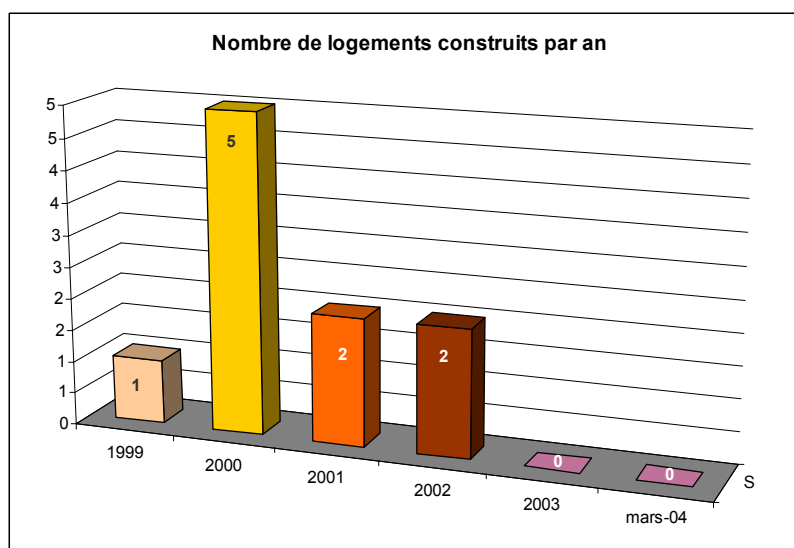
Evolution du taux de construction de Gaillefontaine et du canton de Forges-les-Eaux

(moyenne triennale glissante, logements construits par an et pour 1 000 habitants)



Sources : DRE Haute Normandie / SICLONE 2004

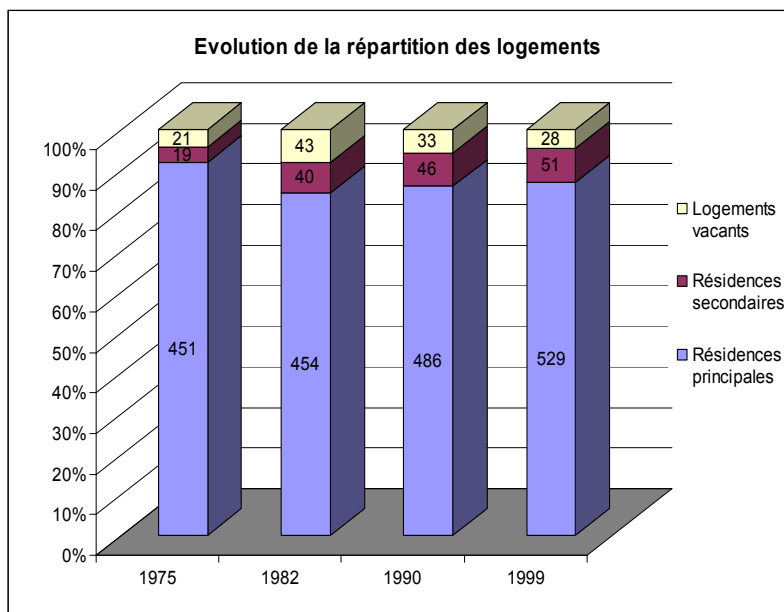
Après une forte baisse à la fin des années 1980, le rythme de construction de logements à Gaillefontaine est en nette hausse depuis 12 ans. On constate également ce retournement de tendance dans l'évolution du taux de construction moyen du canton. Ainsi, à Gaillefontaine comme dans le canton de Forges-les-Eaux, le taux de construction de logements est proche de 2 logements par an pour 1 000 habitants alors qu'il est de 3,4 dans le département. Cependant, depuis 1993 cette performance est due pour moitié aux PLA à Gaillefontaine et dans le canton de Forges-les-Eaux alors que ce type de logement ne concerne qu'un logement sur 4 dans le département.



Sources : DRE Haute Normandie / SICLONE 2004

III.1.1 - Les tendances

Pendant la dernière période, l'accroissement du nombre de logements est absorbé exclusivement par les résidences principales. Le parc de résidences secondaires est stable.



Sources : INSEE, RGP 1999

Depuis 1975, on remarque que les résidences secondaires ont suivi une augmentation constante dans la répartition des logements à Gaillefontaine. Cette particularité s'explique en partie par la proximité de Rouen, d'Amiens, de Beauvais et de Paris par l'Autoroute A 28, creusets d'une population à la recherche de résidences secondaires pour les vacances ou les week-ends.

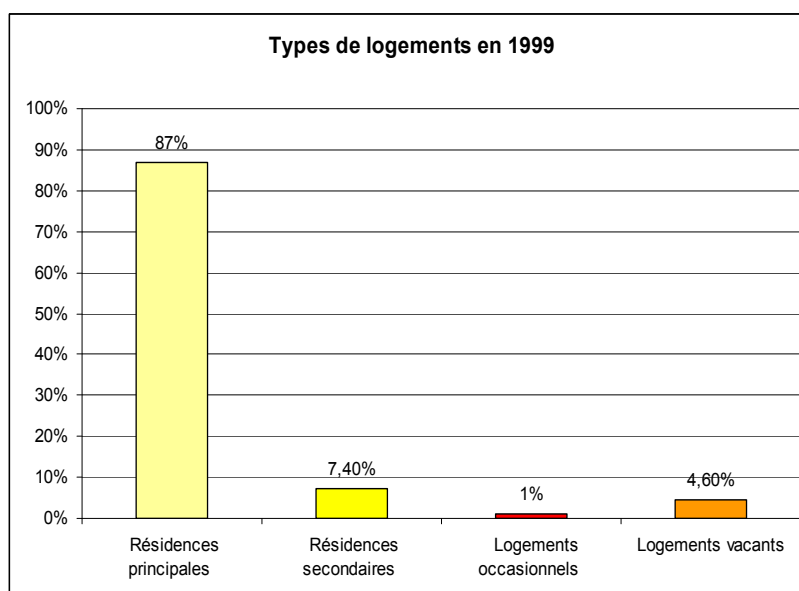
On remarque également une forte variation de la part des logements vacants entre 1975 et 1999, avec une nette progression entre 1975 et 1982, puis une baisse régulière jusqu'en 1999.

Sources : INSEE, RGP 1999

Entre 1990 et 1999, les logements ont augmenté de 7,6%, soit 43 logements supplémentaires à Gaillefontaine.

L'augmentation la plus importante est celle des résidences principales (+ 8,8 % entre 1990 et 1999), puis des résidences secondaires (+ 4,7 %). Il faut noter également la forte progression de la proportion des logements collectifs qui a crû de 17 % entre 1990 et 1999 : cette augmentation est due à l'achèvement d'un programme de logements sociaux entre 1990 et 1999.

Les logements individuels représentent 79,6 % (85,8 % dans le canton) du parc total de logements et les logements en immeuble collectif 20,4 % (14,2 % dans le canton).



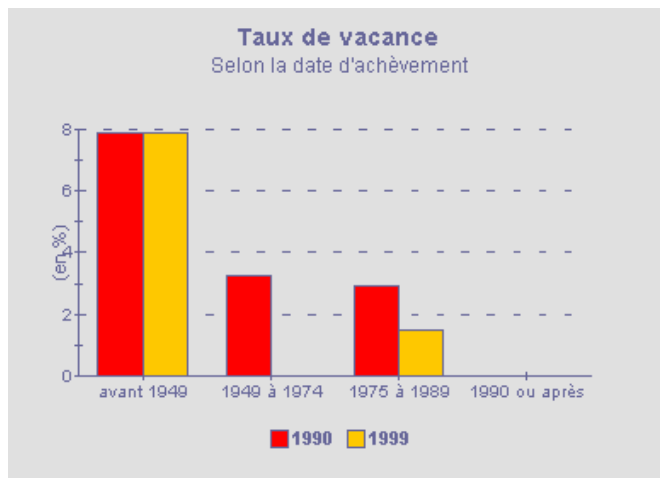
III.1.2 – Les logements vacants

La vacance de marché est faible mais beaucoup de logements sont vacants depuis plus de 3 ans.

En 1999, la part de logements vacants est de 4 % du parc total, soit 28 logements.

Cette proportion est inférieure à celle du canton de Forges-les-Eaux qui comporte près de 5,1 % de logements vacants dans l'ensemble de son parc.

Entre 1990 et 1999 la part des logements vacants a diminué de 17,6 % à Gaillefontaine et de 22,8 % dans le canton : il semblerait que l'ensemble des communes du canton aient suivi la même dynamique.



Il s'agit le plus souvent de logements réhabilités pour devenir des résidences secondaires, notamment dans les hameaux, mais aussi en centre bourg pour devenir des logements sociaux pour certains.

III.1.3 – Les logements locatifs sociaux

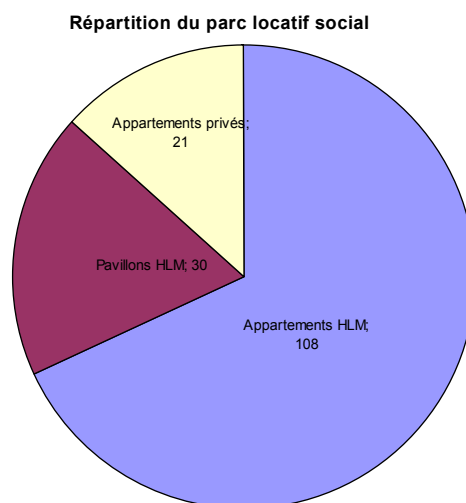
Le parc locatif social est relativement ancien mais il est en partie réhabilité.

Au 1^{er} janvier 1998 Gaillefontaine comptait 128 logements HLM ce qui correspond à 25 % des résidences principales soit un taux identique à celui du département et deux fois supérieur à celui du canton. Les caractéristiques de ce parc sont les suivantes :

- comportant majoritairement des logements collectifs (80 % des résidences principales) ;
- ancien car construit à 84 % entre 1956 et 1969 ;
- réhabilité en partie (44 % des logements construits avant 1981) ;
- avec une vacance nulle et une mobilité de 14,8 % en 1998 (11,6 % dans le département) qui permet entre 15 et 20 emménagements par an ;
- avec un loyer moyen équivalent à la moyenne départementale (26,53 € par m² de surface corrigée contre 26,07 € dans le département).

En 2004, les données réactualisées de la commune permettent de dégager un nombre de logements à vocation sociale de 173, soit 32,7 % des résidences principales. Ce chiffre se compose de :

- 102 logements sociaux qui sont des appartements, situés Route d'Aumale,
- 10 logements sociaux qui sont dans des logements individuels, rue de Paris,
- 20 logements sociaux qui sont dans des logements individuels, situés dans le lotissement Longuedalle,
- 15 appartements qui sont situés dans l'ancienne maison de Retraite,
- 6 appartements qui sont situés dans un bâti ancien, 23 Grande Rue.



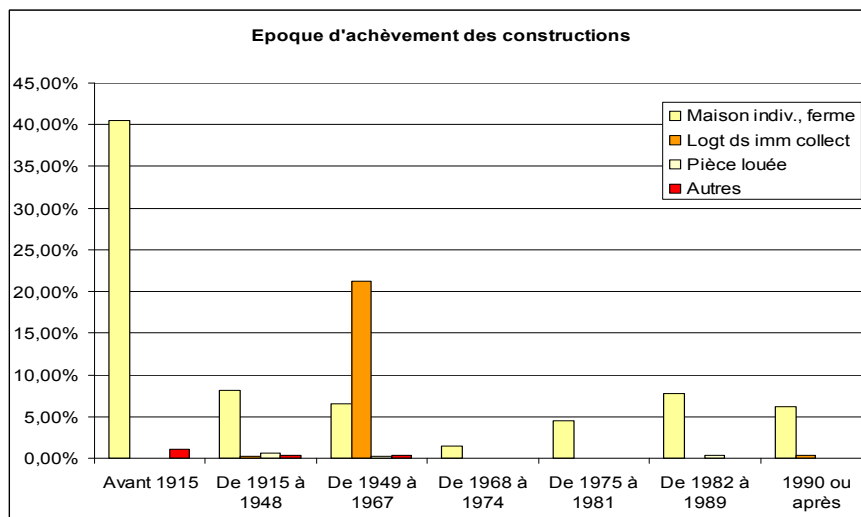
Parmi ces 173 logements à vocation sociale, 140 sont financés par les sociétés de logements H.L.M. et les aides de l'Etat, et 6 sont financés par la commune de Gaillefontaine en partenariat avec l'Etat.

III.2 – LES CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

III.2.1 - Année d'achèvement des constructions

Une majorité de logements de plus de 50 ans.

Ces chiffres montrent que les résidences principales construites avant 1949 sont majoritaires (57 %) à l'image de ce qu'on observe dans le canton de Forges-les-Eaux (64 %) alors que cette proportion n'est que de 36 % en Seine-Maritime. Seuls 13 % des logements ont été construits ces 25 dernières années.



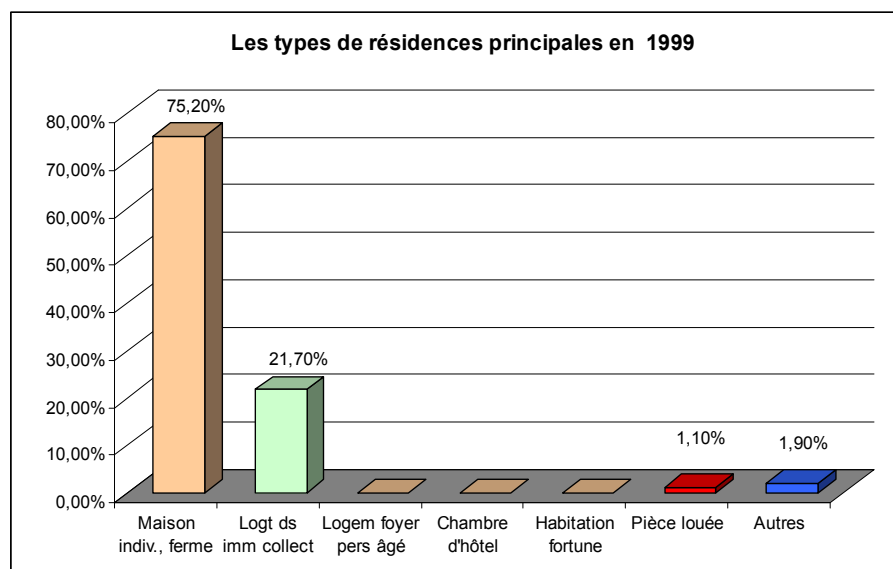
Sources : INSEE, RGP 1999

III.2.2 – Les types de résidences principales

Une majorité de maisons individuelles mais des volumes importants de logements collectifs et de fermes.

A Gaillefontaine, les résidences sont principalement des logements individuels, maisons ou fermes : elles représentent 75,2 % des résidences principales.

Les logements en immeuble collectif sont également importants car ils représentent 21,7 % des résidences principales, part qui est en partie due à la forte proportion de logements collectifs sociaux dans la commune.

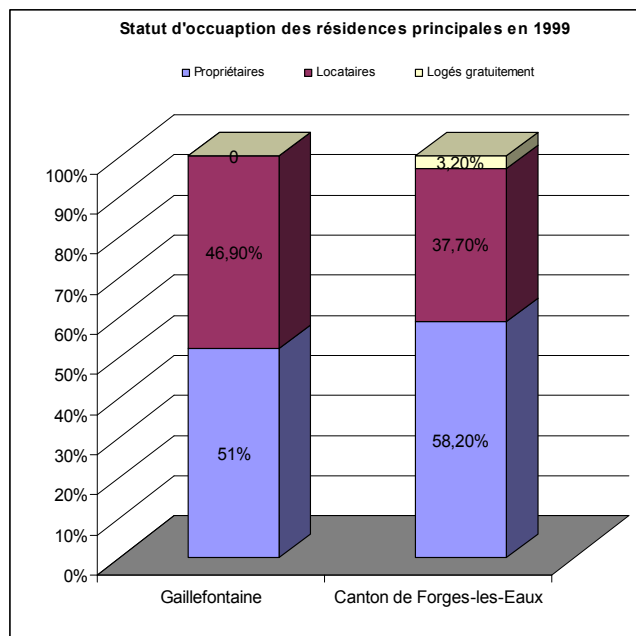


Sources : INSEE, RGP 1999

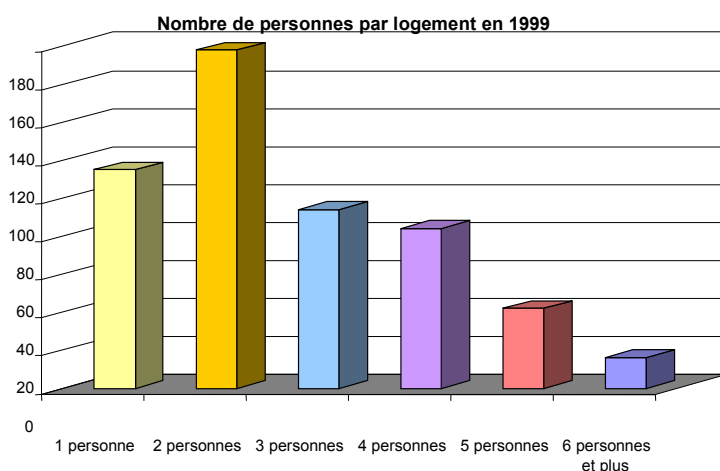
III.2.3 – L'occupation des résidences principales

Les résidences principales sont équilibrées quant aux statuts d'occupation.

Le nombre moyen d'occupants par logement est passé de 3,4 en 1968 à 3,33 en 1975 ; 3,02 en 1982 ; 2,98 en 1990 et 2,80 en 1999. Il est supérieur aux données cantonales et départementales.



Sources : INSEE, RGP 1999



Sources : INSEE, RGP 1999

Les ménages qui occupent les résidences principales à Gaillefontaine sont répartis presque équitablement entre propriétaires et locataires. Si 46,9 % des occupants des résidences principales sont des locataires, dont près de 55 % de ces locataires sont logés dans les logements HLM.

Près de 33 % des logements sont occupés par des ménages de deux personnes : cette proportion va décroissante avec le nombre de personne par logement. Là aussi, de nombreux logements sociaux sont occupés par de jeunes ménages sans enfants.

Cette forte proportion des couples va aller s'accroissant avec le vieillissement de la population.

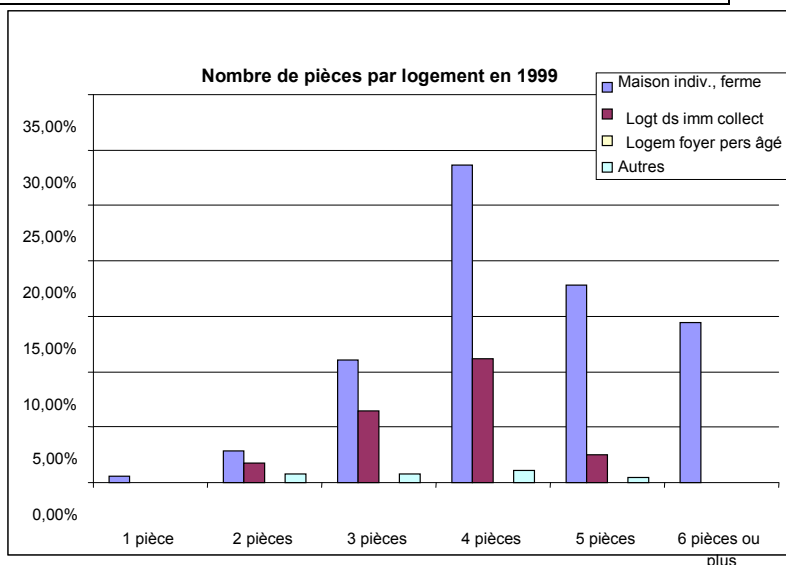
III.2.4 – La taille des résidences principales

Les résidences principales de Gaillefontaine sont des logements de grande taille : 80 % des logements individuels ont plus de quatre pièces et 51 % des logements collectifs ont plus de 4 pièces.

Au total, près de 76 % des résidences principales ont plus de 4 pièces.

Dans le canton de Forges-les-Eaux, cette proportion est de 68,6 % des résidences principales.

Il y a une inadéquation entre l'Offre et la demande de logements car 55 % des ménages comportent 1 à 2 personnes.



Sources : INSEE, RGP 1999

III.2.5 – Le niveau de confort

Situation en 1990 :

Une majorité de logements disposait de tous les éléments de confort en 1990.

Selon l'INSEE, le niveau de confort des résidences principales privées était le suivant en 1990.

	Gaillefontaine		Canton de Forges-les-Eaux
Résidences principales sans confort	36	9,4%	11,0%
Résidences principales au confort moyen	40	10,4%	10,7%
Résidences principales tout confort	266	42,6%	47,0%

Source : INSEE

■ logements sans confort : sans douche ou baignoire, sans chauffage central ;

■ logements au confort moyen : manque au moins un élément parmi douche, baignoire et WC ;

■ logements tout confort : douche ou baignoire, WC, chauffage central.

En 1990 et comme dans le canton, une majorité de résidences principales privées de Gaillefontaine disposait de tous les éléments de confort selon les critères de l'INSEE. En revanche, ce taux était de 73 % dans l'ensemble du département.

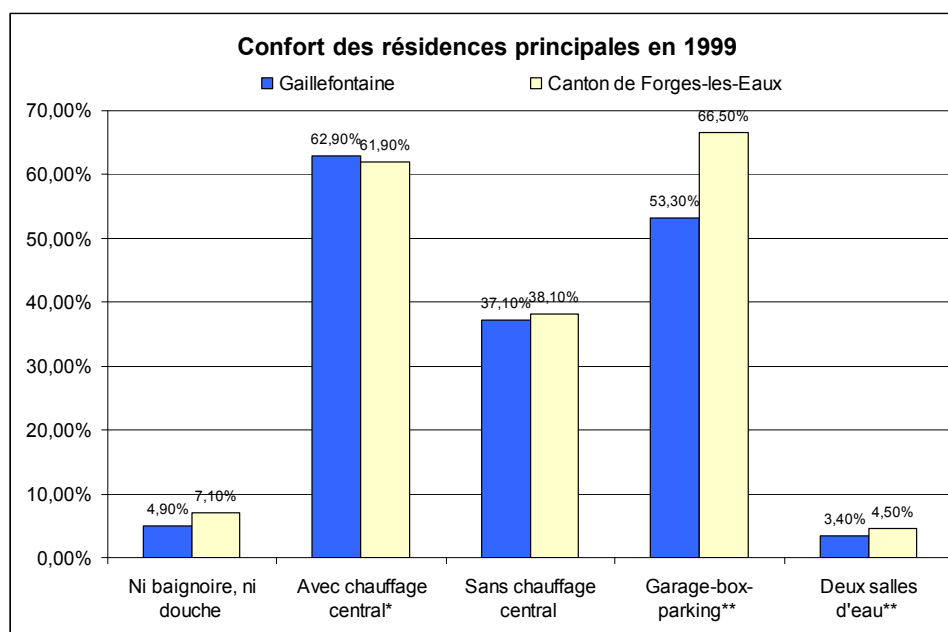
Cependant, depuis 1982, 8 logements (dont 6 remis sur le marché) ont fait l'objet de subventions de l'ANAH et 15 ont bénéficié de primes à l'amélioration de l'habitat.

Situation en 1999 :

Il est à noter la forte diminution de nombre de logements qui n'avaient ni baignoire, ni douche : la commune de Gaillefontaine a vu cette proportion baisser de 60,6 % entre 1990 et 1999 (51,6 % dans le canton de Forges-les-Eaux).

La proportion de logements avec le chauffage central est importante compte tenu de la part elle aussi importante des logements individuels. Il reste encore près de 5 % des logements qui n'ont ni baignoire ni douche en 1999.

Les logements qui n'ont pas de chauffage central reflètent la part de logements en immeubles collectifs, elle aussi importante à Gaillefontaine.



* y compris chauffage "tout électrique" à radiateurs muraux

** cette donnée n'est pas disponible au recensement de 1990

Sources : INSEE, RGP 1999

III.3 – LES BESOINS EN MATIERE DE LOGEMENT

III.3.1 – Le calcul du Point Mort 1990-1999

Trois types de besoins sont à considérer pour évaluer les besoins et perspectives d'évolution sur les prochaines années :

- **le point mort** exprimant les besoins inhérents à une production de logements qui permet de maintenir le niveau démographique (sans augmentation de la population) : ils découlent de la structure du parc de logements existants, de leur mutation et des phénomènes sociaux récents liés au desserrement et changements de structures familiales.
- **les besoins issus de la croissance démographique** pour répondre à la demande quantitative en rapport avec les objectifs de croissance démographique que s'est fixée la Municipalité.
- **la diversité de l'Habitat** : ou les besoins répondant à une demande qualitative tenant à la diversité des produits tant dans leur typologie (collectif, individuel) que dans leur financement (social, locatif ou individuel).

Ce calcul théorique permet de mesurer *a posteriori* la production de logements qui correspond à la stabilité démographique (croissance 0) et de définir les besoins en logements pour maintenir le nombre d'habitants de la commune. Il prend en compte 4 phénomènes liés aux évolutions sociales des ménages, et physiques du parc de logements :

Le desserrement des ménages

D'une manière générale, le nombre moyen d'occupants par logement diminue. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle s'explique par les nouveaux comportements sociaux : progression des divorces et séparations, augmentation des personnes célibataires ou familles monoparentales, vieillissement général de la population, la décohabitation des jeunes...

Le desserrement implique donc une augmentation du nombre de logements pour loger une population égale.

$$\text{(Population résidente en 1990 / Nombre de personnes par logement en 1999)} \\ - \text{Nombre de résidences principales en 1990}$$

Le renouvellement du parc de logements

La construction de nouveaux logements n'entraîne pas nécessairement l'augmentation du parc de logements : certains logements sont vétustes ou inadaptés. Ils sont démolis et reconstruits.

$$\text{Nombre de logements construits entre 1990 et 1999} \\ - \text{(Parc total de logements en 1999 - Parc total de logements en 1990)}$$

Les mutations de résidences secondaires

Les habitations secondaires relèvent d'un statut particulier puisque leurs occupants sont occasionnels et par conséquent non comptabilisés dans la population communale.

Toutefois, l'évolution du statut des logements du fait de la transformation de résidences principales en résidences secondaires ou à l'inverse de résidences secondaires en résidences principales du fait de l'installation définitive des occupants est un phénomène à prendre en compte dans la définition des besoins en services et équipements communaux.

$$\text{Nombre de résidences secondaires en 1999 - Nombre de résidences secondaires en 1990}$$

Les logements vacants

L'augmentation du nombre de logements vacants est souvent liée au vieillissement et au manque de confort des logements anciens qui poussent leurs occupants à rechercher un logement plus adapté aux normes actuelles de vie. Ainsi l'abandon de ces logements implique un besoin de construction neuve pour reloger ces habitants.

$$\text{Nombre de logements vacants en 1999 - Nombre de logements vacants en 1990}$$

Le point Mort de Gaillefontaine entre 1990 et 1999

CALCUL DU POINT MORT 1999

Desserrement	62
Renouvellement	- 8
Résidences secondaires	5
Logements vacants	- 5
	54 Logements

Entre 1990 et 1999, 54 logements ont été nécessaires pour loger la population de Gaillefontaine.

Ce « besoin » de 54 logements tient compte des logements construits entre 1990 et 1999, des logements vacants qui ont été occupés, des résidences principales qui sont devenues des résidences secondaires... de tout changement d'affectation des logements.

III.3.2 – Bilan du document d'urbanisme précédent

Au POS approuvé, les zones NA représentaient 11,8 ha, et les zones INA représentaient quant à elles près de 5.8 ha.

En matière de besoins en logements, les orientations du POS révisé évaluaient les besoins communaux à environ 30 000 m² de terrains consacrés au logement : ce qui représentait environ 60 nouveaux logements pour près de 150 habitants. Ces dispositions remontent à l'an 2000.

Les dispositions réglementaires et graphiques ont été établies dans le sens d'une extension de la zone urbanisée par le biais de zones NA et INA (vocation à accueillir des logements).

La Zone INA était une zone d'extension de l'urbanisation du centre bourg dans un premier temps. Elle se composait de deux sites, en centre bourg.

Le premier était localisé au Clair Ruissel, au Sud du centre bourg, de la zone d'activités à l'Ouest à l'entrée de village à l'Est. Il représentait près de 15,5 hectares qui devaient servir à accueillir des logements.

Le second site était localisé à Beau Soleil, il représentait près de 3,6 hectares, eux aussi consacrés à l'accueil de logements.

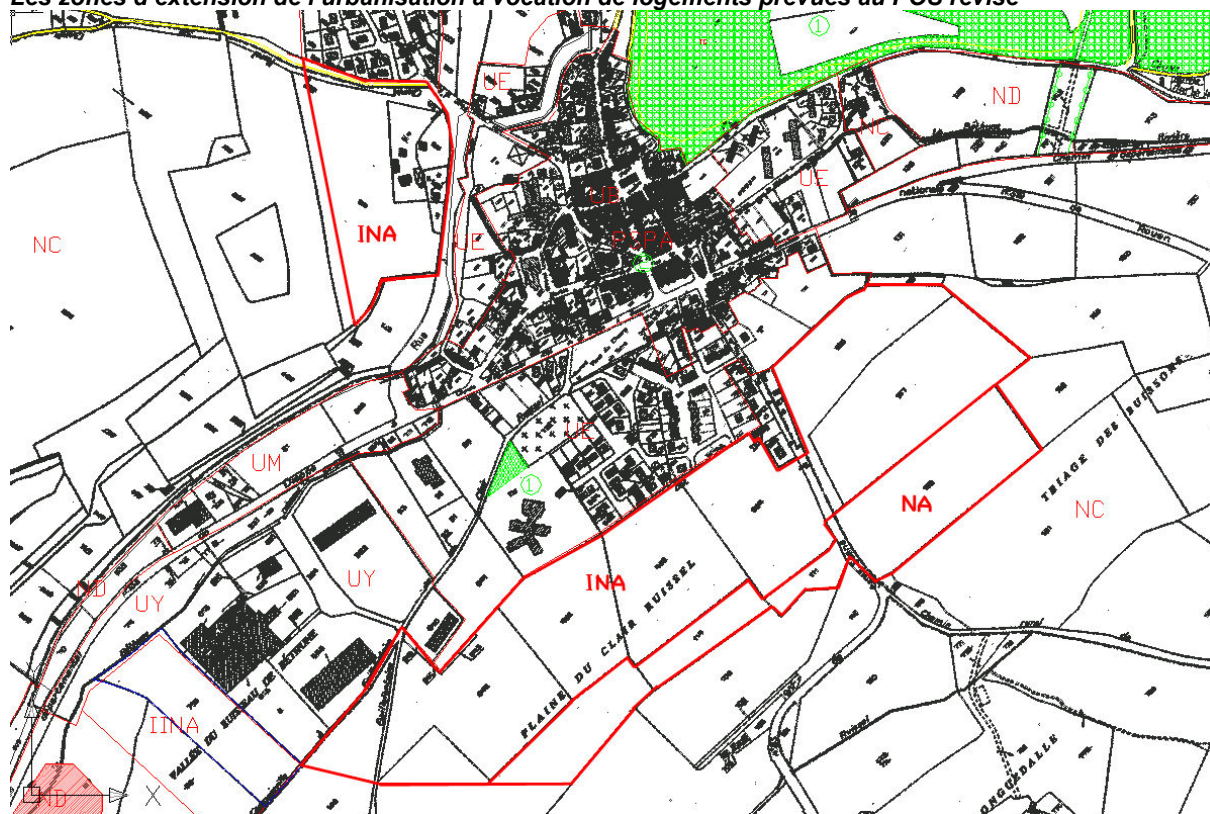
La Zone NA était localisée dans le secteur du Clair Ruissel : il s'agissait d'une bande de terrains qui prolongeait la zone INA. Elle représentait près de 5,1 hectares consacrés à la constitution d'une réserve foncière pour les extensions futures de l'urbanisation du centre bourg.

Les zones d'extension de l'urbanisation à vocation habitat représentaient donc près de 24,2 hectares, dont près de 80 % pouvaient être aménagés et recevoir une urbanisation dans un premier temps, soit 19,1 hectares.

L'objectif qui était fixé de réserver 30 000 m² de terrains pour permettre la réalisation de logements représentait 3 hectares, soit 15 % des terrains alors disponibles à l'urbanisation (les deux zones INA qui font 19.1 hectares).

On peut estimer que la proportion de zones à urbaniser (INA) était sur-dimensionnée par rapport aux objectifs fixés en termes de nouveaux logements.

Les zones d'extension de l'urbanisation à vocation de logements prévues au POS révisé

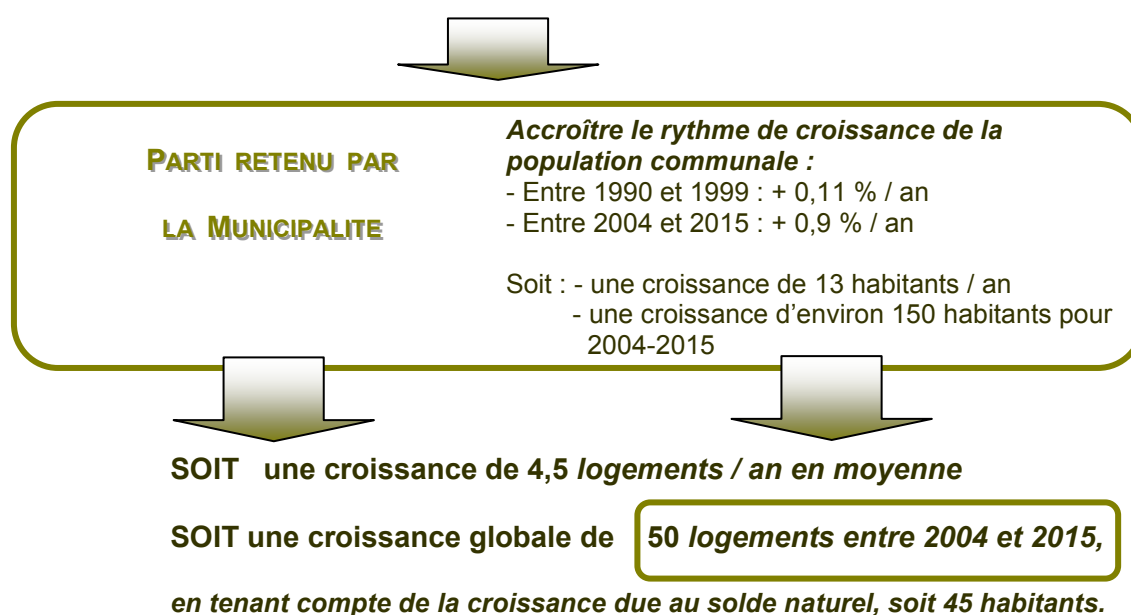


III.3.3 – Les orientations en termes de logements

Dans le cadre de l'établissement de la Carte Communale, les prévisions et les attentes en termes de population et de nouveaux logements ont été revues pour satisfaire les orientations municipales retenues.

Les prévisions de population et de logements sont définies à priori pour la période de 2004 à 2015.

	Postulat de départ	Entre 1990 et 1999, les besoins ont été de 54 logements
	Rythme de construction de logements par an entre 1990 et 1999	2,5 logements/ an en moyenne
	Logements construits depuis 1999	10 logements en 4 ans Soit une poursuite du rythme annuel de construction



Ces logements devront être localisés sur des terrains que la Carte Communale rendra constructibles. Ces terrains sont aujourd'hui non-construits, ils sont des disponibilités foncières : des terrains libres de toutes occupations. Ce sont également des parcelles libres dans le tissu urbain des hameaux et du centre bourg.

III.3.4 – Les disponibilités foncières de la commune

La commune de Gaillefontaine concentre sa zone urbanisée dans le centre bourg, qui est le site le plus densément construit.

L'objectif de Gaillefontaine qui est de relancer la construction et, partant, de relancer son attractivité devra passer par la recherche de terrains constructibles.

L'élément essentiel de cette recherche de terrains est le principe de l'extension modérée dans la continuité des zones déjà construites : ce qui veut dire que les opérations comme la Cité Beausoleil ne sont plus des formes d'urbanisation recherchées car elles créent des ruptures dans le tissu urbain, social et sociétal de la commune. L'option communale est de relier ces espaces par de l'« Urbain », par un tissu bâti cohérent, qui prolonge les zones déjà construites, et ceci afin de gommer les disparités spatiales, les vides.

Cette recherche de cohérence passe par la prise en compte de contraintes spatiales et environnementales fortes :

- les talwegs qui sont les lignes les plus basses en altitude dans une vallée et par où s'écoulent les eaux de pluies (avec plus ou moins de force et de vitesse). Ces talwegs sont parfois soumis à de forts écoulements ce qui nécessite souvent des espaces libres, en herbage, aux abords du talweg pour laisser libre court aux eaux de pluies et faciliter l'infiltration de ces mêmes eaux ;
- les rebords de plateau de la cuesta et la ligne de crête du Clair Ruissel qui sont des barrières physiques importantes et limitatives d'une extension « naturelle » de l'urbanisation ;
- les secteurs inondables de la Béthune soumis à des aléas faibles à moyens dans le centre bourg. Les aléas forts sont localisés en aval du centre bourg en allant vers Saint-Maurice, le long de la RD 135.



Le potentiel de constructibilité hors zone urbanisée est le cumul des terrains potentiellement urbanisables : ces terrains sont desservis ou non par les réseaux, mais ils correspondent aux terrains qui pourront être aménagés et urbanisés dans les prochaines années compte tenu de leur situation (à proximité immédiate de la zone urbanisée du centre bourg ou du cœur de hameaux) et des objectifs communaux de relance démographique de la commune de Gaillefontaine.

Les disponibilités foncières hors tissu urbain existant

Localisation des disponibilités foncières	Total
Le Campdos	0,2 ha
Le Centre bourg :	4,8 ha
Total	5 hectares

Ces **5 hectares** ne tiennent pas compte des disponibilités foncières comprises dans la zone agglomérée : il s'agit de « vides », de fonds de parcelles, de « dents creuses », qui sont des parcelles entières ou de grandes parcelles qui peuvent faire l'objet d'une division parcellaire (afin d'être bâties). Dans le cadre de l'élaboration de la Carte Communale de Gaillefontaine, un comptage a été réalisé pour repérer les terrains libres de construction(s) et les terrains divisibles.

Ces surfaces disponibles sont des espaces mutables : mais hors procédure volontariste d'urbanisation opérationnelle, certains propriétaires ne seront pas partisans d'une mutation de leur(s) terrain(s). Pour des raisons affectives, de choix de mode de vie, de besoins financiers, les attitudes des propriétaires sont diverses.

Le potentiel de constructibilité dans le zone urbanisée. Dans le cadre de l'élaboration de la Carte Communale de Gaillefontaine, un comptage a été réalisé pour dénombrer les terrains libres et quantifier les construction(s) potentielles et les terrains éventuellement divisibles. Ce qui, concernant le centre bourg et les hameaux de Gaillefontaine représente environ **3,5 ha** de terrains qui muteront potentiellement. Il est à noter que ce comptage relève d'un état « ponctuel » et « potentiel » :

- Il est « ponctuel », car il est une photographie à un moment donné des terrains disponibles dans les zones urbanisées et urbanisables de la commune ;
- Il est « potentiel » car les terrains et les possibilités offertes dans le tissu existant de pouvoir construire et diviser les terrains n'est qu'éventuelle : rien n'indique que les propriétaires agiront de la sorte. Toutefois, ce sont des disponibilités foncières qui peuvent être consommées dans les années à venir.

Les disponibilités foncières dans le tissu diffus constitué en 2004

Localisation des disponibilités foncières	Surfaces	Nombre de logements potentiels
Le Centre bourg	2 ha	~ 20 lgts
Saint Maurice	0,4 ha	~ 6 lgts
Les Noyers	1 ha	~ 10 lgts
Les Croisettes	0,1 ha	~ 1 lgts
Total	3,5 ha	

Le nombre et la taille des parcelles qui accueilleront 1 logement chacune est différent selon les secteurs. Ces tailles de parcelles sont celles qui existent déjà dans les hameaux et le centre bourg. Par exemple, on compte 1 000 m² de terrain par logements dans le hameau des Noyers, site à faible densité, et près de 700 m² à Saint-Maurice où les espaces disponibles sont plus réduits et la densité plus importante.

Toutefois, il est impossible d'affirmer que les 3,5 ha disponibles dans les zones urbanisées du centre bourg et des hameaux seront effectivement construits : c'est une disponibilité foncière, ce n'est pas une zone constructions futures.

C'est pourquoi, on peut considérer d'environ 40 % seulement des 3,5 ha seront utilisés pour accueillir des constructions à vocation de logement : cette proportion tient compte des héritages en indivision qui ne se résolvent pas à court terme (le plus souvent), des volonté de chacun de construire, des envies des enfants d'un ménage de disposer d'une parcelle de terrain à proximité du logement des parents, pour y construire une demeure...

Les 40 % des 3,5 ha représentent environ 2 ha qui pourraient être construits dans les 10 années à venir.

Le cumul des potentialités foncières de la commune de Gaillefontaine s'élève donc à près de :

$$\begin{array}{r} 5 \text{ hectares de terrains ouverts à l'urbanisation} \\ + \\ 2 \text{ hectares de terrains potentiellement mutables dans le tissu urbain} \\ = \end{array}$$

7 hectares
de terrains potentiellement urbanisables

III.3.5 – La répartition du potentiel constructible

Sur les 7 ha de terrains disponibles pour une urbanisation, il faut distinguer la destination de chaque secteur.

En effet, il s'avère que suivant les secteurs de la commune où se trouvent les terrains constructibles, leur destination peut être différente : activités, équipements, habitat dense, habitat aéré...

Les destinations qui seront données ci-après ne le sont qu'à titre indicatif : dans le cadre d'une Carte Communale et des dispositions retenues par la Municipalité, la vocation des zones n'est pas strictement définie : cela a pour objectif de permettre une certaine mixité de l'utilisation du sol.

Les vocations principales de ces terrains suivent globalement celle qui domine sur les terrains et secteurs proches : le plus souvent les zones d'extension de l'urbanisation prolongent dans l'espace des zones existantes, qui sont vouées à l'extension (tant en hectares consommés qu'en unités construites).

Ainsi au **Campdos**, la vocation générale des terrains rendus constructibles est principalement du logement.

Dans le **Centre bourg**, la répartition des affectations principales est différente : à Beausoleil, la vocation principale est l'accueil de logements,

Les **5 hectares** consacrés au logement correspondent à l'objectif de population que s'est donné à atteindre la Municipalité d'ici 2015. Ce parti-pris communal doit trouver une expression spatiale retranscrite dans le document de Carte Communale, et comme suit :

Objectif : 50 logements

Taille moyenne des parcelles (1 logement / parcelle) : 800 m² moyen



SOIT UN BESOIN DE 40 000 m²

Part dévolue aux voies et réseaux divers : 20 %



SOIT UNE SURFACE DE 8 000 m² EN PLUS



SOIT UN TOTAL NECESSAIRE DE
48 000 m²
Soit 4,8 hectares

Il est donc nécessaire que 4,8 ha soient disponibles pour accueillir des logements dans les 10 années à venir : ces terrains devront être trouvés parmi les disponibilités foncières hors zone déjà urbanisée.

En effet, les terrains libres dans la zone urbanisée (du centre bourg ou des hameaux) ne sauraient être maîtrisés que par les propriétaires particuliers, qui échappent, par définition, à des règles et des objectifs quantifiables en termes de constructibilité ou de divisibilité des terrains leur appartenant.

Ces près de 5 ha nécessaires peuvent notamment être trouvés sur le site de Beausoleil, dans la continuité de la zone urbanisée du centre bourg, et en partie au Campdos : les disponibilités foncières de ces sites représentent approximativement les surfaces « nécessaires ».

Les terrains disponibles dans les zones agglomérées du centre bourg et des hameaux pourront être urbanisés : c'est un potentiel constructible non maîtrisable dans son intégralité car il se compose de petites parcelles qui ne permettent pas une réflexion d'ensemble en termes d'urbanisme et de politique de développement d'une commune.

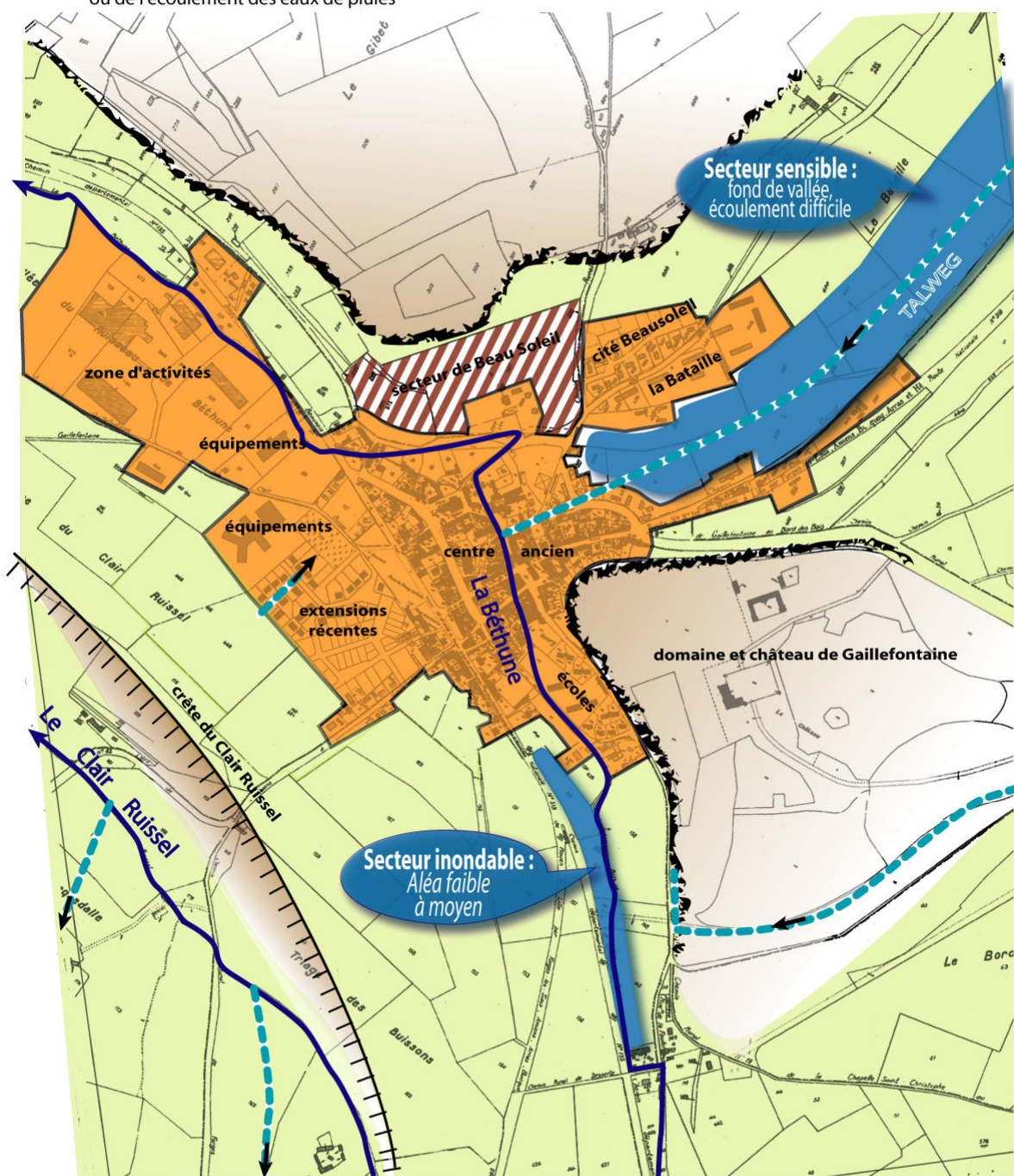
Les disponibilités foncières du centre bourg

Contraintes et caractéristiques physiques :

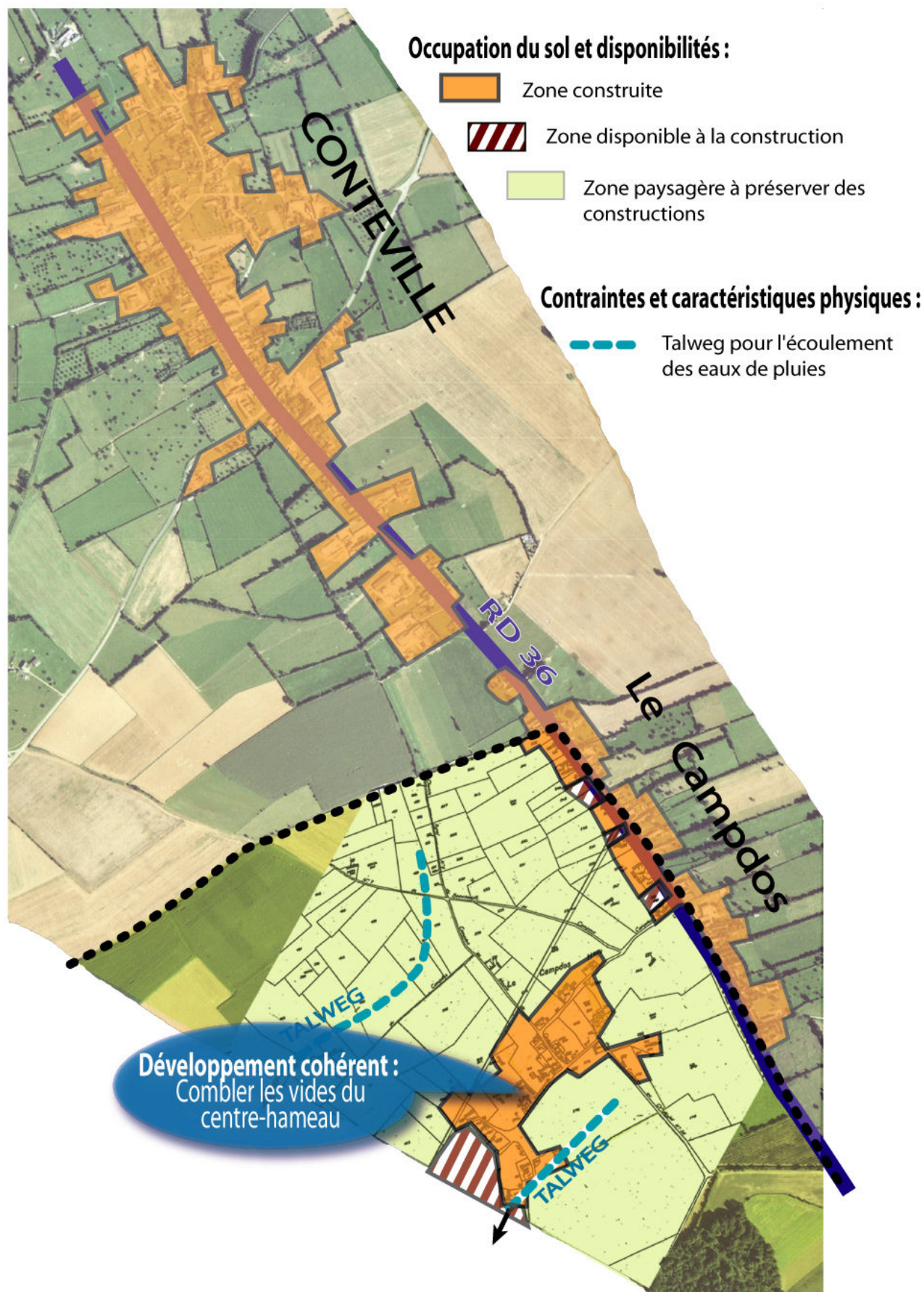
-  Cuesta : rebord du plateau
-  Ligne de crête
-  Talweg et tracé de fort écoulement des eaux de pluies
-  Zone soumise à l'influence des inondations ou de l'écoulement des eaux de pluies

Occupation du sol et disponibilités :

-  Zone construite
-  Zone disponible à la construction
-  Zone paysagère à préserver des constructions



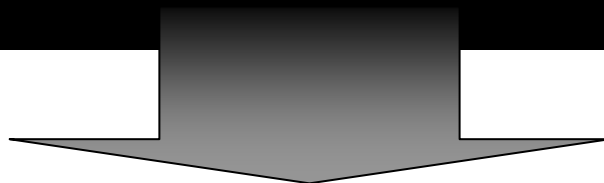
Les disponibilités foncières du Campdos



EN RÉSUMÉ

AUJOURD'HUI, LE CONSTAT ...

- Une baisse de la construction des logements depuis 2000.
- Un parc de logements de 608 unités en 1999 dont plus des trois quarts sont des résidences principales.
- Une diminution de la part des logements vacants et une légère augmentation des résidences secondaires depuis 1982.
- Une majorité de logements individuels (3 logements / 4) et de logements collectifs (1 logement / 4).
- Les logements sont anciens pour la plupart (57 % ont été construits avant 1949).
- Les logements sont en majorité de grande taille (4 pièces et plus) mais ils sont sous-occupés (40 % des ménages se composent de 1 à 2 personnes).
- Le niveau de confort des logements augmente.
- Il y a 173 logements sociaux à Gaillefontaine, soit 32,7 % des résidences principales.



... LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Un besoin de construction de nouveaux logements, pour relancer l'attraction de la commune.
- Diversifier l'offre de logements dans la commune, notamment adaptés à la nouvelle composition des ménages de petite taille : couples sans enfants et personnes âgées.
- Proposer des logements intermédiaires pour l'installation de ménages avec enfants et leur offrir une gamme variée leur permettant de rester dans la commune : des logements en immeuble collectif, des logements individuels de tailles différentes.
- Maintenir le niveau et la part des logements sociaux dans la commune.
- Relancer la construction de logements pour palier aux besoins de la population, notamment les jeunes ménages résidents et migrants.
- UNE CROISSANCE PREVUE DE 50 LOGEMENTS POUR 2015 qui pourront s'intégrer à la centaine de logements permis par les disponibilités foncières communales.

IV – LA STRUCTURE ECONOMIQUE

Gaillefontaine est intégrée dans la couronne du pôle d'emplois rural de Forges-les-Eaux, chef-lieu de canton.

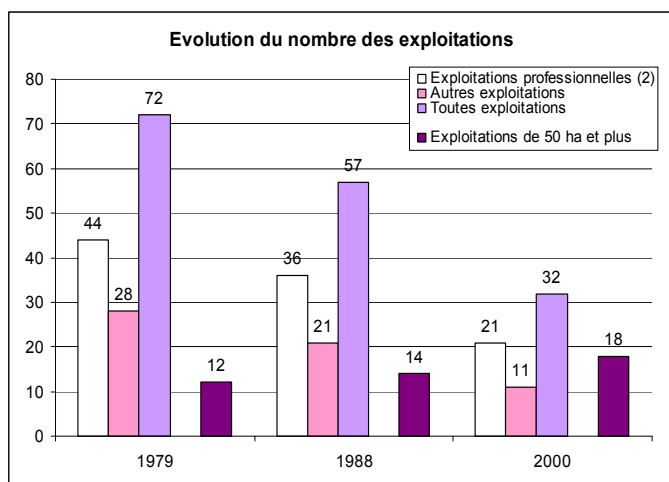
Gaillefontaine est également située sur un axe de communication important, la RD 135, qui relie Beauvais à Neufchâtel-en-Bray et à Dieppe. Cette voie est régulièrement empruntée par des poids lourds, qui transportent parfois des matières dangereuses.

IV.1 – L'AGRICULTURE

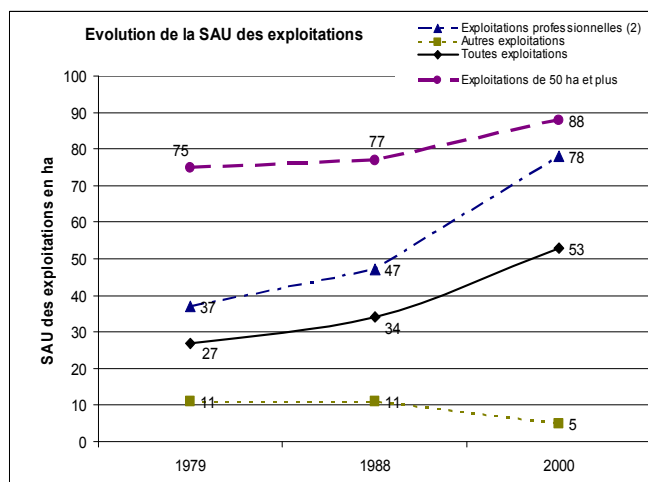
Gaillefontaine fait partie de la région agricole du Pays de Bray. L'activité agricole reste celle qui laisse le plus son empreinte, historique mais aussi culturelle, dans la commune.

La Surface Agricole Utile (SAU, c'est la surface cultivée par les exploitations dont le siège est à Gaillefontaine) des exploitations représente 1 691 ha à Gaillefontaine, ce qui est 3 fois plus important que la moyenne des communes du Département (548 ha de SAU en moyenne par commune). Cette proportion importante confirme la vocation agricole de Gaillefontaine et signifie que de nombreuses exploitations ont leur siège à Gaillefontaine.

74,34 % du territoire communal est cultivé à Gaillefontaine. La SAU communale (qui est la surface effectivement cultivée sur le territoire communal) est de 1 940 ha : elle est supérieure à la SAU cultivée par les exploitations agricoles de Gaillefontaine, ce qui veut dire que des exploitations extérieures (qui n'ont pas leur siège à Gaillefontaine) exploitent une partie des terres communales.



Sources : AGRESTE, RGA 2000



Sources : AGRESTE, RGA 2000

En 2000, il y avait 32 exploitations agricoles installées à Gaillefontaine (11,5 en moyenne par commune en Seine-Maritime) soit une baisse de 55 % de ce nombre entre 1979 et 2000. Paradoxalement, mais conformément aux évolutions nationales, cette diminution importante s'accompagne d'une augmentation de la surface cultivée par exploitations.

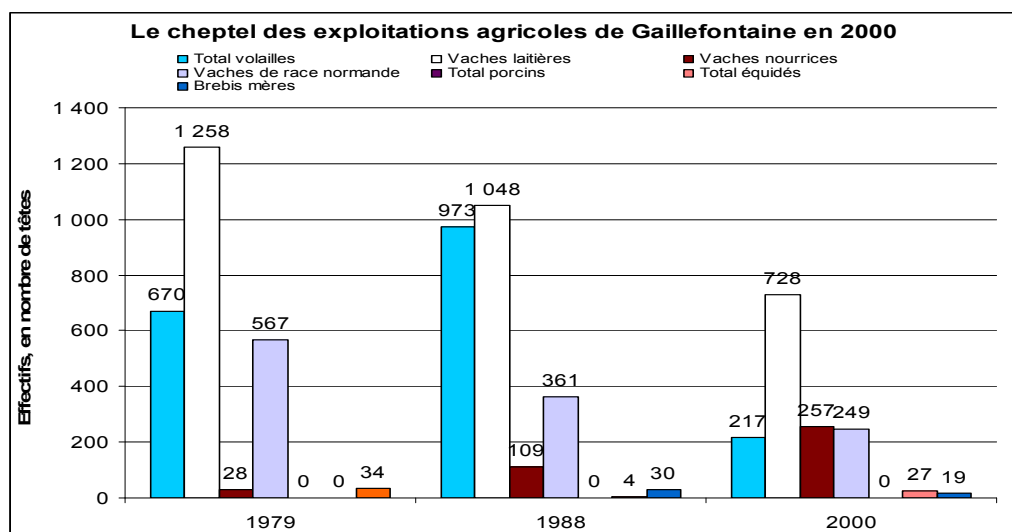
Concernant les exploitations et les chefs d'exploitations, on remarque un relatif rajeunissement de ces derniers. En effet, ils étaient 44,4 % à avoir plus de 55 ans en 1979, ils ne sont plus que 34,4 % en 2000. Pour confirmer cette tendance, 12,5 % des chefs d'exploitations et co-exploitants avaient moins de 40 ans en 1979, ils sont 25,7 % en 2000.

L'activité principale des exploitations agricoles est l'élevage. En effet, on remarque que 54 % de la surface des exploitations ont une « superficie toujours en herbe », ce qui représente des pâturages pour bovins principalement. Les céréales représentent environ 21,7 % des terres cultivées.

Le cheptel se compose principalement de vaches laitières, puis de vaches de race normande. Même si cette proportion a diminué depuis 1979, les bovins forment le cheptel le plus important des

exploitations. Il y a près de 2 608 bovins (tous confondus) en 2000, contre 3 560 en 1979. Ces 2 608 bovins sont répartis dans 24 des 32 exploitations.

Les volailles ont fortement diminué en nombre et en proportion, tout comme les brebis. Les équidés sont passés de 4 en 1988 à 27 en 2000, dont 18,5 % sont des juments poulinières.



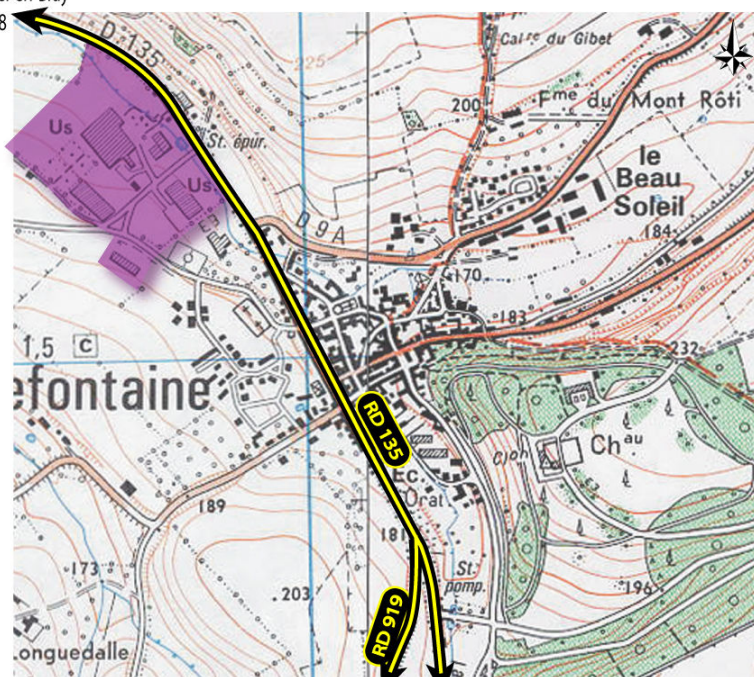
Sources : AGRESTE, RGA 2000

IV.2 – L'INDUSTRIE

Parmi les 28 établissements à vocation commerciale ou de service, on compte 3 entreprises industrielles qui sont LE VITRAGE ISOLANT (fabrication de miroirs, de verres) et TAG PLASTIQUE (fabrication et entreposage de matières plastiques) et CONFORBAIE (menuiseries en PVC). Ces trois entreprises sont localisées dans la zone industrielle du Val Ruisseau de Béthune.

La zone industrielle de Gaillefontaine

Vers Neufchâtel-en-Bray
Autoroute A 28



Vers Forges-les-Eaux
Gournay-en-Bray
Autoroute A 28

Vers Beauvais
Autoroute A 16

Des quatre usines autrefois implantées à Gaillefontaine, 3 sont actuellement en activité employant au total 150 personnes environ (contre 360 en 1984).

Deux établissements (chaussures, sacs), implantés dans le bourg, ont fermé dans la fin des années 1980.

En termes d'implantation d'activités, la commune de Gaillefontaine dispose d'une zone industrielle depuis 1962. A l'origine elle était de 6 ha. Elle a été agrandie en 1991 pour atteindre aujourd'hui 8 hectares dont 2 hectares ne sont pas affectés à des activités. Il reste actuellement 2 locaux vacants.

Les deux activités de CONFORTBAIE et LE VITRAGE ISOLANT sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Mais ces installations ne génèrent pas de zones impliquant une maîtrise de l'urbanisation.

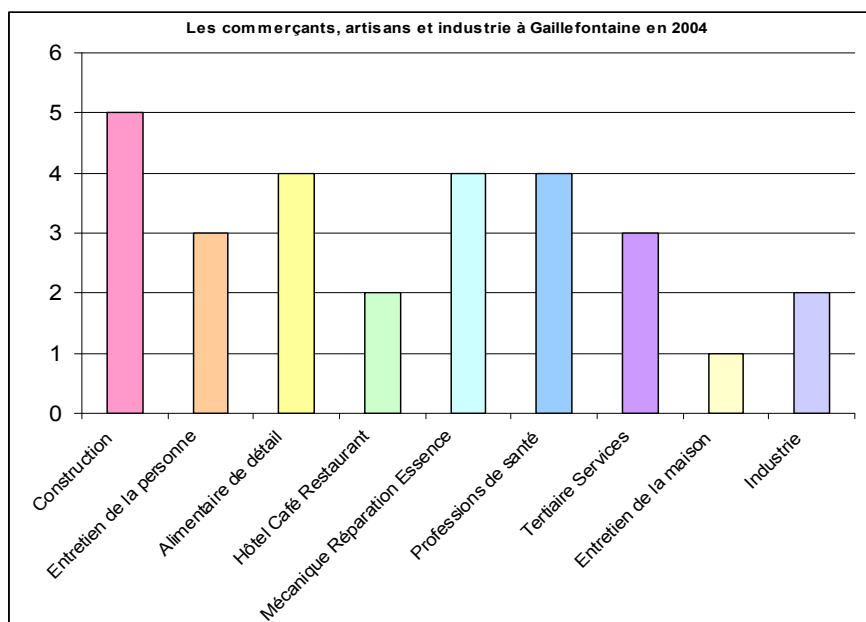
IV.3 – LES COMMERCES ET LES SERVICES A LA POPULATION

Parmi les 28 établissements à vocation commerciale ou de service, quatre sont des entreprises à vocation industrielle (fabrication), il y a 1 bureau de Poste, 1 Notaire, 1 cabinet médical et un Masseuse-Kinésithérapeute. Le reste se compose de commerçants ou des artisans, le plus souvent implantés dans le bourg.

Le commerce alimentaire de détail se compose en l'occurrence surtout de deux boulangeries, une boucherie et deux épicerie.

On note la présence de trois salons de coiffure, ce qui représente 10 % des commerces de Gaillefontaine.

Il souffre de la concurrence des grandes surfaces (Neufchâtel en Bray – Forges les Eaux – Rouen).



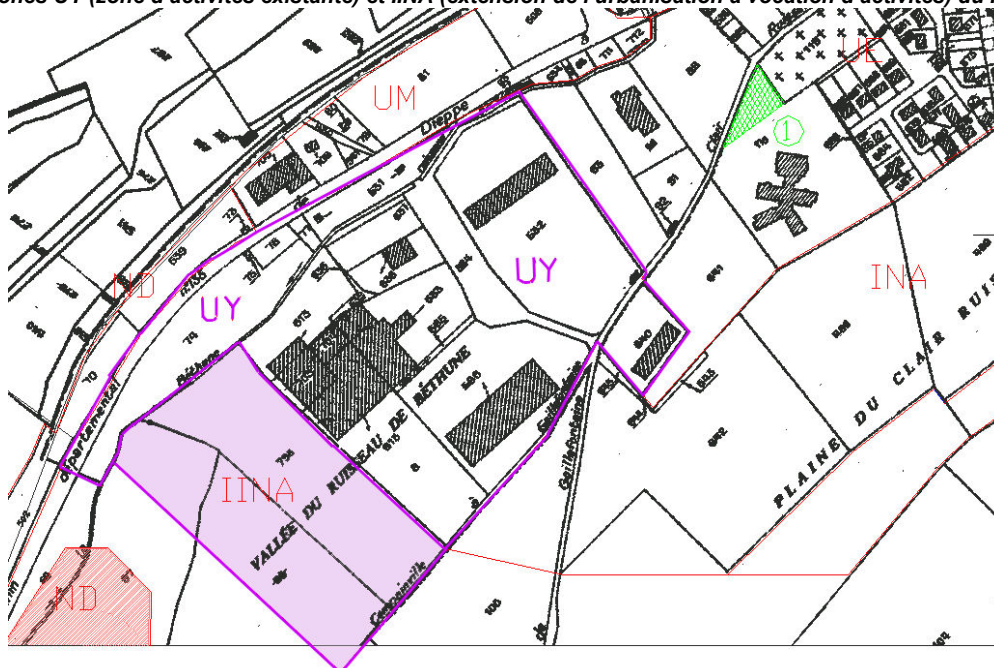
Sources : Données communales, 2004

IV.4 – LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'ACTIVITES

Dans les prévisions du POS, la zone d'activités existante était accompagnée d'une zone d'extension pour accueillir les nouvelles activités qui voudraient s'y implanter : il s'agissait de la zone IINA.

Elle était localisée dans la continuité de la zone d'activités à l'Ouest, dans la vallée de la Béthune et représentait près de 3,5 hectares. L'ensemble des terrains classés en IINA n'ont pas été consommés, ils sont restés libres de toute occupation. C'est pourquoi la Municipalité désire réduire cette surface dans sa Carte Communale, quasiment de moitié.

Les zones UY (zone d'activités existante) et IINA (extension de l'urbanisation à vocation d'activités) du POS



La zone d'activités existantes du Clair Ruissel peut encore accueillir des locaux consacrés à de l'activité de production, d'entreposage... Elle dispose donc de superficies disponibles à proximité et qui ont toujours été dévolues à ce type d'occupation du sol.

Dans le cadre de la Carte Communale, la Municipalité a souhaité prévoir des disponibilités pour les prochaines années dont la vocation principale est l'activité : elles sont moins importantes que dans le précédent document d'urbanisme. Elles ne représentent plus qu'environ 2,8 hectares.

Ces disponibilités sont situées dans la continuité immédiate ou dans la zone d'activités existante afin de bénéficier de la desserte en voirie, en réseaux divers (électricité, gaz, téléphonie...).

Ces espaces consacrés à l'activité sont limitrophes de terrains qui seront plus avantageusement consacrés à une extension de l'habitat, car situés dans le prolongement de lotissements récents.

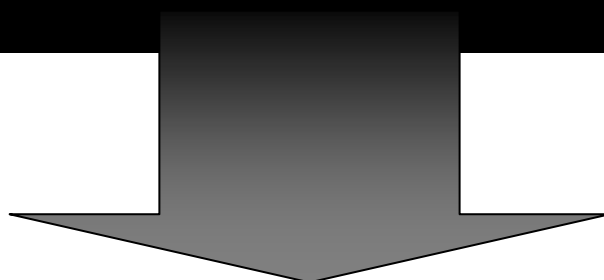
La zone d'activités de Gaillefontaine et son évolution potentielle



EN RÉSUMÉ

AUJOURD'HUI, LE CONSTAT ...

- Une activité dominée par l'agriculture, dans le contexte fortement agricole du Pays de Bray.
- Près de 75 % du territoire communal est cultivé.
- Le nombre d'exploitations professionnelles diminue mais leur superficie exploitée augmente : les exploitations se concentrent.
- La production la plus importante est le lait et la viande bovine.
- Il y a une zone industrielle de 8 hectares à Gaillefontaine qui regroupe près de 150 emplois dans la commune.
- Les commerces diminuent en nombre mais restent variés dans leur typologie. Ils souffrent de la proximité de Forges-les-Eaux, de Neufchâtel-en-Bray et de Rouen.



... LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Maintien de l'activité agricole, notamment des exploitations liées à l'élevage.
- Maintien des surfaces agricoles rentables.
- Gestion adaptée de l'espace disponible, notamment dans la continuité de la zone urbanisée en évitant les types d'exploitations qui créent des nuisances.
- Promouvoir l'attraction de la zone industrielle en y facilitant l'installation de nouvelles activités, notamment sur les terrains disponibles.
- Limiter la fermeture des commerces en leur permettant des extensions potentielles.

V – LES EQUIPEMENTS

V.1 – GENERALITES

Selon l'inventaire communal réalisé en 1998, GAILLEFONTAINE possède 20 des 36 équipements essentiels recensés par l'Insee. Ce niveau d'équipement est bien supérieur à celui de l'ensemble des communes similaires du département (entre 1 000 et 2 000 habitants) qui possèdent en moyenne 13 équipements essentiels.

- **Les équipements scolaires**

Gaillefontaine fait partie d'un groupement scolaire de quatre communes (au sein du SIVOS depuis la rentrée scolaire 2003-2004) et concentre sur son territoire le **groupe scolaire Hoche** (Rue de la Foulurie) qui se compose d'une **école primaire** et d'une **école maternelle**, toutes deux sont des établissements publics.

	Effectifs 1999-2000	Effectifs 2003-2004
Ecole maternelle	70	85 (3 classes)
Ecole primaire	100	134 (8 classes)

Sources : Données communales

La population scolaire est en augmentation : il y avait 208 élèves au total entre les deux écoles en 1984, 170 en 1999, 206 en 2003 et 219 à la rentrée scolaire 2004. La baisse observée entre 1984 et 1999 s'explique en partie par le fait de la chute de l'accroissement naturel et le maintien du solde migratoire, constatés durant cette période.

Pour la rentrée 2004-2005, les capacités d'accueil sont ont été atteintes, alors que lors de l'année scolaire 2003-2004, elles ne l'étaient pas : il y a 28 élèves par classe en Maternelle et il y en a 16 par classe en Primaire.

L'Education Nationale préconise des ratios de 25 élèves par classe en Maternelle et 30 élèves par classe en Primaire : l'école maternelle a vu 1 classe fermer entre la rentrée 2003 et celle de 2004 car les effectifs de la Maternelle étaient en sous-représentation. Il n'en reste pas moins que les effectifs de Primaire sont en sous-représentation.

Gaillefontaine fait partie du réseau d'unités d'enseignement de Dieppe / Neufchâtel.

Le collège d'enseignement général le plus proche est le Collège Saint-Exupéry de Forges-les-Eaux (678 élèves).

Le lycée le plus proche est à Forges-les-Eaux : c'est le Lycée polyvalent E. Delamare-Debouteville (1 069 élèves) qui propose une filière généraliste et une filière technologique, ainsi s'un internat.

D'autres collèges sont à Neufchâtel-en-Bray ou à Gournay-en-Bray, et les lycées à Neufchâtel-en-Bray et Gournay-en-Bray (lycée agricole).

- **Les équipements sociaux de santé**

Il y a une **maison de retraite** située près de la zone industrielle (Chemin du Clair Ruissel) mais à proximité du centre bourg. Elle se compose de 60 lits.



Sources : Paris Normandie

Un **cabinet médical** qui regroupe 3 médecins est installé près de la pharmacie, Place Hoche, ainsi que 2 permanence d'infirmiers.

Un **centre social** assure une permanence 1 fois par semaine, situé Rue Martin d'Aubermesnil.



Sources : Paris Normandie

• **Les équipements socio-culturels**

Une **bibliothèque** municipale partage les locaux du centre social Rue Martin d'Aubermesnil, elle est ouverte les mercredi et vendredi. Elle est une des nombreuses bibliothèques relais de l'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray (ACTPB).

Une **association d'animation**, le GAG, dispose d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH).

La **salle polyvalente** est implantée au Nord du centre bourg, près de la maison de retraite (RD 135).

• **Les équipements sportifs**

Un **terrain de football** est accompagné de **courts de tennis**, implantés près de la maison de retraite et de la Béthune, entre le chemin du Clair Ruissel et la RD 135.

Un autre terrain de football est implanté près de Saint-Maurice, en rive droite de la Béthune.

• **Les autres équipements**

La **Mairie** est implantée le long de la Route de Neufchâtel, et jouxte la **Place du Champ de Foire**, espace dévolu aux réunions collectives d'importance et au stationnement des véhicules.

La **caserne des pompiers** regroupe 15 pompiers et possède trois engins, un VTU : Véhicule Tout Usage, MPR : Moto Pompe Remorque, Fourgon Pompe Tonne pour un débit de 60 m³ / h. Elle est implantée derrière la Mairie, Route du Thil.



Sources : Paris Normandie

Un **bureau de Poste** (Rue de la Foulerie) qui, même s'il est désormais comptabilisé dans les services marchands, reste un équipement important à la vie du bourg de Gaillefontaine, d'autant plus qu'il est ouvert tous les jours.

Un **gîte d'étape communal**, Grande Rue, dispose actuellement de 19 couchages. Il doit être aménagé pour disposer en 2005 de 27 couchages et d'aménagements spécifiques à l'accueil des handicapés.

• **Le circuit de moto-cross**

Le circuit a été créé en 1969. Il se situe à la sortie de Gaillefontaine sur la RD 135 en direction de Neufchâtel-en-Bray. Situé à 50 Kms d'Amiens, de Dieppe ou de Rouen et à 130 Kms de Paris. Gaillefontaine était très connue pour ses manifestations de moto-cross, où se sont révélés de grands noms nationaux et internationaux. Le terrain s'étend sur 4 hectares et la piste est longue de 1 800 mètres, avec un dénivelé de 41,00 mètres, accusant des pentes allant jusqu'à 70 %. La largeur minimale de la piste est de 6,50 mètres, la largeur maximale de 42,00 mètres (à la grille de départ). Il comprend une trentaine de virages.

Le circuit était très apprécié par de nombreux pilotes pour son côté technique et rapide grâce à son relief naturel laissant apparaître son calcaire, idéal pour les tracés.

La visibilité peut atteindre un taux idéal de 90 %.



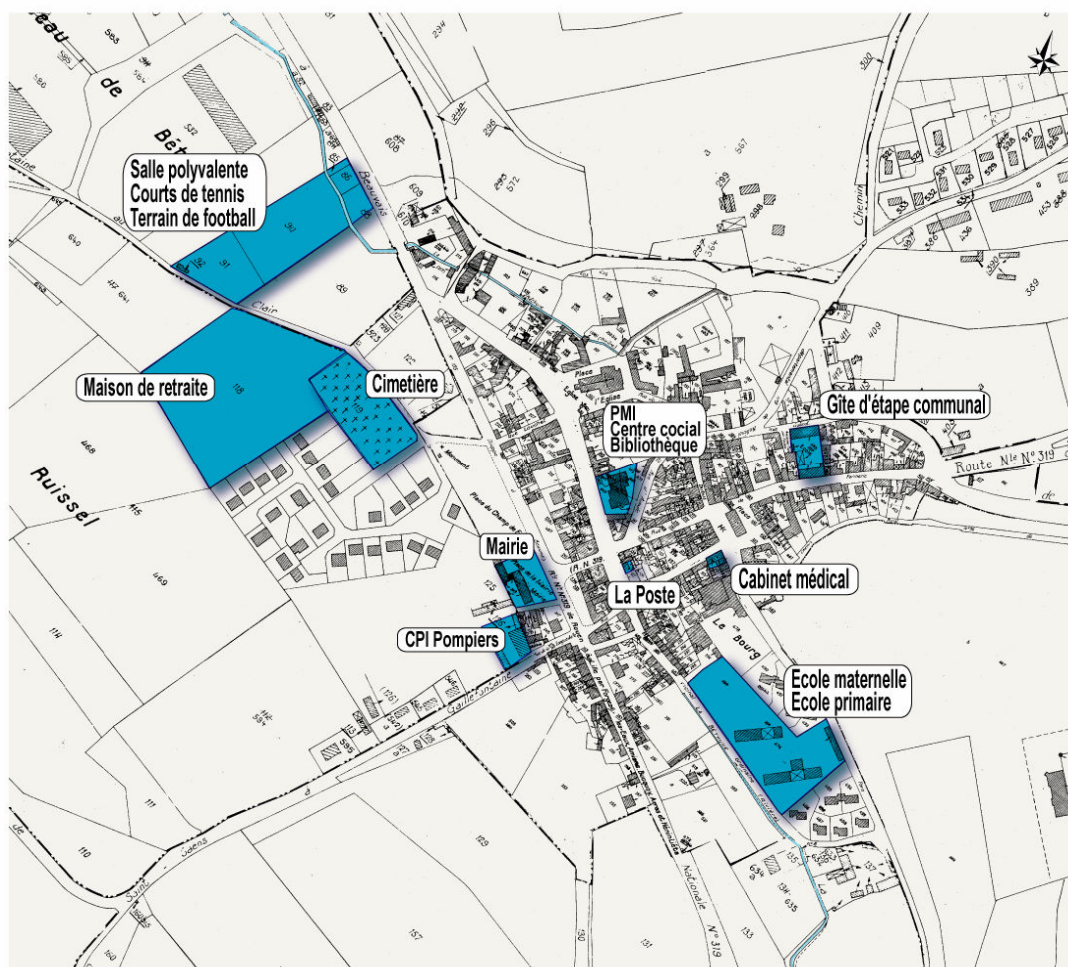
Sources : IGN

Localisation ... et vue du moto-cross



Sources : www.perso.wanadoo.fr/mairie.gaillefontaine

Les équipements à Gaillefontaine



Sources : Données communales, 2004

V.2 – LES BESOINS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS

V.2.1 – Les besoins en équipements techniques

La Municipalité a émis le souhait de pouvoir réaménager ses locaux administratifs et ses ateliers municipaux, afin de satisfaire à ses besoins en fonctionnalité et en place disponible notamment. Elle va également se doter d'une nouvelle station d'épuration, modernisée, à la hauteur du hameau de Saint-Maurice.

V.2.2 – Les besoins en équipements scolaires

La commune de Gaillefontaine fait partie d'un regroupement scolaire (le SIVOS) et concentre les écoles sur son territoire. Les classes des écoles Maternelle et Primaire sont sous-occupées par rapport aux ratios définis par l'Education Nationale.

Les objectifs de population que la commune se donne pour 2015 sont de 150 habitants en plus.

La répercussion de cet objectif de croissance sera la suivante :

ECOLE MATERNELLE

Âges de référence : 3 à 6 ans
Effectif des 3-6 ans dans la population totale de Gaillefontaine en 1999 : 86 enfants
SOIT 5,9 % DE LA POPULATION TOTALE EN 1999

Soit, dans les 150 habitants attendus : **9 enfants en 1 seule fois**
0,8 enfant / an

MAINTIEN DES CLASSES EXISTANTES
85 élèves actuels + 9 élèves à venir au maximum :
94 élèves en Maternelle

Soit 31 élèves par classe (3 au total avec la fermeture d'une classe en 2004-2005), ce qui est supérieur au taux d'occupation actuel (28 élèves / classe) des classes, ce qui correspond au ratio préconisé par l'Education Nationale (25 élèves/classe).

**RE-OUVERTURE POSSIBLE
D'UNE CLASSE
MATERNELLE DANS LES
ANNEES A VENIR**

(Compte tenu du maximum d'élèves autorisé par classe de 25 élèves, il est probable que la classe qui sera fermée à la rentrée 2004-2005 devra être ré-ouverte à l'arrivée de nouveaux ménages avec enfants scolarisables en Maternelle)

ECOLE PRIMAIRE

Âges de référence : 7 à 11 ans
Effectif des 7-11ans dans la population totale de Gaillefontaine en 1999 : 107 enfants
SOIT 7,3 % DE LA POPULATION TOTALE EN 1999

Soit, dans les 150 habitants attendus : **11 enfants** en 1 seule fois
1 enfant / an

MAINTIEN DES CLASSES EXISTANTES
134 élèves actuels + 11 élèves à venir au maximum :
145 élèves en Primaire

Soit 18 élèves par classe (8 au total), ce qui est supérieur au taux d'occupation actuel (16 élèves / classe) des classes mais reste inférieur au maximum accepté (30 élèves/classe).

**MAINTIEN DU NOMBRE DE
CLASSES PRIMAIRES
POUR ACCUEILLIR LES
FUTURS ELEVES**

(Les effectifs des classes Primaires sont suffisants pour absorber les élèves de Maternelles dans les années à venir. Il est donc préférable que le nombre de classe ne diminue pas).



V.2.3 – Les besoins d’extension du pôle équipement

Dans le cadre du POS, il n’y avait pas de terrains spécifiques pour l’accueil d’équipements collectifs : il était possible de les réaliser dans les zones urbaines définies par ailleurs dans le règlement et sur le plan de zonage du POS (en zone UE par exemple).

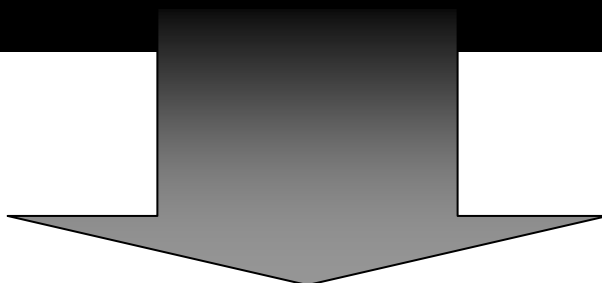
Dans le cadre de la Carte Communale il est possible de réaliser ou d’aménager dans les locaux existants des constructions à vocation d’équipements, dans les zones constructible reportées sur les documents graphiques.

Compte tenu du nombre d’habitants qu’il est prévu d’accueillir dans l’ensemble des disponibilités foncières, il n’y a pas de besoin particulier d’équipements nouveaux ou d’extension d’équipements existants.

EN RÉSUMÉ

AUJOURD'HUI, LE CONSTAT . . .

- Un taux d'équipements supérieur à celui des communes de même taille.
- Des capacités scolaires suffisantes pour le niveau maternel et primaire.
- Des équipements sanitaires complets du médecin au cabinet médical et à la maison de retraite.



. . . LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Un besoin éventuel pour l'aménagement d'ateliers municipaux et de locaux administratifs.
- Compte tenu de la croissance prévue de la population, il n'y aura pas de besoin de classe supplémentaire en Primaire.
- Il est probable qu'il soit nécessaire de ré-ouvrir une classe au niveau maternel dans les années à venir, avec l'arrivée de nouvelles populations.



D E U X I E M E P A R T I E

" Etat initial de l'environnement "

I – PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

I.1 – SITE ET TOPOGRAPHIE

Gaillefontaine est divisée selon un axe Sud-Est / Nord-Ouest (axe de la Bray) par la vallée de la Béthune. Cette vallée marque la terminaison méridionale de la Picardie, plateau de craie, situé à une altitude moyenne de 220,00 mètres.

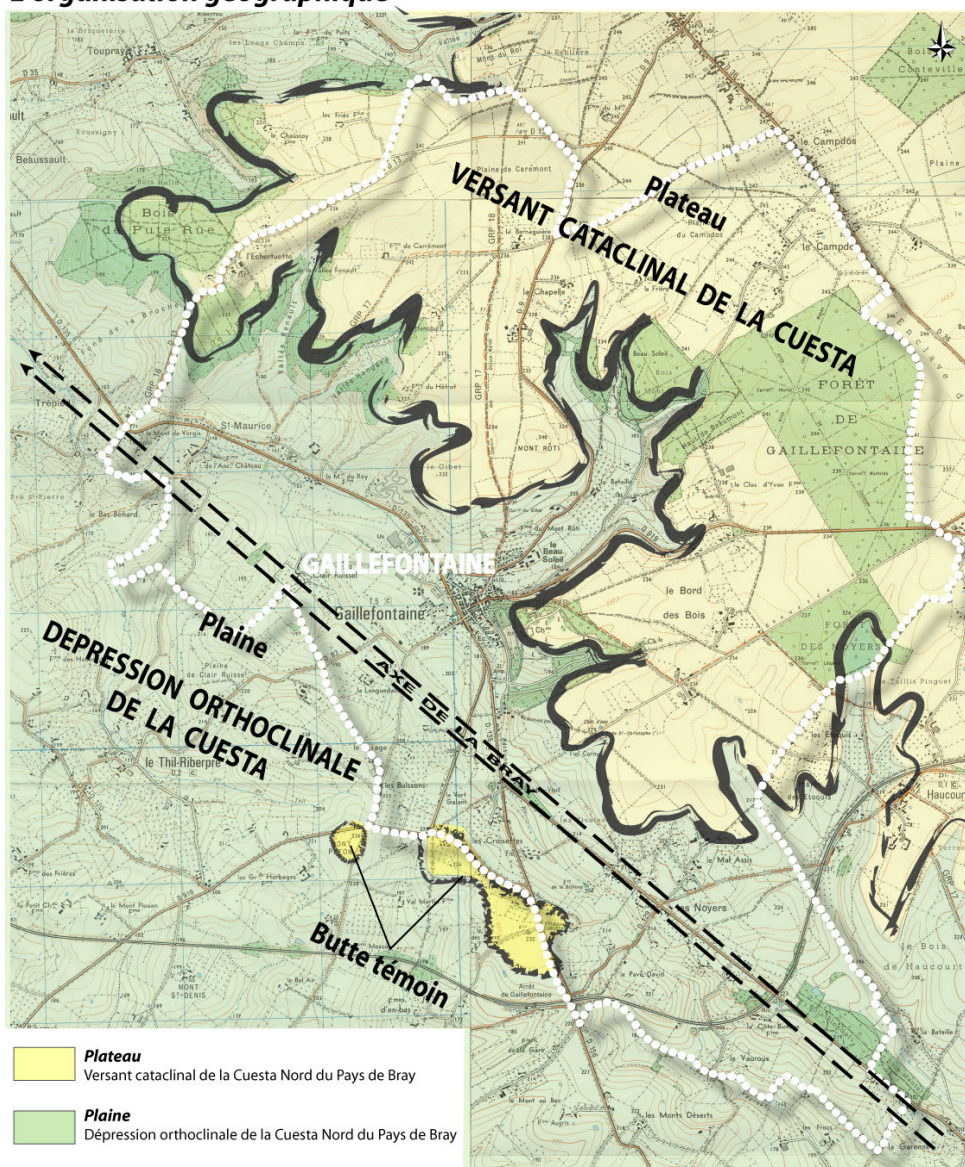
- Au Sud-Ouest de cet axe, la Vallée remonte lentement pour culminer à 224,00 mètres, au bord de la boutonnière du Pays de Bray.

- Au Nord-Est, la pente est plus forte (supérieure à 10 %) vers le plateau Picard entaillé de plusieurs vallées sèches comme au Nord de Saint-Maurice.

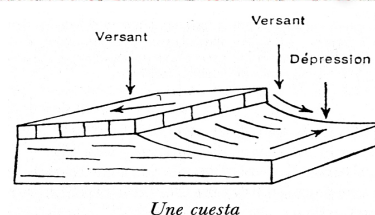
- Une vallée profonde entaille le plateau à la hauteur du bourg de Gaillefontaine, à l'Est : elle est surplombée par le Haut de Beaumont (au Nord-Est) et le Bois du Mont de Plix (au Nord). Cette vallée est encore parcourue par un cours d'eau temporaire, un bras de la Béthune. Cette vallée, même si elle est parcourue par un cours temporaire, en cas de forte pluie est considérée comme sèche.

Ce qui marque le paysage de Gaillefontaine d'un point de vue structurel, c'est la Cuesta Nord du Pays de Bray : la commune s'étend à la fois sur la partie du plateau (à l'Est), le rebord du plateau et la plaine (à l'Ouest).

L'organisation géographique



La cuesta est une forme d'accumulation sédimentaire géomorphologique qui alterne les couches tendres et les couches dures. Au cours des ères géologiques, l'érosion des cours d'eau a entaillé inégalement le plateau, créant ainsi des entailles plus ou moins profondes. Le plateau est appelé le versant « *cataclinal* » de la cuesta et la plaine, au pied du plateau est appelée « *dépression orthoclinale* ».



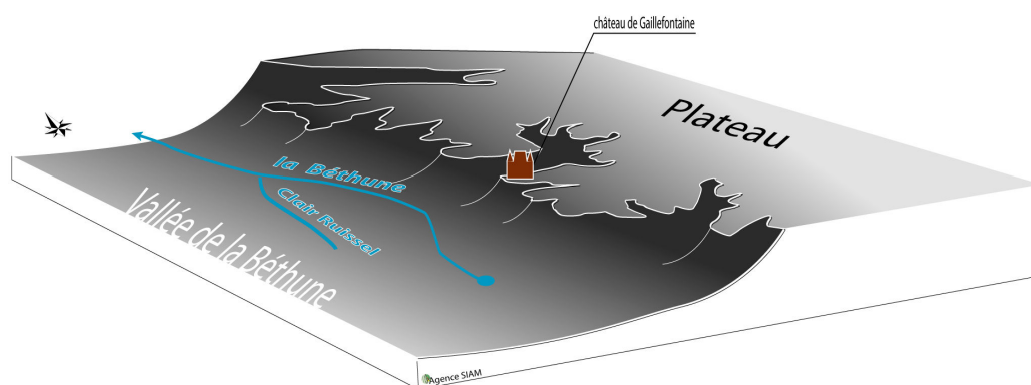


Vue en 3 dimensions de Gaillefontaine depuis le Sud-Ouest



Sources : Cartes IGN - AGENCE SIAM

Le relief de cuesta à Gaillefontaine



I.2 – LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

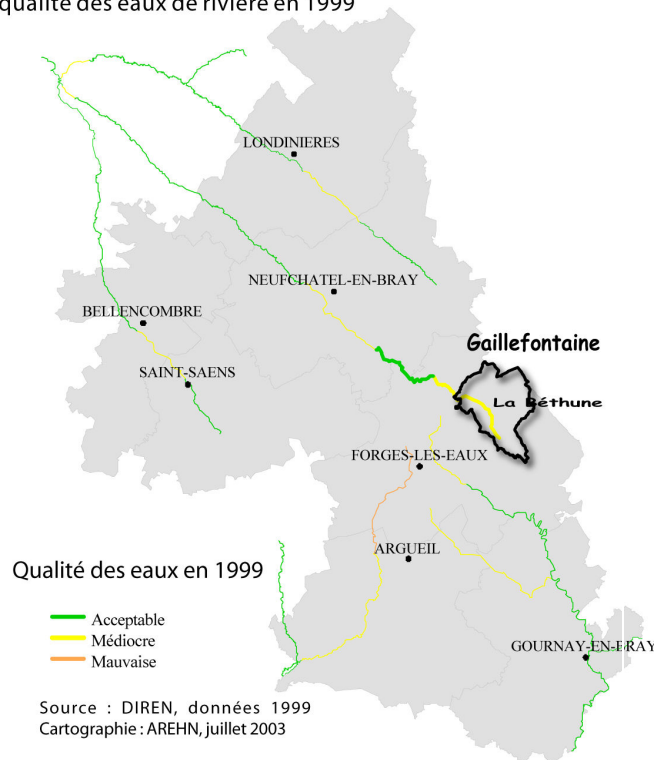
La commune de Gaillefontaine est située dans le bassin versant de l'Arques. Elle a une qualité « médiocre ».

Elle est traversée par la rivière « la Béthune » qui coule du Sud-Est vers le Nord-Ouest, en suivant l'axe de Bray. La Béthune prend sa source à Gaillefontaine, à 204,00 m d'altitude, entre les Croisettes et les Noyers. La qualité de la Béthune a été notée « 2 - Médiocre », dans sa partie amont en 1999 par la DIREN de Haute Normandie, dont l'objectif était de passer ce tronçon en qualité « 1 B - Bonne ».

Le Clair Ruissel, est un affluent de la Béthune, il coule en rive gauche de la Béthune et la rejoint à la hauteur de Saint-Maurice.

Le ruisseau de Vauroux quant à lui, coule du Nord-Ouest vers le Sud-Est. Il prend sa source à Gaillefontaine près du Vauroux, à l'extrémité Sud-Est de la commune.

La qualité des eaux de rivière en 1999



Les cours d'eau à Gaillefontaine

□ Eaux superficielles

La Béthune possède un débit d'étiage faible ce qui la rend sensible aux pollutions agricoles et domestiques.

Elle prend sa source dans la commune et n'est donc pas menacée de nuisance en amont.

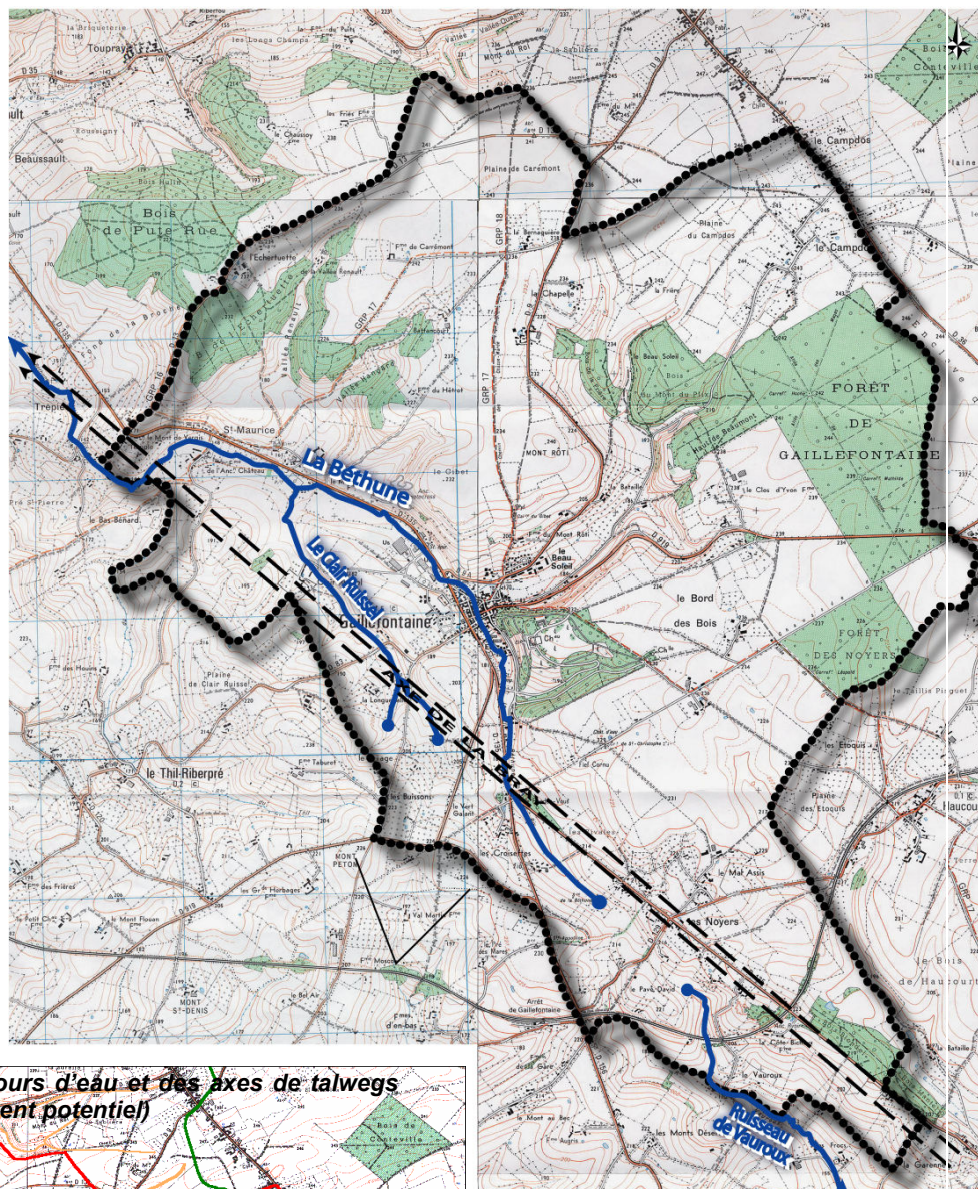
Une partie de la vallée de la Béthune est susceptible d'inscription au projet Natura 2000.

– Etat du lit :

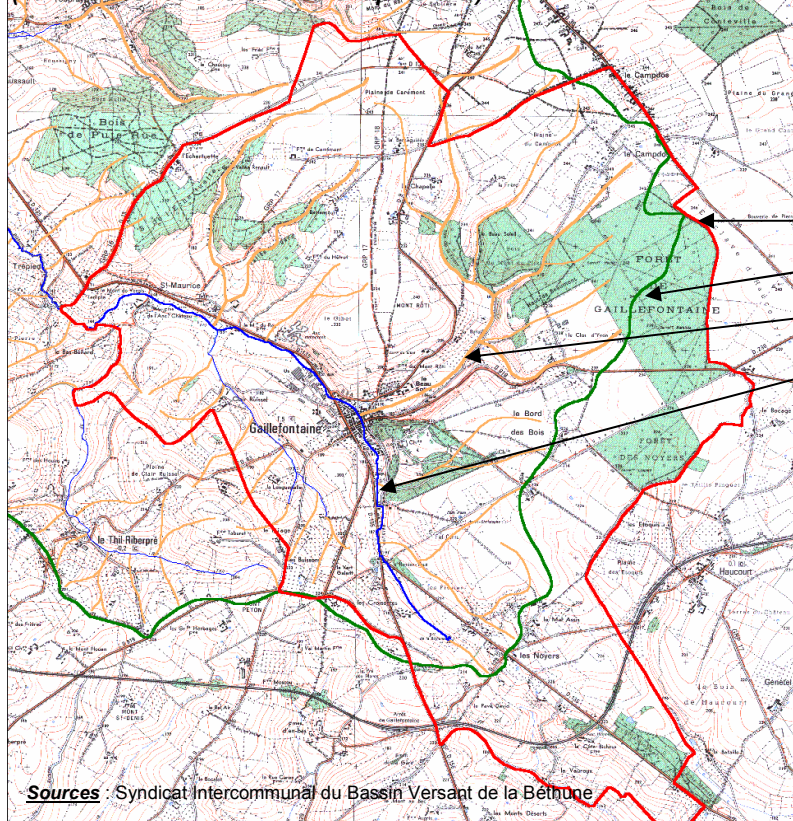
La végétation aquatique est diversifiée. Les embâcles nombreux font obstacle à l'écoulement et génèrent envasement et érosion des berges.

– Etat de la ripisylve :

Le peuplier est une essence nuisible. Son déracinement entraîne la formation de galettes, un pan entier des berges est arraché.



Carte de localisation des cours d'eau et des axes de talwegs (vallées sèches à ruissellement potentiel)



Limites communales
Limites du bassin versant de la Béthune
Talwegs
La Béthune

Sources : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Béthune

I.3 – ELEMENTS DE GEOLOGIE

La commune de Gaillefontaine est située dans un contexte de cuesta.

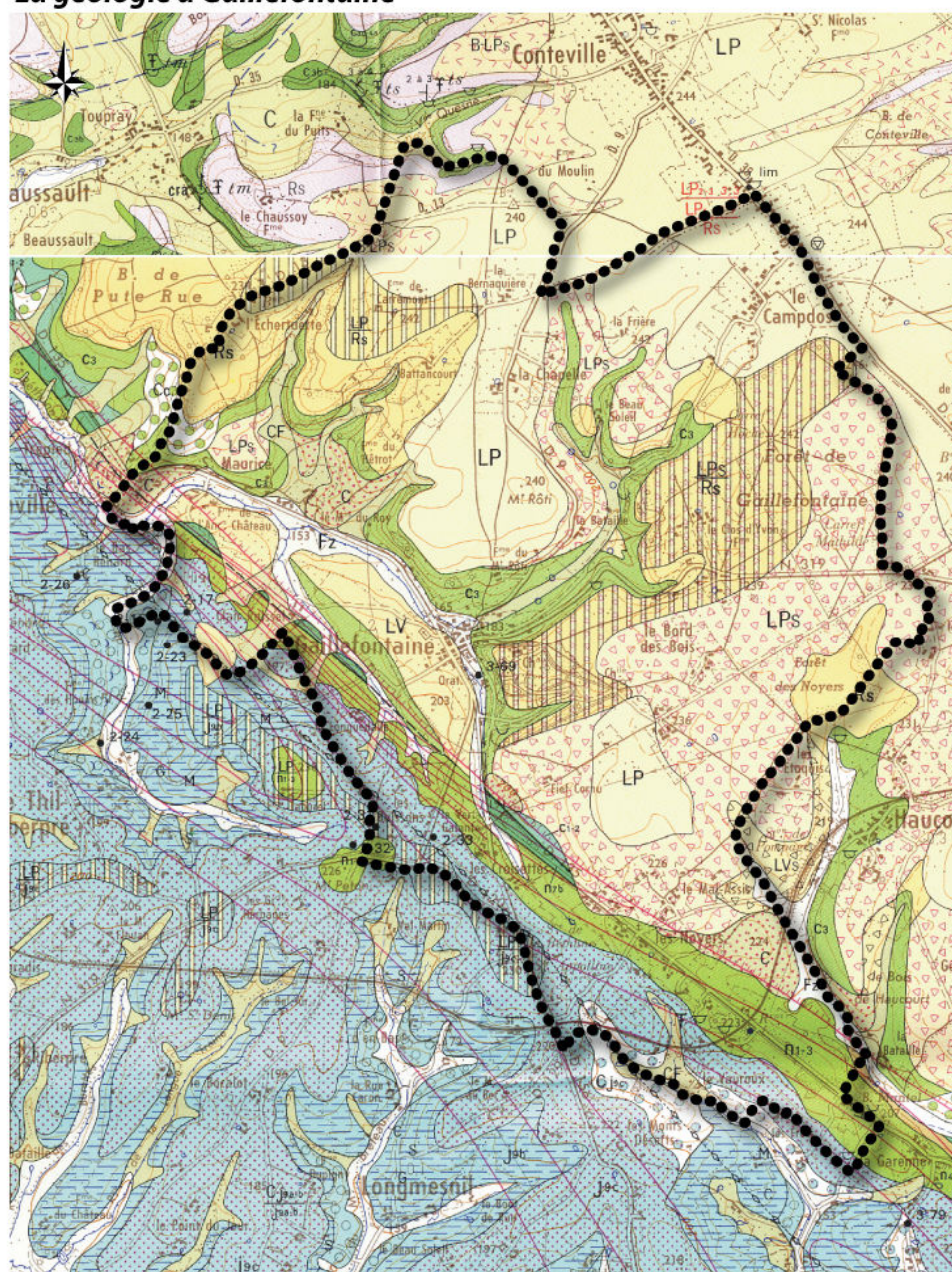
Le territoire communal est réparti à la fois sur le plateau Picard (au Nord-Est), sur le coteau (versant de la cuesta, au centre) et dans la plaine (dépression de la cuesta, au Sud-Ouest). Le rebord du plateau à la hauteur du bourg de Gaillefontaine est largement entaillé par une vallée sèche.

- A son extrémité Sud-Ouest, le plateau Picard est composé de craie gris-blanchâtre. Il est couvert d'un épais limon loessique. A Gaillefontaine, il est couvert par des limons à silex.
- Le versant laisse parfois affleurer les couches de craie gris-blanchâtre qui sont le plus souvent recouvertes par les limons à silex du plateau.
- La dépression est couverte par des formations superficielles de fond de vallée comme des sables, argiles et des fins lits de lignites, notamment dans le lit de la Béthune.

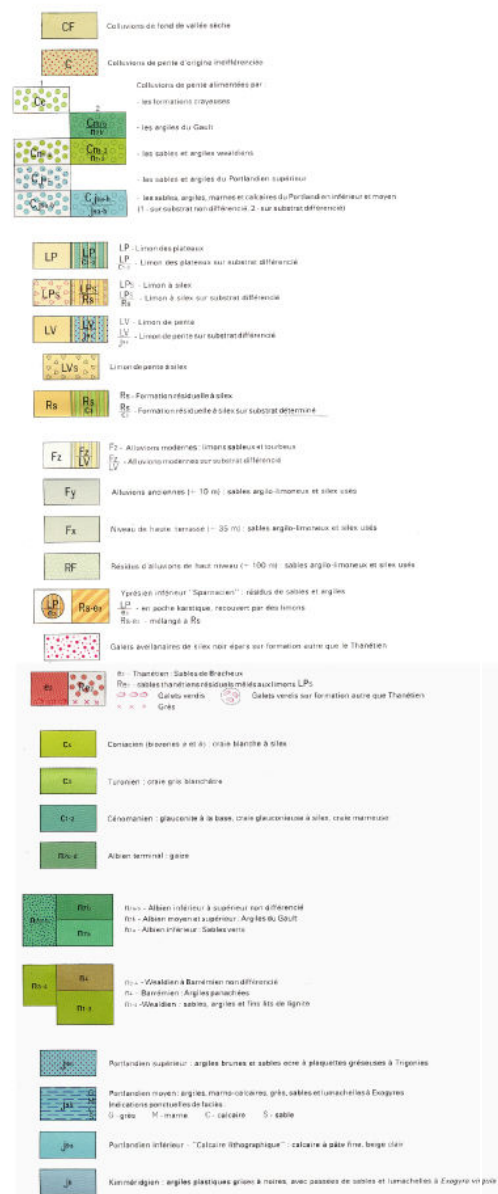
Près des Croisettes, ce sont les argiles brunes et les sables ocres à plaquettes de grès qui affleurent.

La partie Sud-Ouest de la commune est couverte par les argiles marno-calcaires et les argiles brunes.

La géologie à Gaillefontaine



Sources : BRGM



Les aléas de ruissellement sur les deux axes suscités sont renforcés par la nature des sols. Sur la majorité de ces deux bassins versants, les sols sont limoneux (jaune clair noté Lp). Les sols limoneux cultivés présentent la particularité, suite à des pluies intenses, de former en surface une croûte dite « de battance » qui diminue leur infiltrabilité jusqu'à 1mm/h. De plus, ils sont sensibles à l'arrachement ce qui crée lors de ruissellement important, des érosions en ravine et des coulées boueuses.

En janvier 2003, au lieu-dit la Chapelle (bassin versant du fond du Beau Soleil), la RD 9 était inondée sur la moitié de sa largeur suite à une journée de pluie (46 mm).

Les sols situés au Sud-Ouest de la commune (en bleu sur la carte) sont des sols du jurassique. Composés de grès, de sable et d'argile, ils ont une infiltrabilité très variable. Le caractère érosif de ses sols est également très variable (stabilité des argiles, érosivité des sables).

I.4 – LE CLIMAT

Le climat de la région de Gaillefontaine est de type océanique, tempéré et humide. Il n'y a pas de saison sèche très marquée, on peut comptabiliser une moyenne de 750 mm de pluies par an.

Les mois de printemps sont les plus secs alors que Novembre et Décembre sont les plus humides. La température moyenne est comprise entre 9,5°C et 10°C.

Le département de Seine-Maritime est soumis à un climat tempéré océanique. L'influence maritime, évidente près du littoral, se fait aussi bien sentir dans l'intérieur des terres.

Les précipitations sont significatives en toute saison, bien que plus prononcées (en quantité et durée) en automne et en hiver. Le cumul annuel se situe généralement entre 700 et 1 000 mm pour l'ensemble du département, mais il peut dépasser 1100 à 1 200 mm par endroit, en particulier dans le pays de Caux.

Les températures peuvent être qualifiées de relativement clémentes avec des amplitudes saisonnières assez faibles. La température moyenne annuelle se situe entre 10 et 11°C pour le département, Janvier étant le mois le plus froid (4 à 5°C de moyenne) et Août étant le mois le plus chaud (17 à 18 °C de moyenne).

La durée d'ensoleillement est peu élevée : en moyenne 1 630 heures par an sur la région rouennaise. Les brouillards sont fréquents : 85 jours par an, en moyenne, à Rouen - Boos. Les mois d'hiver d'Octobre à Janvier sont plus propices à leur formation. Ces brouillards peuvent être localement denses avec des visibilités horizontales réduites à moins de 200 mètres.

On observe en moyenne 16 jours d'orage par an à Rouen - Boos. Ils se produisent essentiellement au printemps et surtout en été : en moyenne 3 jours par mois en Mai, Juin et Juillet, et 2 jours par mois en Août et Septembre. Le tonnerre peut encore se faire entendre d'Octobre à Avril, mais ces orages sont généralement moins violents.

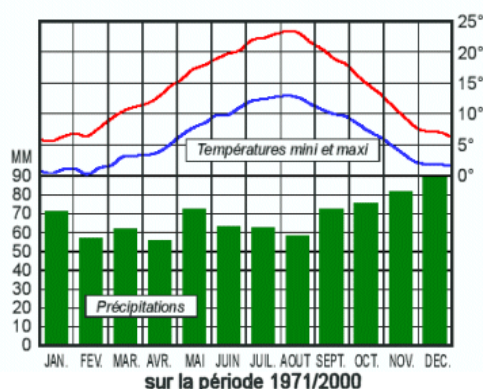
Certains orages s'accompagnent de grêle, environ 5 jours par an.

Les vents dominants, de Sud-Ouest à Ouest, peuvent atteindre des valeurs records sur la pointe havraise particulièrement exposée : 180 km/h le 16 Octobre 1987 au Cap de La Hève. Néanmoins, les vents de Nord-Est sont assez fréquents sur le département. Accélérés par un effet de côtes, ils affectent particulièrement le littoral dieppois : 162 km/h le 12 Janvier 1978 à Dieppe. Dans l'intérieur des terres, les pointes de vents sont moindres. La valeur la plus forte relevée à Rouen - Boos depuis 1968 est de 140 km/h, lors de la tempête du 26 Décembre 1999.

LE CLIMAT DE LA SEINE-MARITIME



Normales de températures et de précipitations à Rouen-Boos



Sources : Météo France

Quelques records depuis 1968 à Rouen-Boos

Température la plus basse	-17,1 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Épaisseur maximale de la neige	24 cm
Température la plus élevée	35,4 °C
Jour le plus chaud	03/08/1990
Vitesse maximale du vent	140 km/h
Hauteur maximale de pluie en 24h	81,3 mm
Jour le plus pluvieux	10/08/1983
Année la plus sèche	1976
Année la plus pluvieuse	2000

fermer

II – ORGANISATION TERRITORIALE

PRECIS HISTORIQUE

Gaillefontaine fut la plus importante localité du Pays de Bray jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Les Gaulois y avait édifié une butte artificielle de 243,00 mètres d'altitude.

Les Romains construisirent vers 450, une voie allant d'Amiens à Rouen.

En 1050, une forteresse fut édifée par Hugues 1^{er}; elle se situait entre le château et le village.

Elle tomba entre les mains des rois d'Angleterre puis des rois de France.

Charles IV le Bel, devenu Roi de France, s'y installa en 1327 et sa femme fonda l'hôpital de la Sainte-Trinité dès 1349.

En 1472, Charles le Téméraire assiégea Gaillefontaine, démantela la forteresse, pilla le bourg et l'incendia.

Le 5 avril 1800, Gaillefontaine fut achetée par la veuve du Général Hoche.

Entre 1881 et 1886, le Marquis des Roys fit construire l'actuel château.

De nos jours, seuls les vieux noms des rues et des maisons datant du XV^e, XVII^e et du XVIII^e siècle sont la preuve de son ancienneté.

(Informations prises dans l'ouvrage "Promenade au coeur du Pays de Bray de Michel COFFIN" – www.perso.wanadoo.fr/mairie.gaillefontaine)

II.1 – LE PATRIMOINE BÂTI

Des bâtiments isolés ou groupés présentent une certaine qualité architecturale :

Le château de style néo-gothique fut construit de 1881 à 1886 et achevé en 1898 par Ernest-Gabriel, Comte puis Marquis des Roys. Ce dernier décéda en 1903. Il avait entrepris la construction de la chapelle située en bordure du parc quelques temps avant sa mort. Elle fut achevée en 1904 et il y est inhumé.

Les Communs furent construits de 1873 à 1877 et le parc fut aménagé de 1867 à 1877.

Devant la façade principale s'étend un jardin à la française et le reste du parc est un parc à l'anglaise. A l'intérieur on découvre un décor néo-gothique avec de nombreuses colonnes, des vitraux, de l'ameublement de styles variés, une bibliothèque et des souvenirs du Général Hoche qui était l'aïeul du constructeur du château car Hoche avait une seule fille qui a épousé un des Roys.

Ce domaine appartient de nos jours à Etienne, Marquis des Roys arrière petit fils du constructeur du château.

Le château est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.



Le château ⬆ domine le centre bourg.
Il n'est pas ouvert à la visite.

Construit de 1881 à 1886, à l'Est de la motte féodale (aujourd'hui complètement boisée). Les façades et les toitures du château, ainsi que la bibliothèque, le bureau, la salle à manger, le salon rouge, le salon gothique, la chapelle néogothique sont inscrits depuis le 10/04/1981. Le domaine en totalité, ainsi que chapelle funéraire (1905) sont inscrits depuis le 6/08/1987.

Dans le **bourg médiéval** :



- Plusieurs **alignements de maisons** à pans de bois, parfois sculptés ou à encorbellement, des XV^e, XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles :
rue aux Juifs ⬆ - rue Dubus ↗

↙ Place Hoche ↘



- **L'église** ↑ dédiée à la Vierge, remonte au XIII^e. Construite en grès, elle a subi de nombreuses modifications dont en 1891 le remplacement du clocher latéral par un clocher axial.

La léproserie du XV^e siècle (Chapelle St Jacques et St Christophe).



Du **prieuré de Clair Ruissel** fondé vers 1130, il ne reste que peu de chose : fragment de murs, vestiges. Le bâtiment conventuel a été démoli et dispersé vers 1955.

A Saint Maurice :

L'église → la plus vieille de la région, XI^e siècle est en silex crépie d'argile et couverte en tuile. L'intérieur est pavé de tomettes. Son plafond est horizontal.



La première église fut fondée vers 1040. L'église actuelle remonte au XIII^e siècle. Elle est en grès, donc grisâtre et plutôt massive. Le clocher à la tour carrée date du XIII^e siècle à la base et du XVIII^e siècle au sommet. La nef serait du temps de François 1^{er}. Plusieurs modifications lui ont été apportées. On peut y observer de nombreuses boiseries de style néo-gothique comme les stalles, le confessionnal, letrín,...

Le portail intérieur, un magnifique rétable en bois à colonnes torsées date du XVII^e siècle.



Des restes de l'**ancien château** ↑ de St Maurice peuvent être localisés dans et autour de la ferme de l'ancien château, en contrebas de la CD 135.

La ferme fortifiée → de Saint Maurice avec logis et pavillons.



L'église des Noyers ←, XII^e siècle, construite en grès ferrugineux et briques pour les encadrements de fenêtres, et couverte en tuiles et ardoise. Le clocher en ardoise est penché. Elle est entourée depuis 1530 par un cimetière.

Le long du chemin de Longuedalle, **sépultures** non datées et non localisées.

La voie antique reliant le carrefour CD 919-CD120 sur les hauteurs du Vert Galant au carrefour RD 919 – RD 236 après avoir longé le bord des bois, la forêt des Noyers et la Forêt de Gaillefontaine.

La RD 36 dans sa traversée du Campdos est une ancienne voie romaine. (Ce « champ du Haut » est à 246,00 m le point culminant de la Seine Maritime).

D'autres sites sont dignes d'intérêt :

Au lieu-dit « Les Croisettes » : Moulin avec bief.

Les lieux-dits : « La Chapelle »

« Le Gibet »

« La Bataille », ce dernier étant susceptible de correspondre à la première implantation du prieuré de Clair Ruissel.

Dans les zones d'intérêt historique, la présence à peu près certaine de vestiges archéologiques provoquera, lors de terrassements, des découvertes entraînant l'application de la loi validée du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques et de celle du 15 juillet 1980 relative à la protection des collectivités publiques contre les actes de malveillance. Afin d'éviter les difficultés inhérentes à une intervention tardive du service régional de l'archéologie au moment où les chantiers de construction sont déjà en cours (risque d'arrêt de travaux, etc ...) il est recommandé, aux maîtres d'ouvrages, de soumettre leurs projets d'urbanisme à ce service dès que des esquisses de plans de construction sont arrêtés.

(Service Régional de l'Archéologie : 12, rue Ursin Scheid 76140 Petit Quevilly).

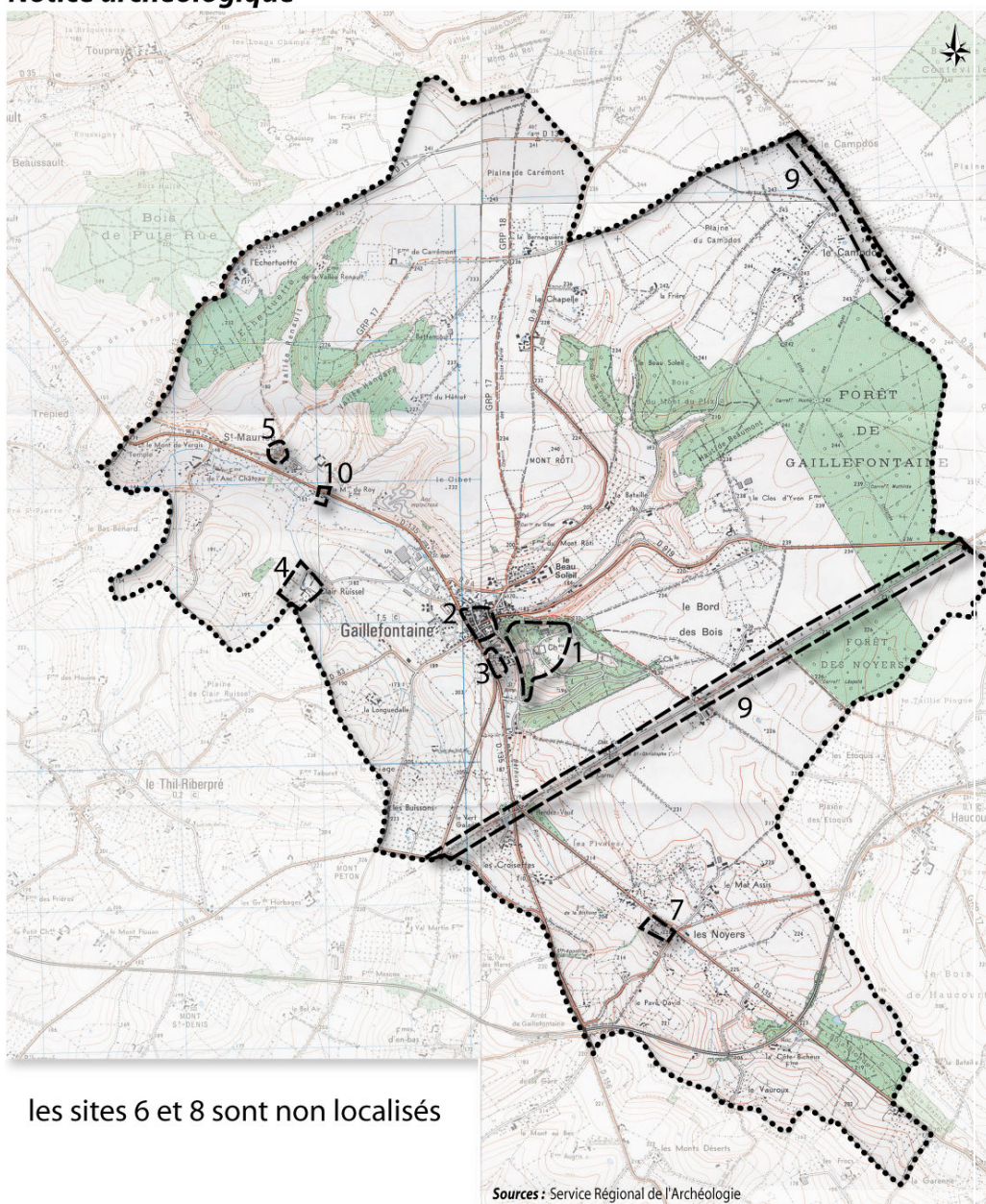
Les sites archéologiques

Les sites archéologiques à Gaillefontaine sont nombreux, ils couvrent différentes époques historiques.

1. Motte médiévale et aménagements périphériques
2. Bourg médiéval, église dédiée à la Vierge, clos paroissial, habitat
3. Léproserie et chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe
4. Prieuré puis abbaye du Clair Ruissel, créé vers 1130
5. Saint-Maurice – Eglise et clos paroissial attesté au XI^{ème} siècle
6. Château de Saint-Maurice avec chapelle de la Trinité – non localisé
7. Noyers – Eglise Saint-Jean-Baptiste et clos paroissial
8. Le long du chemin de Longuedalle – Sépultures non datées - non localisées
9. Voies antiques probables
10. Ferme du Moulin du Roy – Moulin médiéval et bief d'étang

On signalera un second moulin au lieu-dit « les Croisettes ».

Notice archéologique



II.2 – LES PAYSAGES

- ❑ La commune a les traits caractéristiques du pays de Bray :
 - relief varié
 - prédominance des herbages et du bocage
 - habitat dispersé

- ❑ Les éléments structurant le paysage sont les suivants :

- La vallée de la Béthune, élément de liaison, traverse d'Est en Ouest les Noyers, le Bourg et Saint Maurice.
- Espaces boisés.



La séquence ↑ située, entre le carrefour de la rue de la Foulerie jusqu'au croisement avec la route de Forges les Eaux, est particulièrement remarquable (rivière, alignements d'arbres, pont, portail...). C'est dans cette zone que se situe la station de pompage.



Les pâtures dont les haies ↑ accentuent l'impact visuel du parcellaire.

- ❑ Etabli sur la cuesta dominant la CD 135, le terrain de motocross ↓ a un impact fort :
 - Piste en creux et bosses parfois délimitée par des bandes publicitaires fortes en couleurs.
 - Tour de contrôle.



- ❑ La **perception** du Centre bourg varie selon la route par laquelle on y accède :





- Du Sud-est, depuis la route de FORGES LES EAUX, le centre bourg apparaît bien groupé et dominé par le château entouré de ses bois.

- Au Nord-ouest, de la route de Neufchâtel-en-Bray, après avoir traversé Saint-Maurice, on longe d'abord le parcours de motocross implanté sur la pente dominant la CD 135, puis la Zone Industrielle avant d'arriver dans le Centre ancien.

- Au Nord-Est, lorsqu'on arrive d'AUMAËLE, ce sont les immeubles H.L.M. et le lotissement du Beau Soleil qui marquent le paysage urbain.



Depuis Formerie le bourg est groupé ↑.

- Le bourg présente trois morphologies correspondant à trois périodes d'urbanisation :
 - Le **centre ancien**, construit en alignement sur rue et en mitoyenneté, présente une certaine qualité architecturale avec ses maisons à pans de bois et sa halle.
 - Les **immeubles barres** (8 bâtiments) abritent une centaine de logements édifiés vers 1960, sans liaison avec le tissu urbain.

Les **lotissements** d'implantation plus récente →

A l'Est, route d'Aumale, 24 pavillons sur un terrain en pente.

A l'Ouest, les lotissements communaux ont un impact maîtrisé sur le paysage. Ils sont implantés suivant l'axe de développement de la commune



- ❑ La **place du Champ de Foire** ↑, traversée par la CD135, au débouché de la grande rue en son centre, et latéralement des rues des Juifs (piétonne vers la halle) et Louchet (vers l'église), est le centre du bourg :
- liaison entre le centre ancien et le quartier des lotissements.
 - animée par la mairie, des bars et restaurants, des garages et station service.
 - vaste mais divisée et divisible en plusieurs séquences et /ou sous espace intéressants.
- Un effort particulier sera porté à son aménagement.

- ❑ Les trois hameaux les plus importants sont relativement éloignés du chef-lieu. Les Noyers et Saint-Maurice sont d'anciens chefs-lieux de commune qui ont conservé leur église. Le Campdos est mal relié au chef-lieu par une voie étroite et sinueuse, il est pour partie sur la commune de Conteville dont il est proche.
- ❑ Parmi les autres écarts et les corps de ferme, l'isolement trop grand a parfois entraîné le départ des habitants ; c'est le cas du hameau de Vauroux, des corps de ferme sont devenus des résidences secondaires ou des logements vacants. Ils n'ont pas de caractère urbain.
- ❑ Diagnostic paysager
 - Eléments positifs
 - Présence importante du végétal, pénétration du bois du château.
 - Structure « médiévale » du bâti en centre bourg : rue aux Juifs, rue de la Foulerie, place de l'église, place Hoche.
 - Eléments négatifs :



Immeubles barres : pauvreté du traitement des abords –
liaison au sol et au bourg.

II.3 – LA PERCEPTION DES PAYSAGES

La commune de Gaillefontaine est marquée par son environnement géographique, c'est-à-dire la Cuesta du Pays de Bray. En effet, cette forme de la croûte terrestre a la particularité de présenter à certains endroits des lignes de crêtes parfois abruptes et parfois douces.

Perception du centre bourg



Le bourg de Gaillefontaine est implanté au pied du versant de la cuesta et en aval d'une vallée sèche. La pente est douce et monte vers le Nord-Est en suivant la pente et l'orientation de la vallée sèche. Le bourg est parcouru par la Béthune, elle aussi au pied du versant de la cuesta.



Il en résulte ainsi une perception du paysage urbain et de la composition urbaine de Gaillefontaine fortement marquée par les pentes, les crêtes et la vallée.

- Le coteau abrupt au Nord du bourg (en allant vers Saint-Maurice) limite considérablement l'étalement du bourg qui est également limité par l'inondabilité des terrains traversés par la Béthune parallèle au coteau.
- La butte du Château de Gaillefontaine qui surplombe le bourg constitue elle aussi un élément marquant du paysage : une masse végétale parcourt le coteau pour laisser place à un vaste espace dégagé où est implanté le château, visible de partout dans le bourg. Il n'est possible que de contourner la butte, tant pour les circulations que pour un étalement urbain éventuel.
- La plaine au Sud-Ouest est marquée par un ressaut : une pente légère mais marquée depuis le bourg vers la Sud-Ouest vient créer une « barrière visuelle » douce. Il n'est pas souhaitable que cet espace soit urbanisé compte tenu de sa situation en vis-à-vis du bourg et du château : cet espace devrait rester dégagé dans sa partie surélevée.
- L'entrée de bourg par le Sud est elle aussi bordée par le versant de la cuesta qui reste là aussi abrupt. Les terrains sont en pente et sont éloignés du bourg. Leur urbanisation ne pourrait être que le fait d'une occupation isolée de l'espace ce qui n'est pas souhaitable, compte tenu notamment de la perspective qui existe depuis cette entrée de bourg au Sud vers le centre bourg.
- Enfin, dans la partie de la vallée sèche en aval, donc, à proximité immédiate du centre bourg, la pente présente la particularité de s'écarter.
 - On remarque également que l'urbanisation récente a suivi cet axe de vallée sèche, créant parfois des espaces libres entre le centre bourg et les constructions neuves, notamment collectives et pavillonnaires. Ces extensions de l'urbanisation sont marquantes par leur distance du centre bourg et par la hauteur des constructions collectives qui constituent un point de repère.
 - Les terrains laissés libres représentent un espace propice à une extension future de l'urbanisation du bourg. En effet, il s'agit d'appliquer au bourg de Gaillefontaine le principe de développement modéré de la zone urbanisée : les extensions urbaines se font dans la continuité de la zone urbaine existante et en suivant des tracés de voirie et des formes urbaines qui s'intègrent dans leur environnement proche. En l'occurrence, il s'agit de combler les espaces libres dans les limites de la zone urbanisée, de rendre les marges du centre bourg de Gaillefontaine cohérentes.

II.4 – LE PATRIMOINE NATUREL

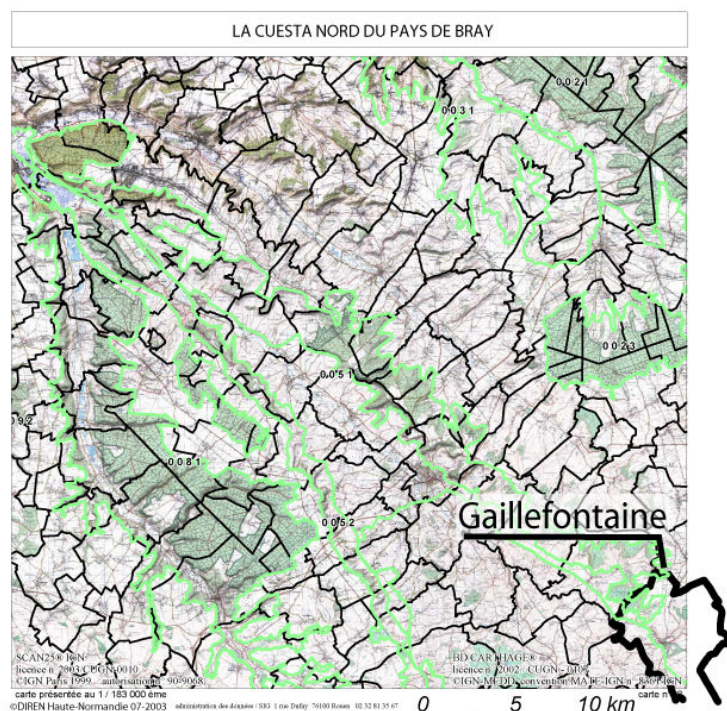
□ Patrimoine naturel

- Il y a 2 ZNIEFF de Type II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

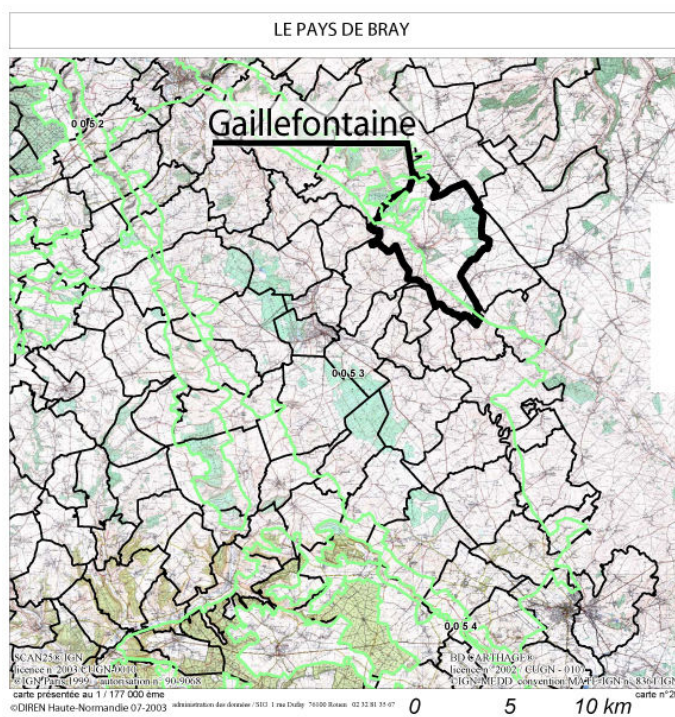
Les ZNIEFF de type II correspondent à de vastes ensembles composés d'une mosaïque de milieux naturels diversifiés dont le rôle écologique fonctionnel est primordial. Elles participent ainsi à l'équilibre naturel régional. Ces zones représentent des ensembles peu perturbés par l'homme dans lesquels il convient de conserver une cohérence et une diversité des milieux naturels, garantes du patrimoine floristique et faunistique.

- « Cuesta Nord du Pays de Bray » : ensemble de coteaux calcicoles remarquables, c'est une zone refuge pour la flore et la faune.
- « Le Pays de Bray » correspondant à la partie centrale de la boutonnière du Pays de Bray et menacée par le drainage, la populiculture et les aménagements divers.

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
de type II n° 0051



Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
de type II n° 0053



- Dans le cadre de la directive européenne Habitat-Faune-Flore (Natura 2000) sont susceptibles d'être désignés les sites suivants :

- Bassin de l'Arques (SPN 132) : ne seraient concernés que les rives et le lit mineur de la Béthune.
Objectif :
 - Amélioration de la qualité des eaux par une gestion adaptée des berges.
 - Mise en place dans le bassin versant de mesures du type agri-environnementales favorisant la protection des eaux.



- Les Cuestas Nord et Sud du Pays de Bray (SPN 133) : seraient concernées les pelouses calcicoles situées au Nord de la CD 135 entre le bourg et le terrain de motocross.

Objectif :

- Maintien du caractère naturel du site (pas d'urbanisation).
- Eviter la dégradation par une mise en labour.



Fiche du site FR2300132: BASSIN DE L'ARQUES



Identification

Code : FR2300132
Appellation : BASSIN DE L'ARQUES
Date de compilation : 12/1995
Mise à jour : 09/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Composition du site :

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 90 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 10 %

Localisation

Département : Seine-Maritime
Longueur : 305 km
Altitude maximale : 200 m
Région biogéographique : Atlantique

Description

Ensemble de rivières côtières au fort potentiel piscicole avec cinq espèces de l'annexe II ; fréquenté par les grands salmonidés migrateurs.
Le site est linéaire, il comporte les lits mineurs, les rives et le chevelu permanent.

❑ **Espaces boisés**

Très présents sur le territoire communal, (1/6°), ils jouent un rôle majeur dans l'environnement urbain et le paysage. Les espaces les plus intéressants :



Le domaine du château (inscrit) ↑



Le forêt des Noyers ↑
La forêt de Gaillefontaine
Le bois de l'Echertuette
Le bois du mont de Plix
Le bois de l'Hospice (inscrit)

❑ **Zones humides**

La vallée de la Béthune est un espace remarquable qui est intégrée au bassin versant de l'Arques et a fait l'objet d'une étude du S.I.A.E.P.A. Région Dieppe Nord en septembre 1997 qui préconise pour :

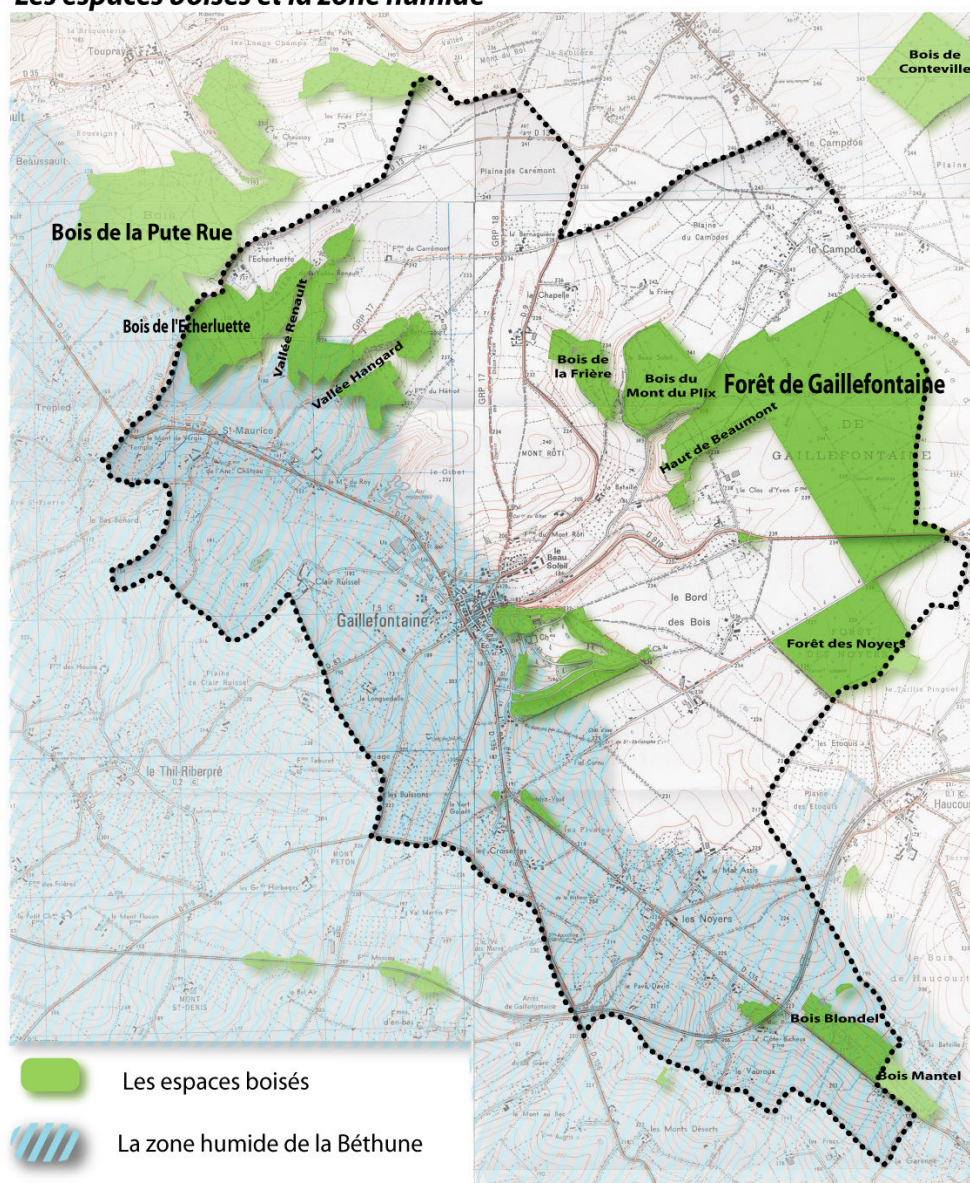
– Les prairies humides du lit majeur, dans le but de solliciter leur rôle écreteur :

- Protection des zones inondables au niveau des POS et de la proscription de leur remblaiement.
- Conservation des coudes, bras de décharge et dérivations associés aux ouvrages hydrauliques.

– Les eaux ruisselées :

- Mise en œuvre des mesures agri-environnementales par la création de bandes enherbées, de murs, de talus.
- Réalisation d'une succession de petits aménagements dans les vallées riches afin de ralentir les eaux ruisselées au niveau des prairies frontales : diguettes, fossés enherbés.

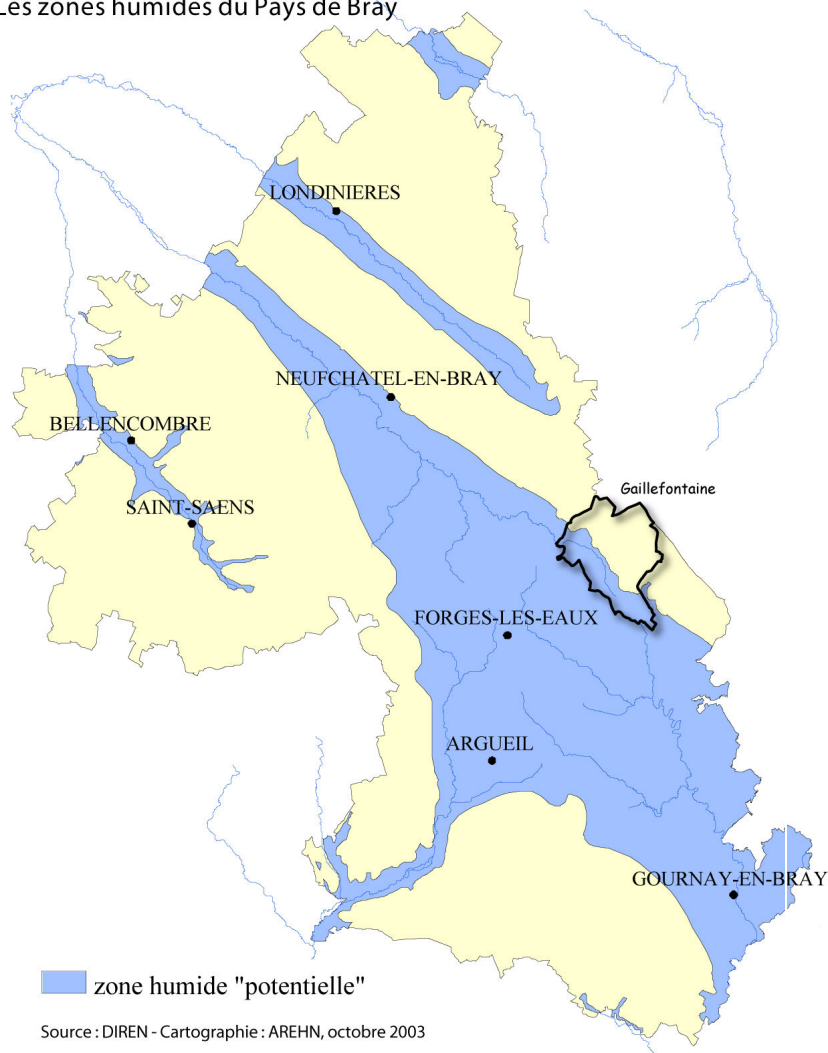
Les espaces boisés et la zone humide



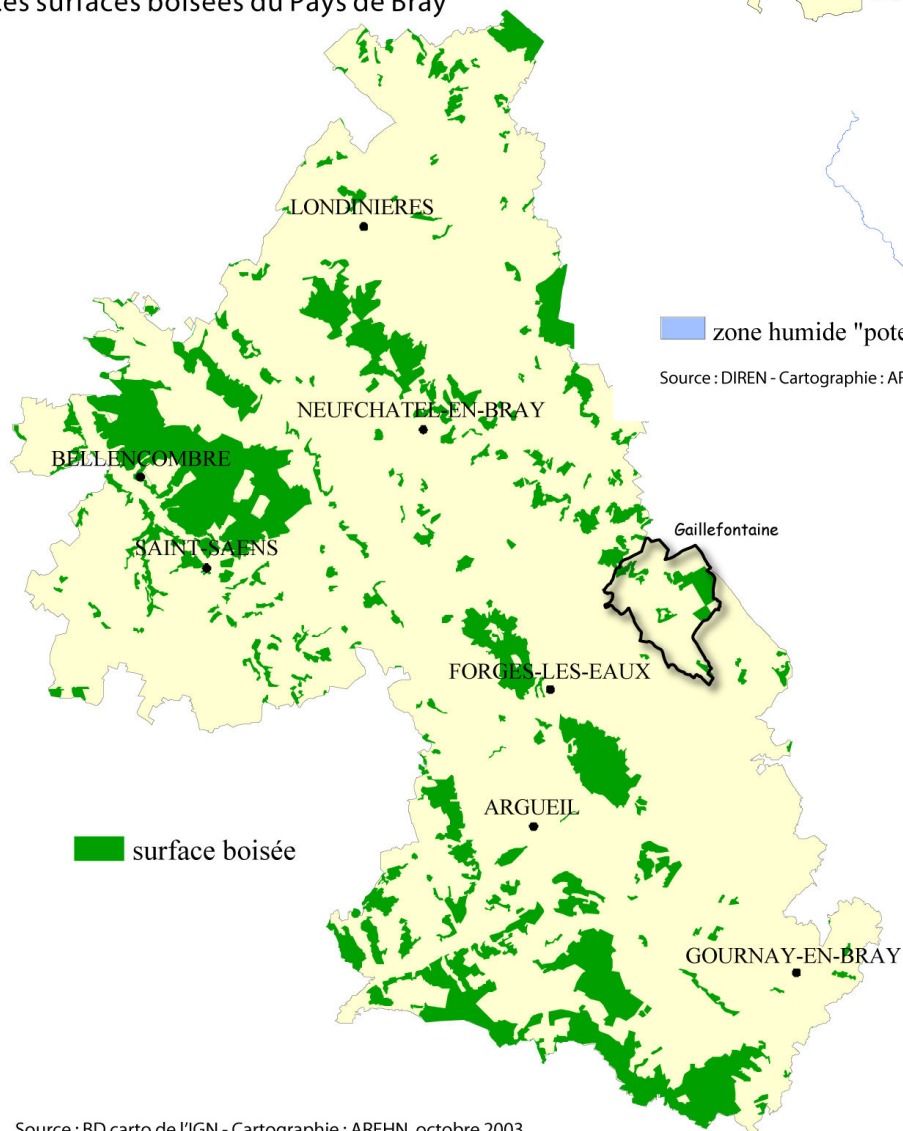
– Etat des berges : leur dégradation observée est liée à/aux :

- appauvrissements liés aux crues
- l'absence de gestion des ouvrages hydrauliques
- le piétinement des berges par le bétail
- l'absence de bandes enherbées (mise en culture des prairies jusqu'en tête de berge)
- galeries creusées par les rongeurs.

Les zones humides du Pays de Bray



Les surfaces boisées du Pays de Bray



Source : BD carto de l'IGN - Cartographie : AREHN, octobre 2003

II.5 – L'OCCUPATION DU SOL

La superficie de la Commune est importante : 2 623 hectares, ce qui s'explique par le fait que trois communes (Gaillefontaine, les Noyers, Saint-Maurice) ont fusionné en 1802 pour ne plus former que celle de GAILLEFONTAINE.

Le tableau ci-dessous indique la répartition et l'évolution de l'utilisation du sol :

	1984	1999
- Terres :	375 ha	496 ha
- Prés :	1 244 ha	1 117 ha
- Vergers :	426 ha	396 ha
- Bois :	432 ha	442 ha
- Superficie bâtie :	146 ha	172 ha
Total	2 623 Ha	2 623 ha

On peut noter l'importance et la stabilité du patrimoine forestier, qui représente plus de 15 % de la superficie communale, la diminution des vergers et surtout des prés reconvertis en terre labourable, et l'augmentation de la superficie bâtie (+ 18 %).

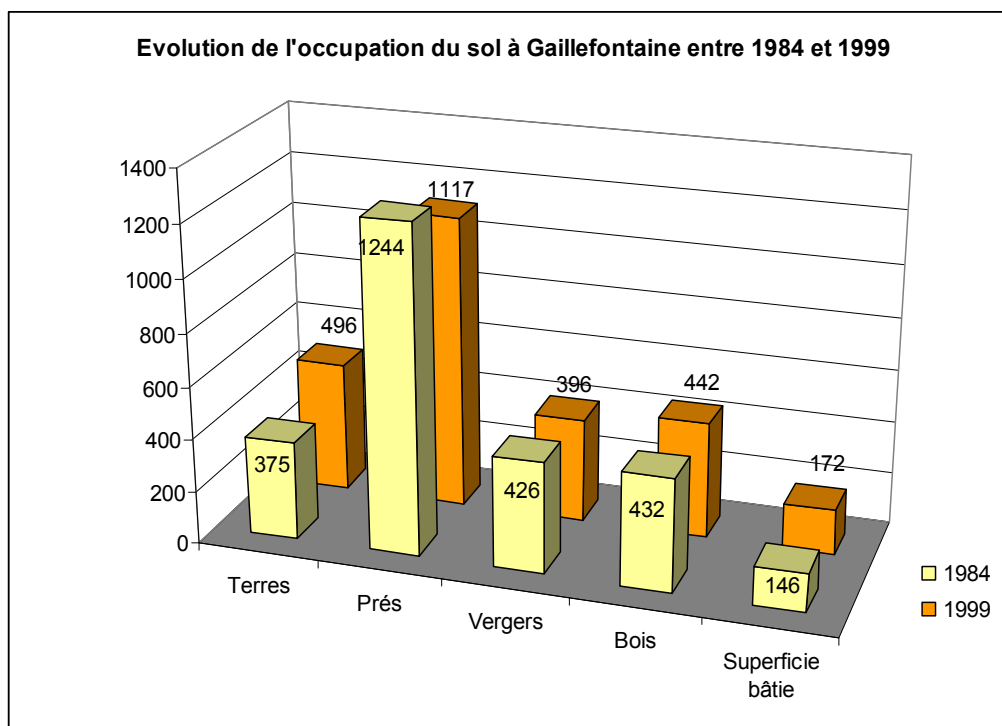
Le centre bourg concentre l'ensemble des commerces, équipements et services à la population disponibles à Gaillefontaine. Les hameaux et les fermes isolées n'ont pour vocation que l'habitat et le siège des exploitations agricoles.

Le reste du territoire communal est consacré à l'agriculture et à la forêt, par endroit.

Dans le bourg de Gaillefontaine, on note que les équipements sont répartis autour du centre, comme les écoles au Sud-Est et la salle polyvalente à l'Ouest.

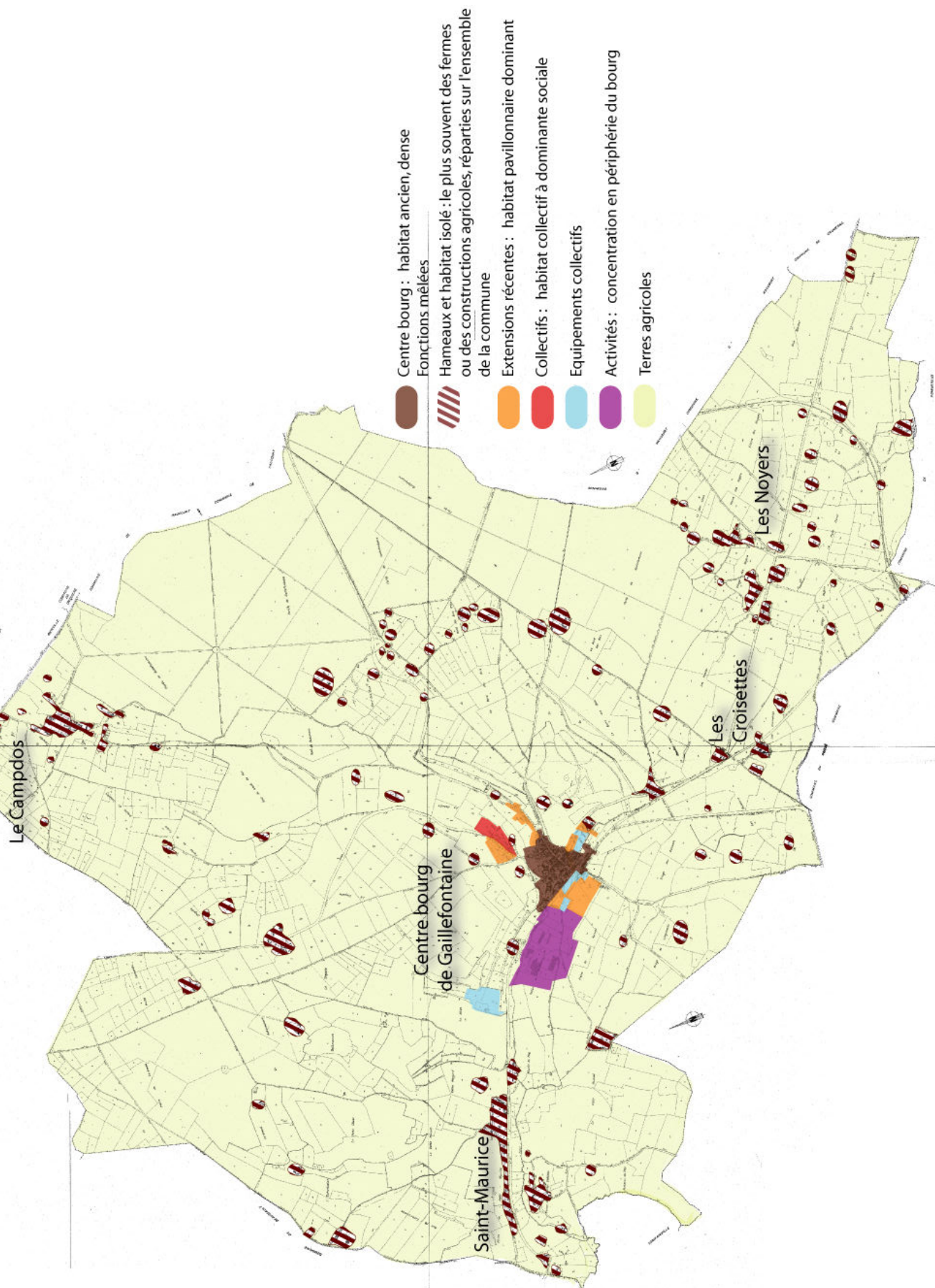
La zone industrielle s'étend le long de la RD 135 vers Saint-Maurice, en extrémité Ouest du centre bourg.

Les habitations isolées sont nombreuses et sont réparties entre les hameaux principaux : cette répartition spatiale est courante dans un paysage de bocage.



Sources : Données communales

L'occupation du sol à Gaillefontaine - 2003



II.6 – LES RISQUES NATURELS

□ RISQUE D'INONDATION

– La commune ne possède pas de surfaces submersibles inscrites au plan de prévention des risques naturels prévisibles (loi 95.101 du 2 février 1995), mais des champs d'inondation inscrits à l'atlas des zones inondées de la Béthune, établi par la D.D.E. de la Seine Maritime. Il s'agit du lit majeur de la Béthune :

- En contrebas de la RD 135, de part et d'autre de la station de pompage.
- En amont de la Ferme du Moulin du Roy.
- Entre la ferme de l'ancien château et la RD 135 dans St Maurice.

L'Atlas des zones inondées de la Béthune établi par la DDE de Seine-Maritime précise un certain nombre d'informations notamment concernant la localisation de zones inondable d'aléa fort à faible. On les trouve principalement localisées :

- dans le secteur de Saint-Maurice, en rive Sud de la RD 135 : les terrains qui font l'objet de ce repérage sont classés en aléa moyen à fort et le site est associé à une zone de fort écoulement. Les terrains sont inconstructibles de fait, le zonage de la Carte Communale devra suivre ce caractère inconstructible en les classant en zone inconstructible (zone N sur les documents graphiques).
- dans le secteur de la station de pompage actuelle, en entrée de bourg Sud. Les terrains sont situés sur la rive Est de la RD 135 et sont classés en aléa moyen à faible. Les terrains sont inconstructibles de fait, le zonage de la Carte Communale devra suivre ce caractère inconstructible en les classant en zone inconstructible (zone N sur les documents graphiques).
- dans le secteur de la Ferme du Moulin du Roy, en entrée de bourg Nord. Les terrains sont situés en rive Sud de la RD 135 et sont classés en aléa fort. Les terrains sont inconstructibles de fait, le zonage de la Carte Communale devra suivre ce caractère inconstructible en les classant en zone inconstructible (zone N sur les documents graphiques).

Par ailleurs des problèmes de ruissellement ont lieu avec un impact fort différent selon les situations. Une construction a eut son garage inondé temporairement durant un épisode pluvieux orageux. La mise en culture de maïs de la parcelle située au-dessus est à l'origine de ce problème.

L'inscription de ce secteur en zone de forte inondation est contestée par la Municipalité et par l'animateur du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Béthune.

La zone située entre la route de Formerie et les HLM est marécageuse.

L'impact des dernières inondations est relativement modeste. Seuls quatre bâtiments ont été touchés par des débordements de la Béthune :

- un garage au lieudit « Rendez-Vous »
- une maison individuelle au lieudit « Saint-Maurice »

Selon les données et informations recueillies auprès de la Direction Départementale de l'Équipement :

Un axe de fort écoulement provient des terrains agricoles exploités situés à proximité du lotissement du « Clair Ruissel ». Il semble que ce phénomène a été notamment observé une année où les terrains ont été cultivés en maïs et ne concernerait surtout qu'une habitation dont la descente de garage est très pentue. Depuis, l'exploitant a remis en herbe les terrains en question.

Des écoulements du GRP17 et du Mont Rôti ont lieu régulièrement sans toutefois occasionner de dégâts.

Il est à noter que la RD 9A a été temporairement coupée par des écoulements ainsi que le croisement de la RD 919 et la RD 135 par un problème de refoulement du système d'assainissement.

D'après les données et informations recueillies auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Béthune :

- Dans le fond du vallon « le Beau Soleil », des ruissellements provenant des plaines agricoles limoneuses situées sur le plateau rejoignent la Béthune dans le réseau pluvial et inondent la RD 9 sur la plaine en amont.
- Un axe de fort écoulement a été observé sur le chemin traversant la propriété du château et menant à la chapelle, ces eaux stagnent in fine à proximité du point d'eau.
- Une étude hydraulique est en cours sur le premier affluent de la Béthune afin de limiter les inondations dans le futur au niveau de l'habitation de la ferme du château.

DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CARTE COMMUNALE :

Une synthèse des différentes sources d'informations concernant les écoulements, le ruissellement, les talwegs et les zones inondables a été faite dans le cadre de l'état initial de l'environnement. Cette carte est présentée dans le dossier des annexes de la carte communale et reportée dans les annexes du présent rapport de présentation (en fin de document).

Méthodologie retenue :

Dans un premier temps : report sur des fonds de plan à l'échelle 1/7000 ème (ensemble de la commune) et 1/2000 ème (le centre bourg) des données de la DDE 76 et de la DDAF 76.

Dans un deuxième temps : confrontation des données cartographiées avec l'expérience et la connaissance du terrain par le personnel technique de la Mairie de Gaillefontaine, du représentant de l'AREAS et du représentant du Syndicat du Bassin Versant de la Vallée de la Béthune. Des corrections sont apportées sur les documents cartographiques et des secteurs sensibles sont mis en évidence.

Dans un troisième temps : visite des sites sensibles dans le territoire communal pour une validation *in fine* des reports cartographiques.

Conclusions et implications :

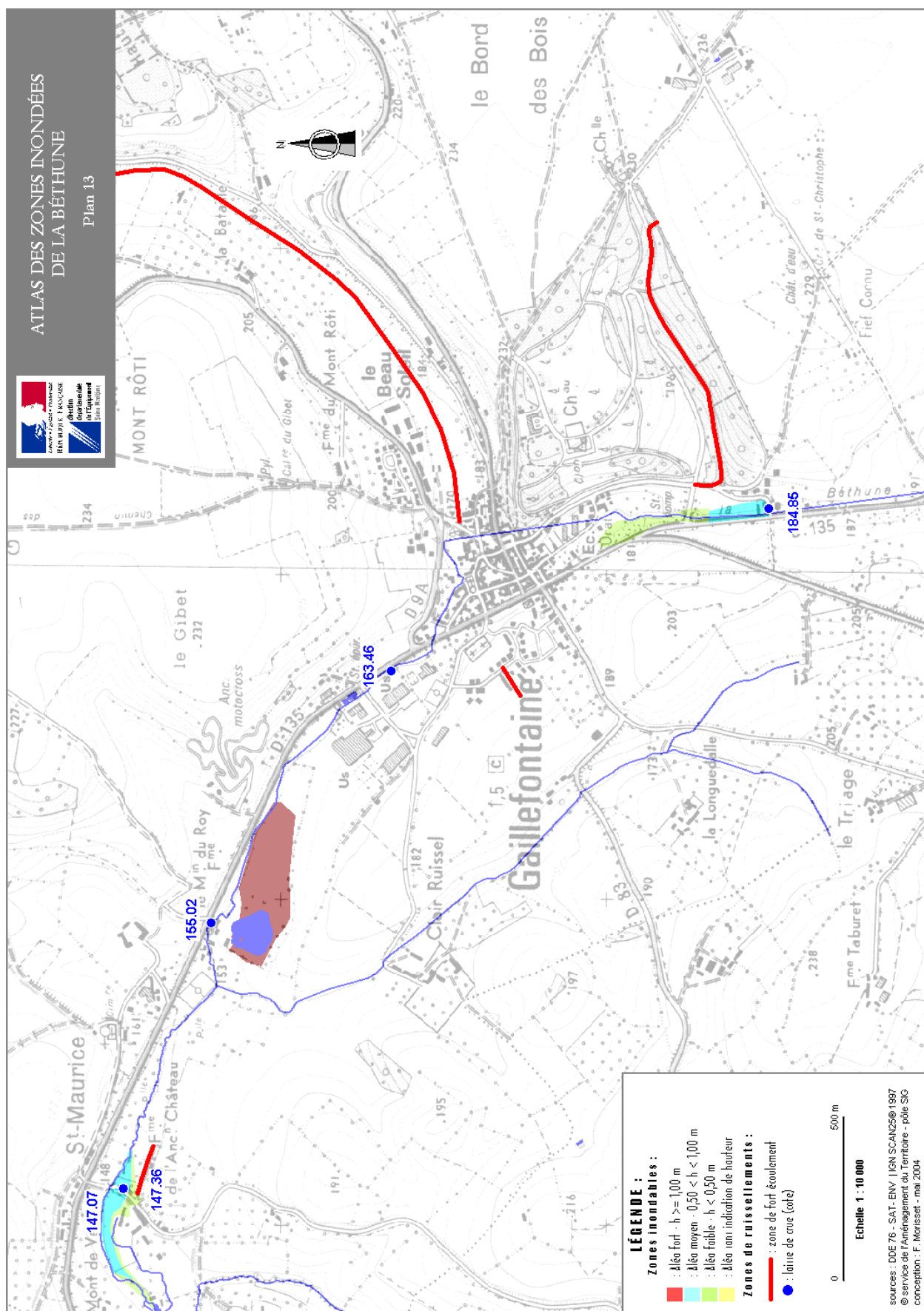
L'ensemble des secteurs inondables et des axes d'écoulement des eaux de pluies a été reporté sur deux documents placés à la fois en annexe du rapport de présentation et en annexes du dossier de carte communale.

Pour les terrains concernés par une inondabilité potentielle ou par le passage d'axes de ruissellement des eaux de pluies : toute demande d'autorisation de construire ou d'occupation temporaire du terrain concerné devra prendre en compte ces risques d'inondation en mettant en place des dispositifs de lutte contre ces inondations ou en évitant toute construction dans les secteurs sensibles.

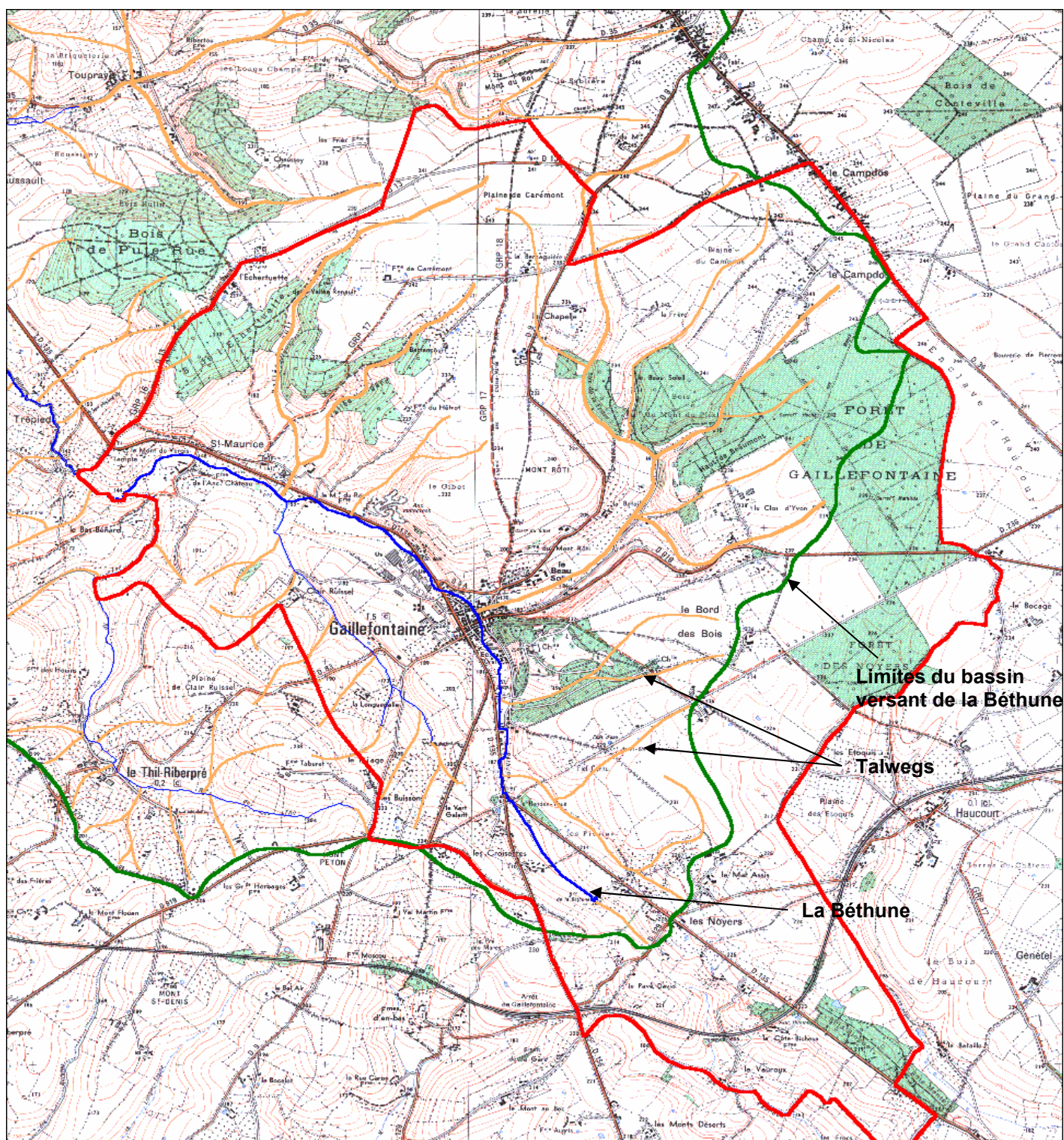
Lors de tout projet ou construction, le projet ou la construction devra mettre en évidence et expliciter les mesures mises en place pour la lutte contre les inondations et/ou les raisons du choix de leur localisation dans un contexte global.

Le zonage de la Carte Communale reporté sur les documents graphiques du présent dossier de carte communale tient compte des analyses et constats reportés sur les cartes d'inondabilité potentielle de Gaillefontaine :

- La délimitation des zones entre celles qui sont repérées comme « U » (« urbaines » et constructibles) et celle qui sont dénommées « N » (« naturelles » et non constructibles sauf sous certaines conditions) sur les documents graphiques tient compte des axes d'écoulement et de ruissellement qui sont classés en « N ».
- Dans les zones hors du bourg et des hameaux, les constructions devront se soumettre aux réglementations en vigueur en matière de lutte contre les inondations.
- Pour tout construction et toute demande de permis de construire d'autorisation, les pétitionnaires ou les demandeurs et requérants, devront impérativement se rapprocher du Syndicat du Bassin Versant de la Béthune, et des autres services départementaux et des services décentralisés de l'Etat, pour envisager la construction dans son environnement immédiat, notamment par rapport à la présence ou non de risque d'écoulement et sa proximité ou non d'un talweg.
- Dans les secteurs en zone agglomérée et repérés comme des zones constructibles sur les documents graphiques du zonage de la carte communale, les eaux de ruissellement sont récupérées par les canalisations du réseau de récupération des eaux de pluies de la commune ou par des fossés : les caractéristiques techniques du réseau de récupération des eaux de pluies et des fossés sont suffisantes pour faire face à des crues décennales.

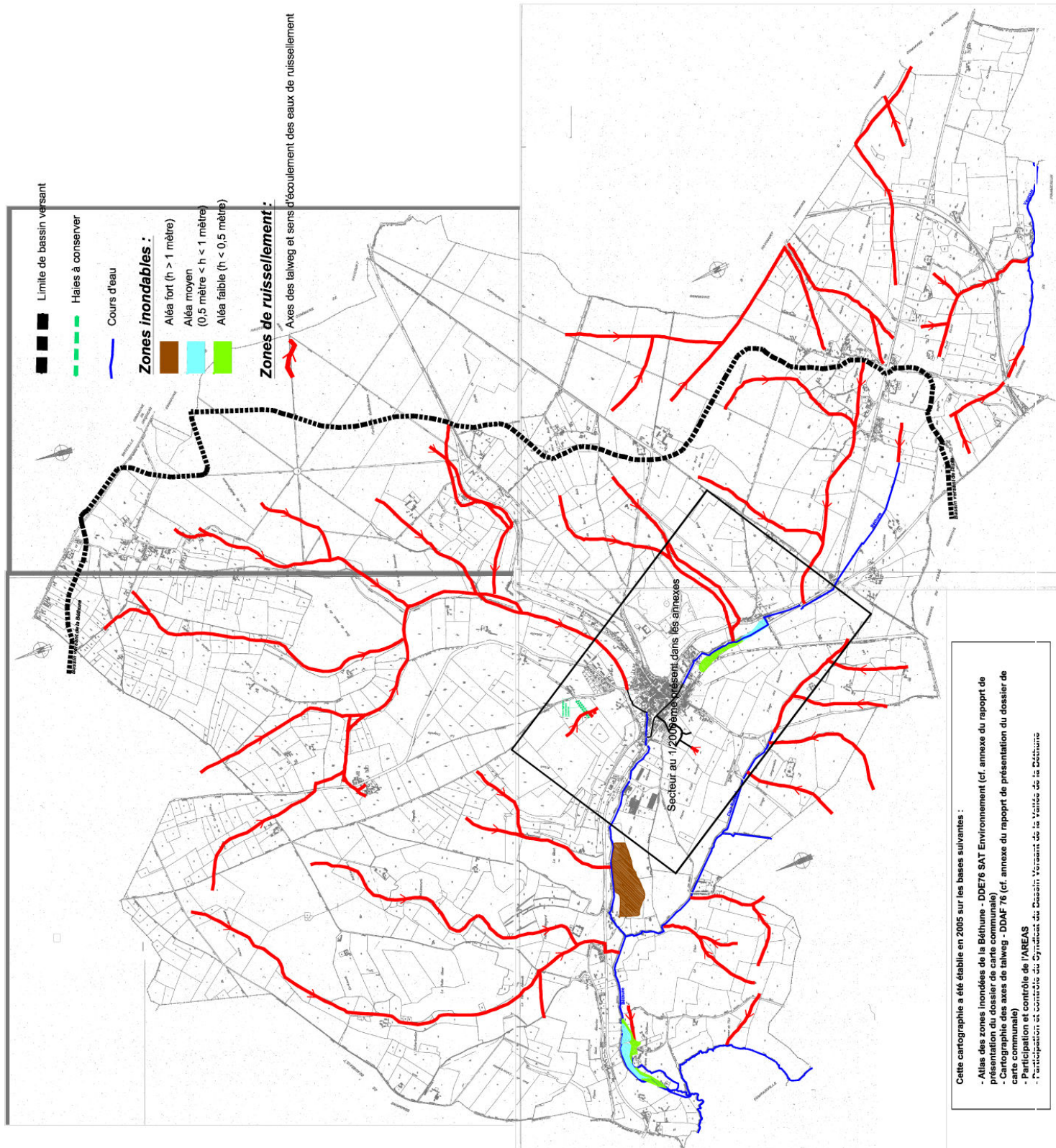


Carte de localisation des cours d'eau et des axes de talwegs (vallées sèches à ruissellement potentiel)



Sources : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Béthune

Synthèse des zones inondables et des axes de ruissellement



□ **MOUVEMENTS DE TERRAIN**

- Il n'est pas fait mention de mouvements de terrain dus à la sécheresse.
- L'existence de Marnières est reportée sur un plan en annexe du dossier de Carte Communale. Aucune des marnières recensées ne se trouve dans une zone constructible au regard des dispositions de la Carte Communale de Gaillefontaine.
- Un fichier établi par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) et relatif aux déclarations d'ouverture de carrières souterraines et à ciel ouvert issu des registres de la préfecture de Seine Maritime entre 1881 et 1911 atteste de six déclarations d'ouverture de carrières à Gaillefontaine, localisation :

- 3 carrières au lieu-dit « La Bataille »
- 1 carrière au lieu-dit « La Côte Bicheux »
- 1 carrière au lieu-dit « La Cinquantaine »
- 1 carrière au lieu-dit « Les Noyers »

Il s'agissait de carrières à ciel ouvert.

Les contextes géographique et topographique de la commune ainsi que le faible nombre d'indices connus sur les communes voisines ne militent pas pour demander un inventaire (Seules des investigations ont été faites à Conteville qui n'ont pas démontré la présence de marnières).

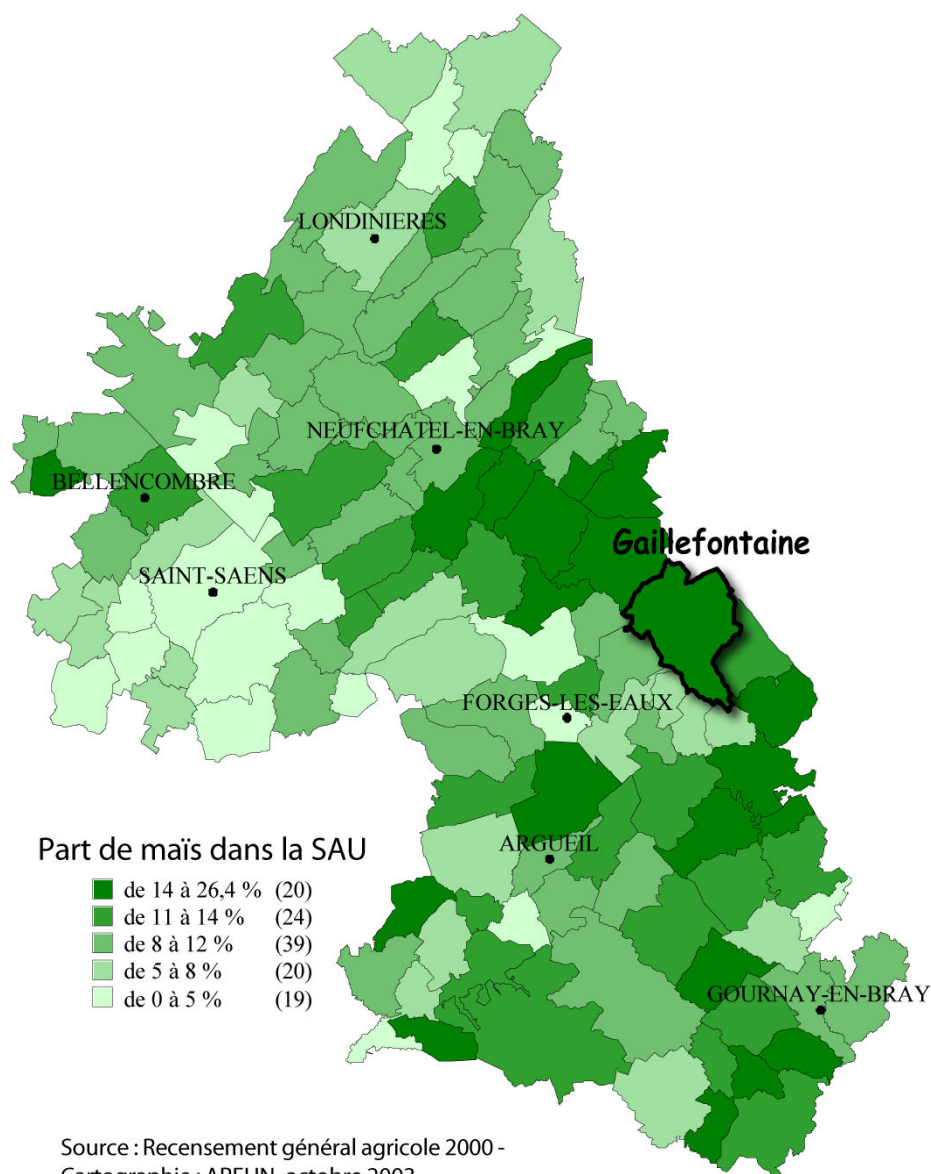
Une carte reportée dans les annexes reprend la localisation de ces carrières sur le territoire communal de Gaillefontaine : aucune n'est présente en zone constructible comme définie sur les documents graphiques de la présente Carte Communale.

□ **POLLUTION DES SOLS**

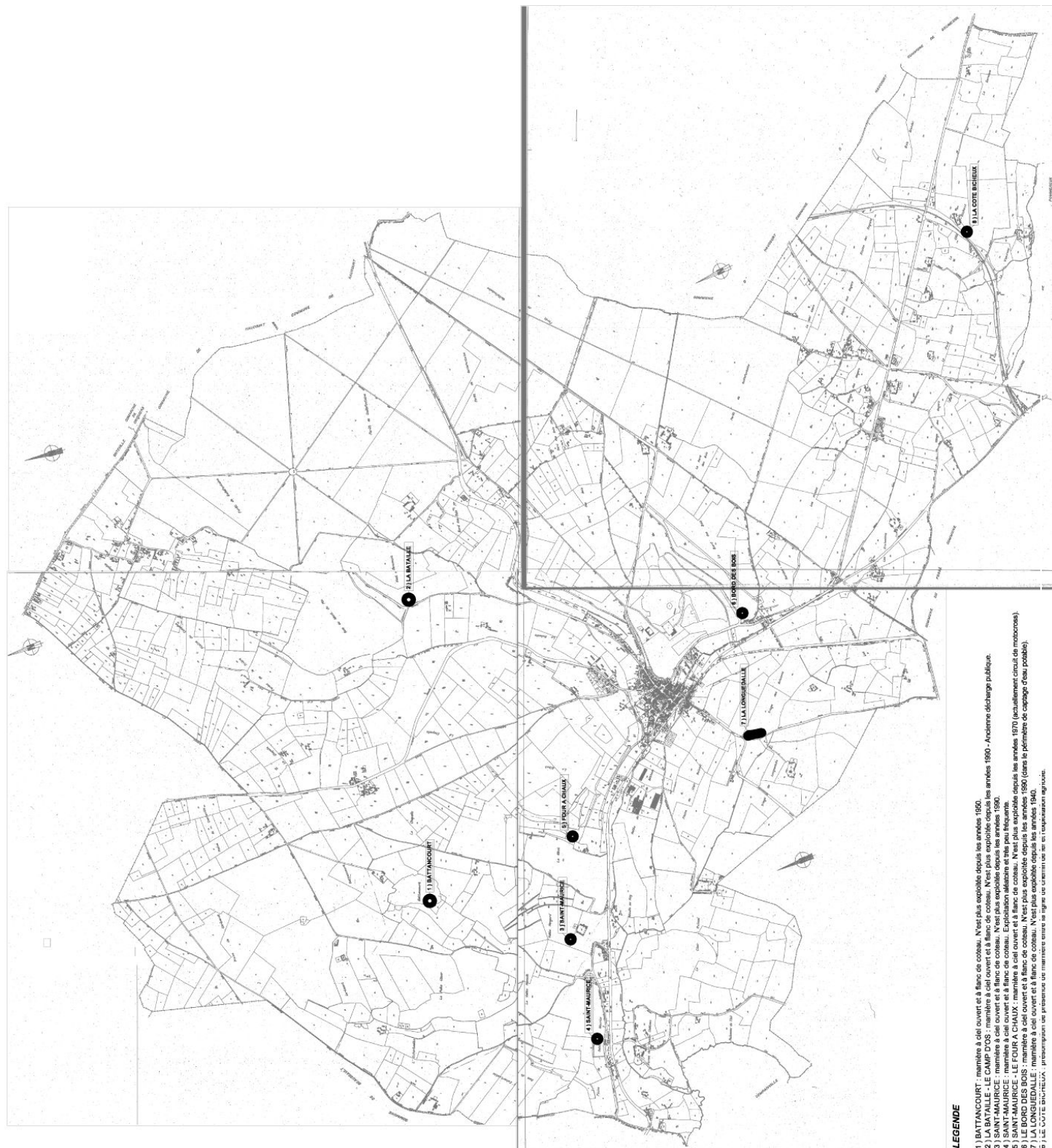
Un indicateur mesurant la pollution par l'agriculture est la culture du maïs. Cette dernière joue un rôle important dans les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols entraînant des inondations. De plus, elle nécessite l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment l'atrazine, qui entraînent des pollutions des eaux de surface et souterraines.

Gaillefontaine a une part de sa surface occupée par la culture du maïs importante (14,5 % de la SAU des exploitations ayant leur siège à Gaillefontaine) : elle fait partie des communes aux taux les plus élevés du Pays de Bray.

Les surfaces cultivées en maïs en 2000



Secteurs de localisation des marnières (Cartographie plus précise dans les annexes du dossier de Carte Communale)



II.7 – LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Deux installations classées pour la protection de l'environnement sont implantées sur le territoire de la commune (sociétés CONFORTBAIE et LVI). Ces installations ne génèrent pas de zones impliquant une maîtrise de l'urbanisation.
- Un site susceptible d'être pollué a été identifié sur le territoire de la commune : il s'agit de la cuve à mazout des immeubles locatifs collectifs implantés route d'Aumale. Ce site a été traité en avril 1997 et a fait l'objet d'un rapport par ANTEA – Haute Normandie.
- Le transport de matières dangereuses peut être effectué par voie ferrée dans la traversée de la commune.
- Les permis de construire concernant les secteurs affectés par des risques ou supposés affectés par des risques, l'article L 111-2 du Code de l'Urbanisme s'applique : il précise qu'un « *permis de construire pourra être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique (...)* »

❑ NUISANCES

– Bruit :

Il n'est pas fait mention de secteur de nuisance lié à la circulation automobile ou à la présence de la Z.I. Par contre, le terrain de motocross est source de nuisances périodiques.

Le tronçon de voie ferrée dans sa traversée de Gaillefontaine génère une zone affectée par le bruit de part et d'autre de la voie, sur une largeur de 300 m.

Les constructions situées dans les secteurs affectés par le bruit doivent faire l'objet d'une isolation acoustique selon les dispositions fixées dans l'arrêté du 30 mai 1996 pour les habitations et dans l'arrêté du 9 janvier 1995 pour les bâtiments d'enseignement.

Le classement des voies bruyantes de Seine Maritime est en cours. La CD 135 est susceptible de figurer dans cet inventaire, il en résulterait la création de secteurs de nuisance d'une largeur maximale de 300 m de part et d'autre de la voie qu'il convient de prendre en compte.

En matière industrielle il n'est pas fait mention de nuisances particulières par le bruit.

– Carrières :

Il n'est pas fait mention de carrières en cours d'exploitation. A l'heure actuelle. Celle mentionnée à la page précédente ne sont plus en activité.

– Sites protégés :

Une servitude de protection des monuments historiques a été instituée pour le château et son domaine.

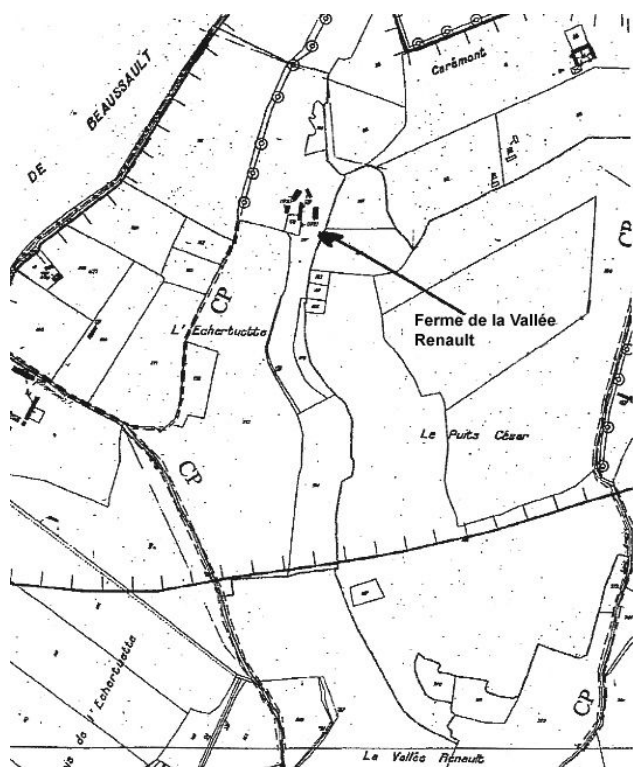
❑ PROTECTION DES ACTIVITES ET TERRES AGRICOLES

Sept exploitations agricoles ont déposé en Mairie des dossiers de déclarations d'installations classées. Il s'agit de :

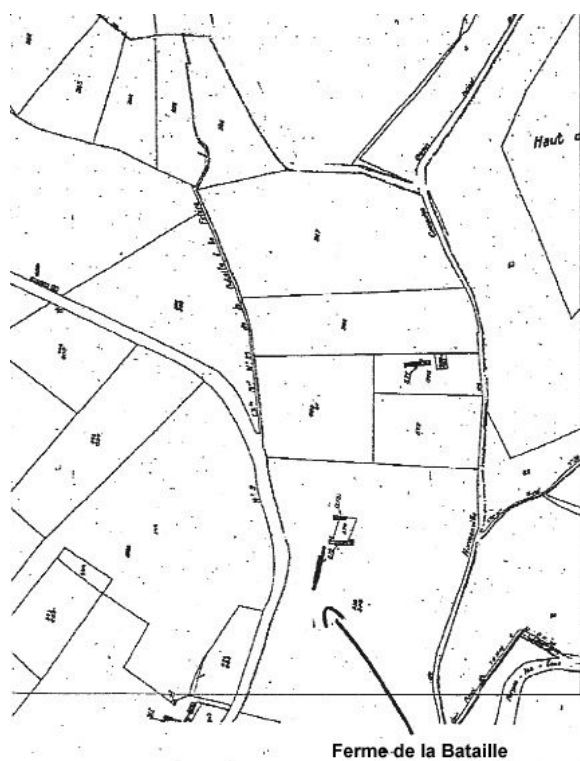
Ferme de la Vallée Renault ;	Ferme de la Bataille ;
Ferme de Saint Maurice ;	Ferme du Campdos ;
Ferme de l'ancien château ;	Ferme de la Chapelle.
Ferme du clos Yvon ;	

La localisation de ces exploitations figure ci-après.

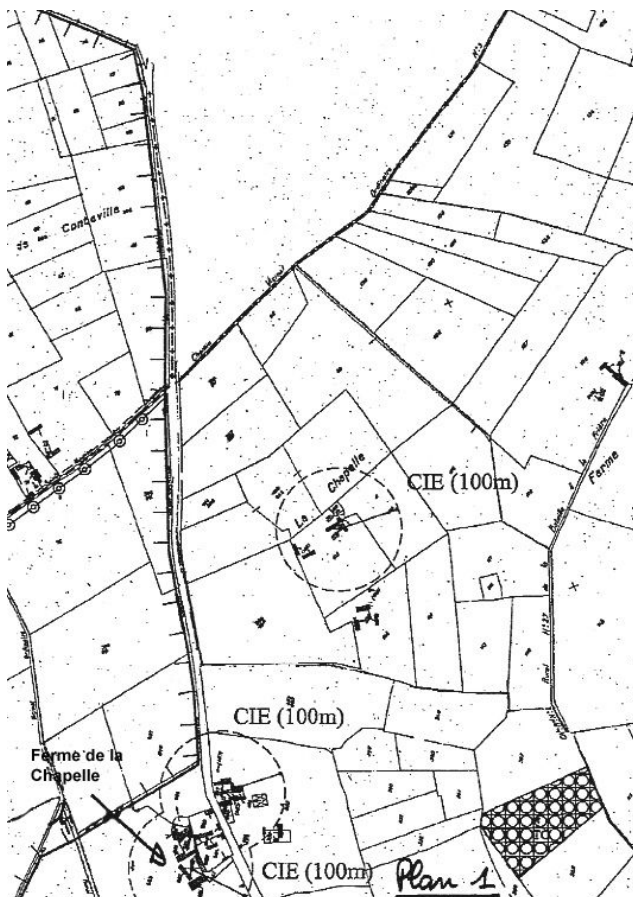
Certaines de ces exploitations bénéficient d'un périmètre de protection concernant les nouvelles constructions et implantations destinées à accueillir des personnes ou des zones d'habitat. Ce périmètre de « tranquillité » a été fixé à 100 m dans les zones les plus sensibles et celles susceptibles d'accueillir de l'habitat ou à proximité de zones déjà construites : ces 100 m correspondent à la réglementation applicable à ces différentes exploitations qui relèvent des installations classées soumises à déclaration.



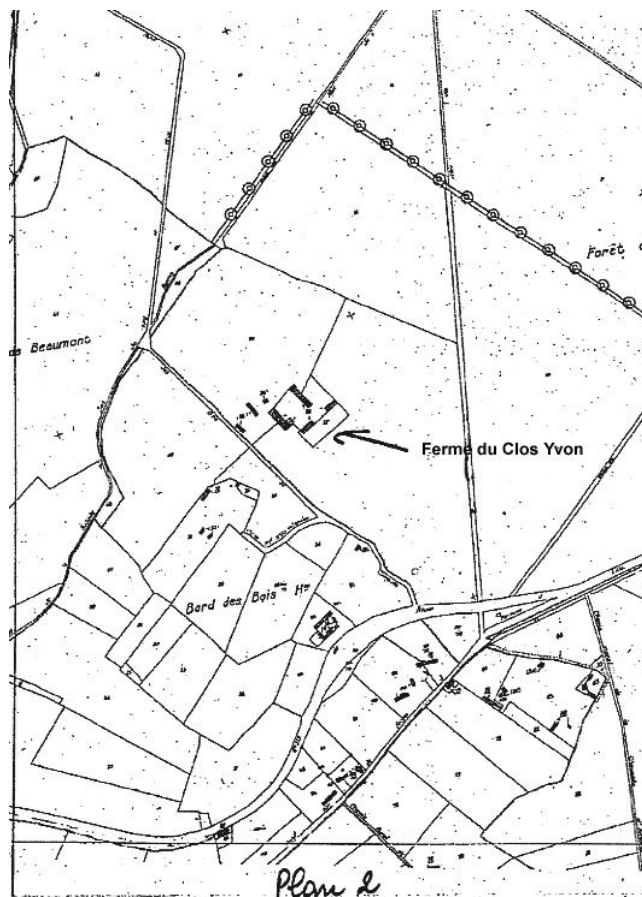
Plan 1



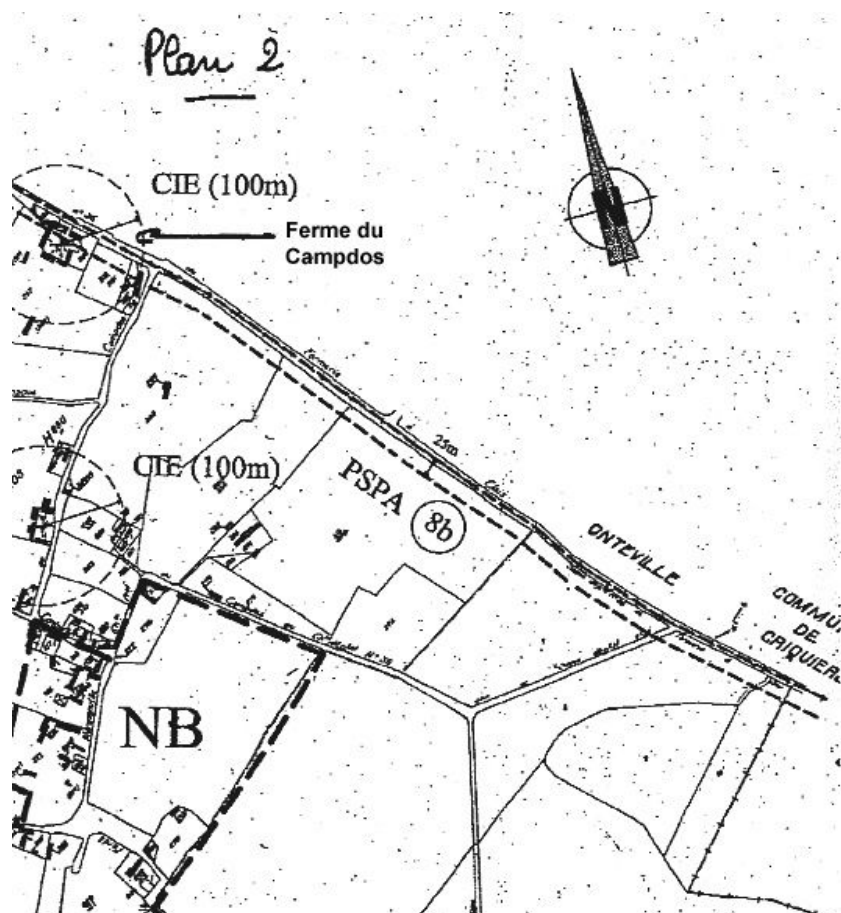
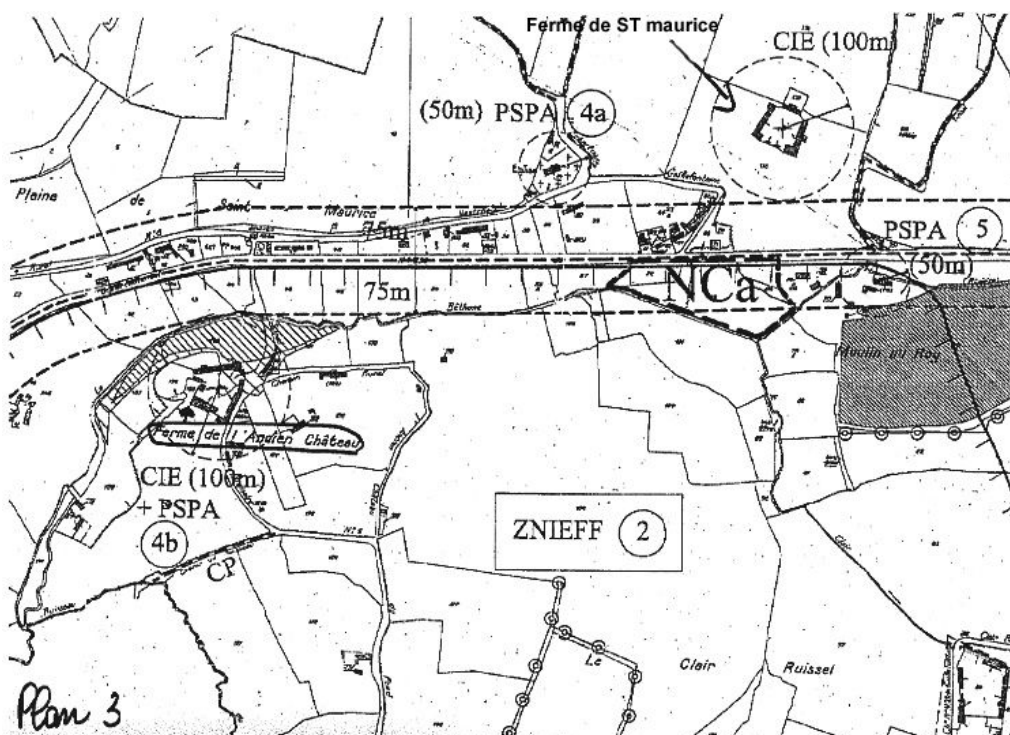
Plan 1



Plan 1



Plan 2



II.8 – LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Différentes servitudes d'utilité publique grèvent le territoire communal :

A5 la servitude relative aux canalisations d'eau potable et d'assainissement. Ces canalisations seront reportées dans les annexes sanitaires.

AC1 la servitude relative à la protection des monuments historiques

- le domaine de Gaillefontaine inscrit en totalité (arrêté du 10/4/1981 complété par celui du 6/08/1997).

AS1 la servitude relative à la protection des captages d'eau potable.

La commune est concernée par le captage d'eau potable de Gaillefontaine (indice BRGM 78.3.69) pour lequel une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est en cours conformément à la loi sur l'eau de 1992. La DUP délimitera un périmètre de protection autour de l'ouvrage et instituera une servitude AS1.

I4 la servitude relative aux lignes électriques. Seules seront reportées au plan des servitudes, les lignes de tension supérieure ou égale à 63 KV.

PT2 la servitude relative à la protection contre les obstacles des transmissions radioélectriques en ce qui concerne :

- le centre PTT de Conteville (décret du 26/11/1993),
- le faisceau hertzien Gaillefontaine-Sommery (décret du 8/09/1993).

PT3-4 la servitude relative au réseau de télécommunication. Seuls seront reportés au plan des servitudes, les câbles nationaux et régionaux.

T1 la servitude relative aux voies ferrées :

- ligne de chemin de fer Amiens-Rouen.

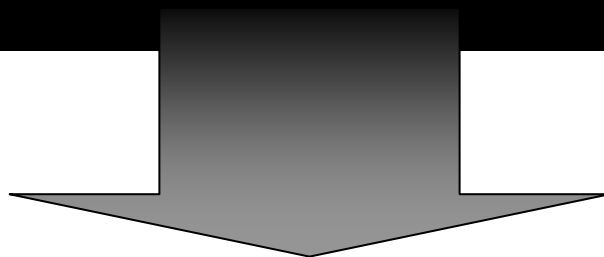
T7 la servitude relative aux installations particulières situées hors des zones de dégagement des aéroports. (Cette servitude s'applique sur tout le territoire national).

Les dispositions de la Carte Communale respectent ces servitudes.

EN RÉSUMÉ

AUJOURD'HUI, LE CONSTAT ...

- Une commune implantée dans un contexte géographique original : la cuesta de la Bray.
- La commune de Gaillefontaine est implantée au pied d'un versant abrupt, elle est traversée par la Béthune.
- Un territoire marqué par l'activité agricole et les espaces naturels.
- Une zone urbanisée dense dans le centre bourg de Gaillefontaine. Des hameaux et des constructions isolées réparties sur l'ensemble de la commune.
- Un patrimoine bâti riche et important concentré dans le centre bourg mais aussi dans certains hameaux.
- Des paysages naturels marqués par la géographie de la cuesta.
- Un patrimoine naturel riche : deux ZNIEFF, un site NATURA 2000, la forêt de Gaillefontaine et sur certains coteaux, la zone humide de la Béthune.
- Des risques d'inondation et de mouvements de terrains.
- Des nuisances sonores liées aux infrastructures de transports.



... LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Une consommation restreinte de l'espace naturel mais une pression urbaine naissante.
- Des espaces disponibles importants notamment autour de la zone déjà urbanisée du centre bourg.
- Un mode de consommation de l'espace modéré, aux abords des secteurs déjà construits et dans des formes adaptées à la physionomie de la commune.
- Une densification des abords du centre bourg dans sa continuité au Nord et au Sud-Ouest.